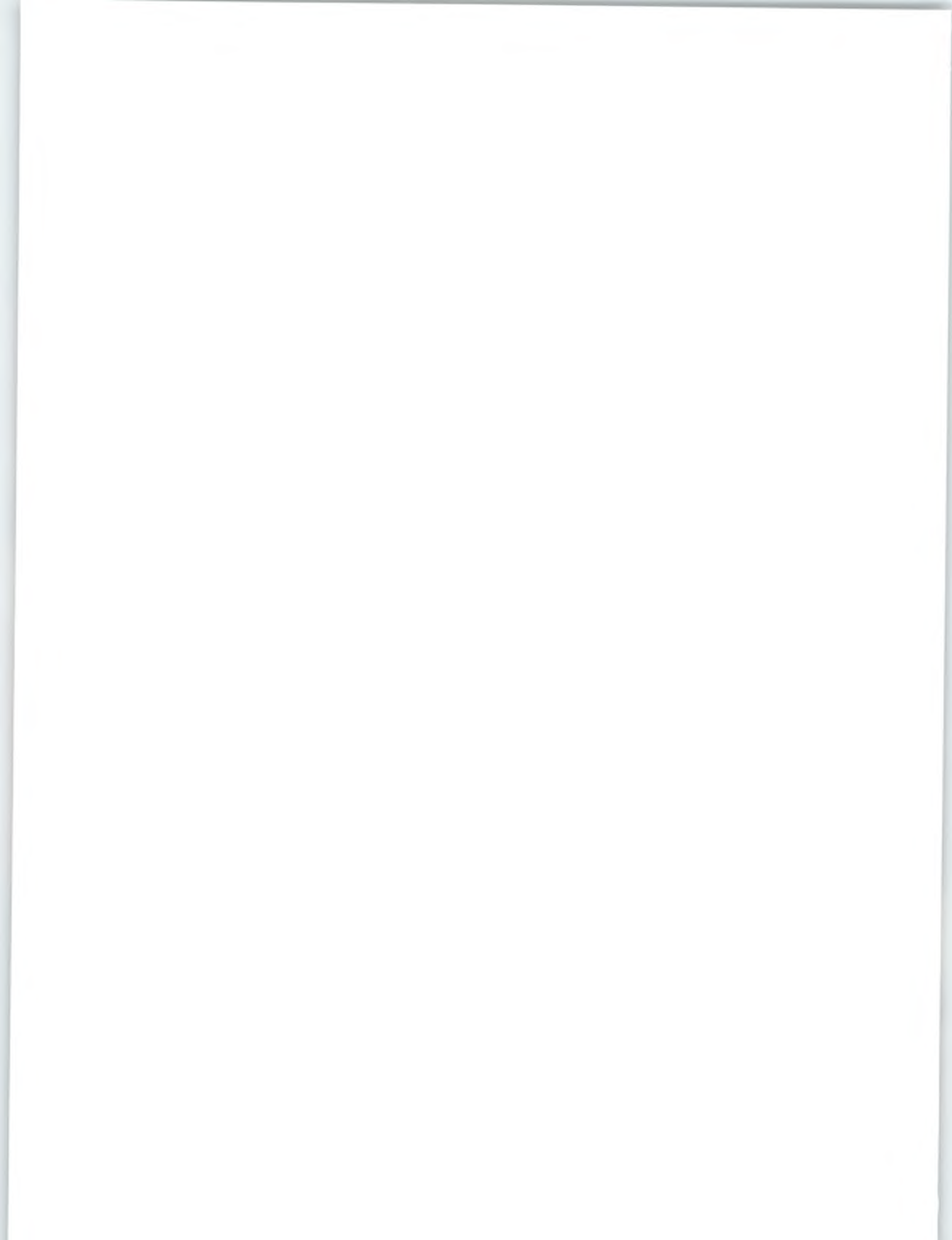


Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec

Rapport annuel de gestion 2002-2003





ASSEMBLÉE NATIONALE

N° 248-20031023

Rapport annuel de gestion 2002-2003



Ce document a été réalisé par
le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation.

Pour information, veuillez vous adresser à la :

Direction de la planification

Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation
200, chemin Sainte-Foy, 12^e étage
Québec (Québec) G1R 4X6

Téléphone : **(418) 380-2100, poste 3037**

Télécopieur : (418) 380-2171

info@agr.gouv.qc.ca

Site Internet du Ministère

<http://www.agr.gouv.qc.ca>

Photographies

Marc Lajoie et Éric Labonté

Révision linguistique

Isabelle Tremblay

Conception graphique

Pogz inc.

Édition

Direction des communications

© Gouvernement du Québec

Dépôt légal : 2003

Bibliothèque nationale du Québec

Bibliothèque nationale du Canada

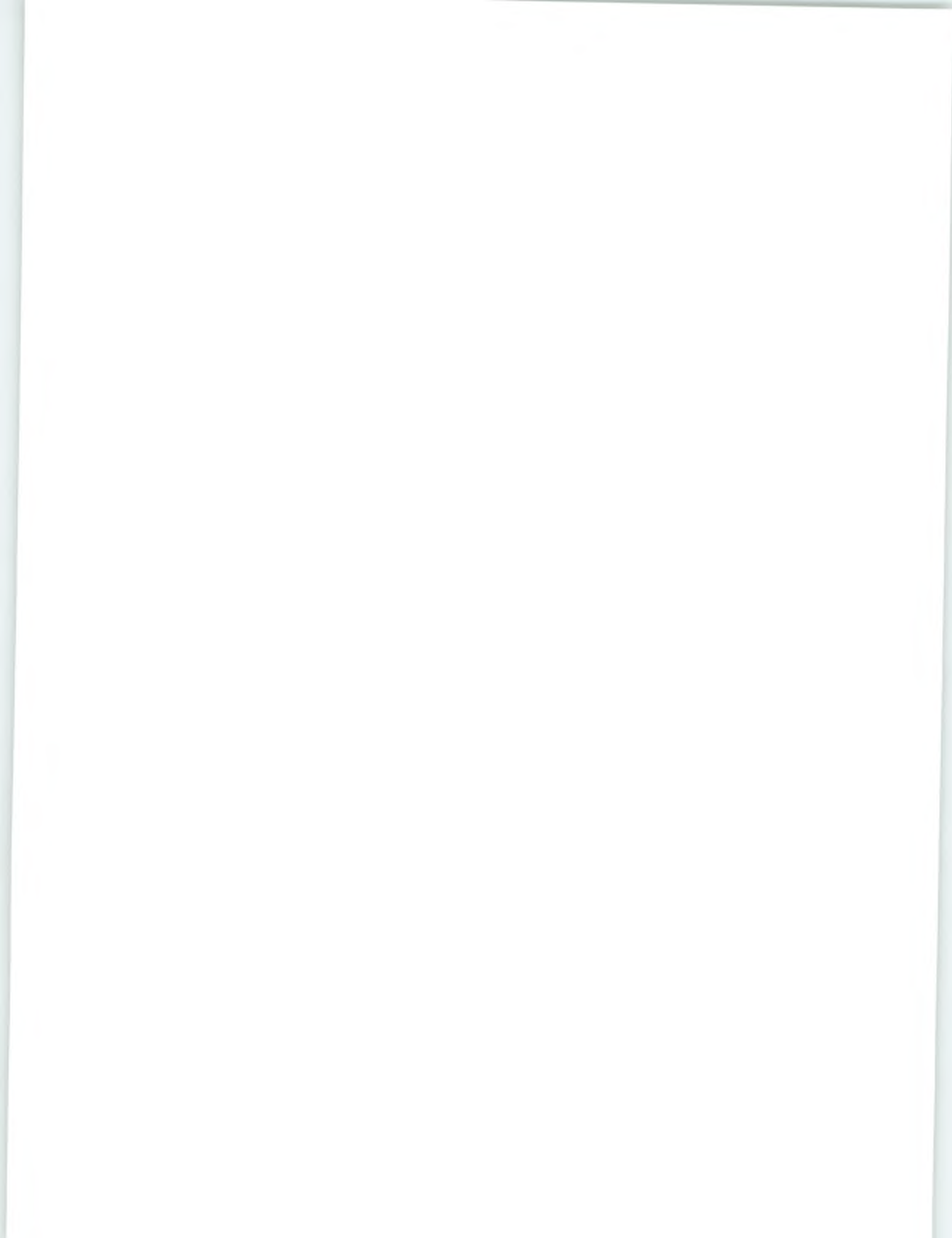
ISBN 2-551-21863-2

ISSN 1703-8960 Rapport annuel de gestion (imprimé)

ISSN 1703-8979 Rapport annuel de gestion (en ligne)

Table des matières

Lettre de la ministre Françoise Gauthier	5
Lettre du sous-ministre Marcel Leblanc	7
Rapport de validation de la vérification interne	9
Le Comité de direction du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec	10
Préambule	11
STRUCTURE DU MINISTÈRE	
Le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ), présent dans tous les maillons de la chaîne bioalimentaire	14
Des ressources humaines présentes sur l'ensemble du territoire	15
Les ressources informationnelles	17
Des ressources financières en appui au développement du secteur	19
FAITS SAILLANTS DE L'ANNÉE 2002-2003	23
PLAN STRATÉGIQUE DU MINISTÈRE ET DES ORGANISMES	31
OBJECTIFS DE CROISSANCE DU SECTEUR AGRICOLE ET AGROALIMENTAIRE	33
NOS ORIENTATIONS ET NOS RÉSULTATS	
Secteur agricole et agroalimentaire	
ORIENTATION 1 : Améliorer la performance de l'industrie bioalimentaire sur les marchés	38
ORIENTATION 2 : Contribuer à la protection de la santé publique et à l'amélioration de la santé animale en exerçant une surveillance de toute la chaîne bioalimentaire	66
ORIENTATION 3 : Favoriser le développement harmonieux et la promotion des activités et des entreprises agricoles sur le territoire	85
ORIENTATION 4 : Stimuler la mise en valeur des potentiels régionaux de l'agriculture et de l'agroalimentaire	101
ORIENTATION 5 : Promouvoir l'excellence et le savoir-faire de l'industrie et de ses artisans	109
ORIENTATION 6 : Affirmer les intérêts québécois sur la scène nationale et internationale	112
Secteur des pêches et de l'aquaculture	
ORIENTATION 1 : Accroître la biomasse aquatique disponible	120
ORIENTATION 2 : Améliorer la compétitivité des entreprises	126
ORIENTATION 3 : Contribuer à créer un environnement favorable au développement du secteur	131
DÉCLARATION DE SERVICES AUX CITOYENS	135
ANNEXES	145
Organigramme	



Monsieur Michel Bissonnet
Président de l'Assemblée nationale
Hôtel du Parlement
Québec

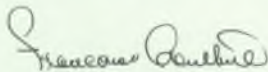
Monsieur le Président,

Je vous transmets le *Rapport annuel de gestion 2002-2003* du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation pour l'année financière qui a pris fin le 31 mars 2003.

Le présent rapport annuel s'inscrit dans l'orientation donnée par la Loi sur l'administration publique, c'est-à-dire qu'il fournit une reddition de comptes sur la base des éléments prévus à la planification stratégique 2001-2004 du Ministère.

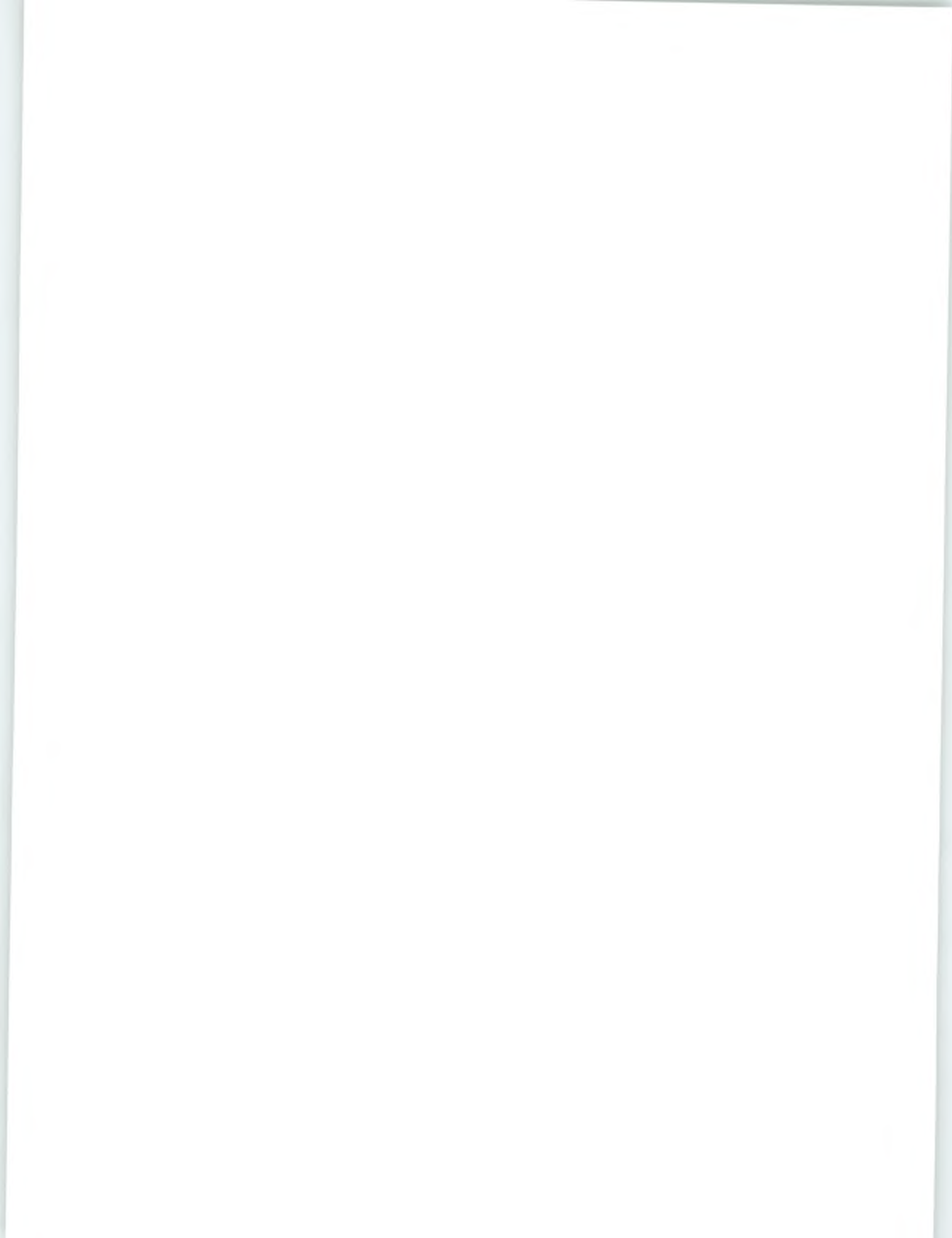
Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les plus respectueux.

La ministre de l'Agriculture,
des Pêcheries et de l'Alimentation,



Françoise Gauthier

Québec, octobre 2003



Madame Françoise Gauthier
Ministre de l'Agriculture,
des Pêcheries et de l'Alimentation
200, chemin Sainte-Foy, 12^e étage
Québec (Québec) G1R 4X6

Madame la Ministre,

C'est avec une grande fierté qu'au nom du Comité de direction, je vous sou mets le *Rapport annuel de gestion 2002-2003* du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation pour l'exercice financier terminé le 31 mars 2003.

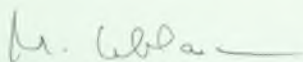
Ce rapport fait état des résultats obtenus en relation avec les orientations établies dans notre plan stratégique 2001-2004 de même que dans notre déclaration de services aux citoyens. Il est structuré de manière que la population québécoise et les parlementaires soient en mesure d'apprécier la performance dans l'atteinte de nos objectifs. Il répond également aux diverses exigences prescrites par la Loi sur l'administration publique.

Tout au long de l'année, le Ministère a maintenu des mécanismes d'information et de suivi de gestion de manière à assurer l'atteinte des objectifs inscrits à la planification stratégique. La Direction de l'évaluation de programmes et de la vérification interne du Ministère a procédé à la validation du contenu du présent rapport annuel, conformément aux normes édictées par l'Institut des vérificateurs internes. À la lumière de son rapport favorable, je peux vous assurer que les résultats, les explications et les informations contenus dans le *Rapport annuel de gestion 2002-2003* correspondent à la situation et sont fiables.

Je tiens à souligner les efforts déployés par l'équipe ministérielle qui nous a permis d'atteindre, en 2002-2003, des résultats importants pour le développement durable du secteur bioalimentaire québécois. Ces efforts se voient récompensés notamment par l'atteinte d'un taux de satisfaction global de 97 % de nos clientèles à l'égard des services du Ministère, comme le révèle un sondage réalisé en mars 2003. Je profite de l'occasion pour remercier tout le personnel du Ministère pour son engagement.

Je vous prie d'agréer, Madame la Ministre, l'expression de mes sentiments les plus respectueux.

Le sous-ministre de l'Agriculture,
des Pêcheries et de l'Alimentation,



Marcel Leblanc

Québec, octobre 2003

Rapport de validation de la vérification interne

Monsieur Marcel Leblanc
Sous-ministre de l'Agriculture,
des Pêcheries et de l'Alimentation
200, chemin Sainte-Foy, 12^e étage
Québec (Québec) G1R 4X6

Monsieur le Sous-Ministre,

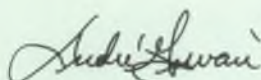
Nous avons procédé à l'examen des résultats, des explications et des informations contenus dans le *Rapport annuel de gestion 2002-2003* du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec pour l'exercice terminé le 31 mars 2003.

La responsabilité de l'exactitude, de l'intégralité et de la divulgation de ces données incombe à la direction du Ministère. Pour l'appuyer dans cette responsabilité, la Direction de l'évaluation de programmes et de la vérification interne a reçu le mandat d'exprimer une opinion sur le caractère plausible des données. Ainsi, notre examen a porté sur la présence des données essentielles à la réalisation d'un rapport annuel de gestion, en conformité avec les exigences gouvernementales, et sur l'exactitude des résultats, des explications et des informations présentés.

Nos travaux ont été effectués conformément aux normes professionnelles de l'Institut des vérificateurs internes. Ils ont consisté à obtenir des renseignements et des pièces justificatives, à utiliser des procédés analytiques, à documenter le fonctionnement des mécanismes de compilation, à réviser des calculs et à discuter de l'information fournie par les divers intervenants. Toutefois, nous n'avons pas procédé à l'examen des données se rapportant à la Commission de protection du territoire agricole du Québec, à La Financière agricole du Québec et à la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec.

Au terme de notre examen, nous sommes d'avis que les résultats, les explications et les informations contenus dans le *Rapport annuel de gestion 2002-2003* du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec sont plausibles.

Le directeur de l'évaluation de programmes
et de la vérification interne,



André Gervais

Québec, octobre 2003



Le Comité de direction du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec



Dans l'ordre habituel, Serge Doyon, Marc Dion, Serge Tourangeau, Marcel Leblanc, Jacques Lebuis, Sylvain Boucher, Jacques Landry et Gilles Vézina.

Marcel Leblanc,
sous-ministre

Sylvain Boucher,
sous-ministre adjoint aux politiques agroalimentaires

Marc Dion,
administrateur d'État aux affaires économiques, scientifiques et technologiques

Serge Doyon,
directeur général des services à la gestion

Jacques Landry,
sous-ministre adjoint aux affaires régionales

Jacques Lebuis,
sous-ministre adjoint à l'agroenvironnement

Serge Tourangeau,
sous-ministre adjoint aux pêches et à l'aquaculture commerciales

Gilles Vézina,
sous-ministre adjoint à l'alimentation

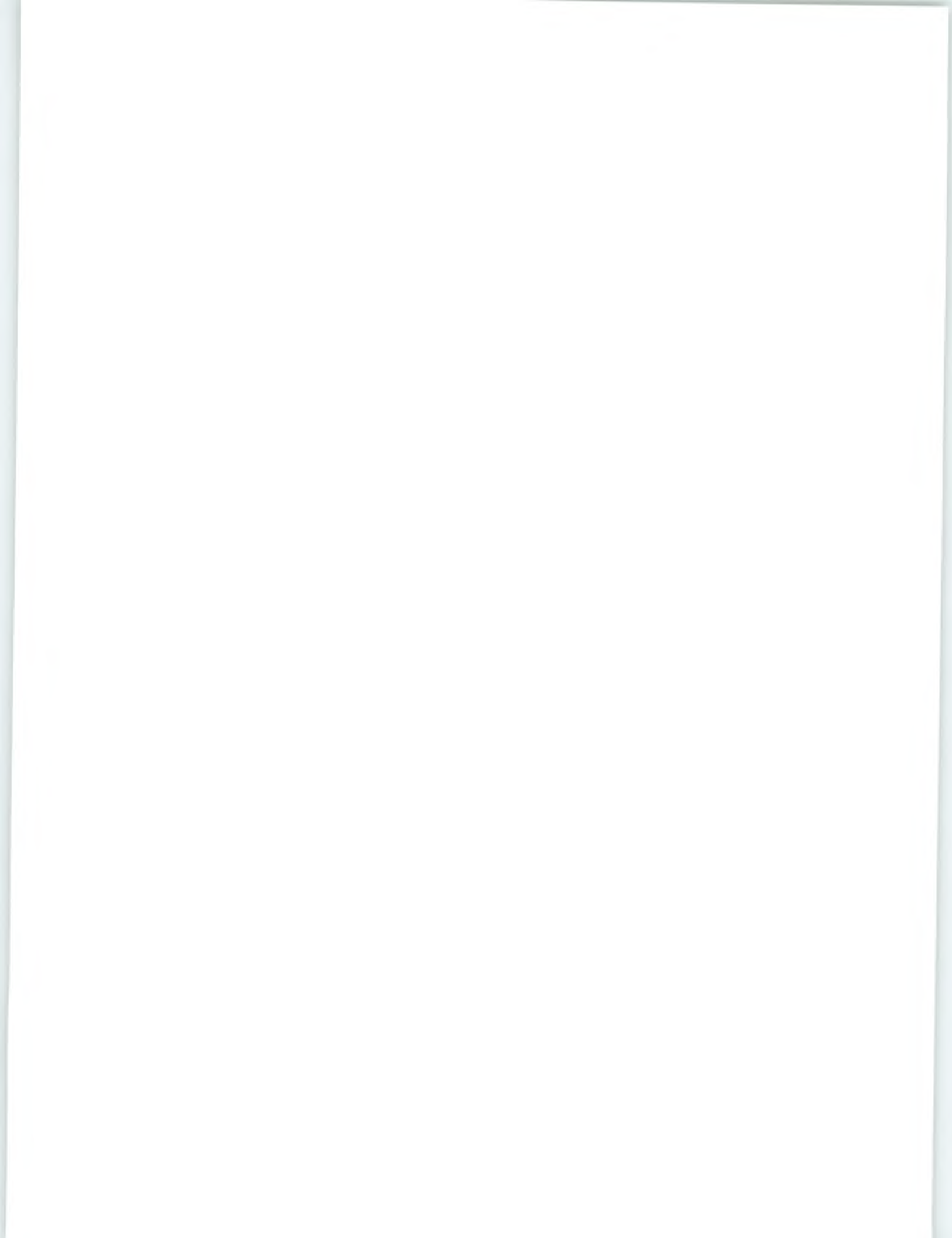
Préambule

Le présent document constitue le deuxième rapport annuel de gestion dans la forme prescrite par la Loi sur l'administration publique. Rappelons que, depuis 1996, le Ministère produit une reddition de comptes en relation directe avec la gestion par résultats.

L'an dernier, le Ministère a innové dans sa présentation afin d'offrir aux parlementaires et aux citoyens une information plus significative et vulgarisée. Le *Rapport annuel de gestion 2002-2003* emprunte sensiblement la même approche. Il s'attarde davantage à présenter les résultats au regard des orientations du Ministère que les enjeux et le contexte dans lequel le Ministère exerce ses activités. Ces questions sont toutefois abordées longuement dans des documents spécifiques prévus par la Loi sur l'administration publique, soit le Plan stratégique du Ministère et des organismes 2001-2004 et le Plan annuel de gestion des dépenses 2002-2003 du Ministère. Pour une information plus complète, les lecteurs sont invités à les consulter.

La présente reddition porte sur l'ensemble des orientations, objectifs et indicateurs de la planification stratégique 2001-2004. Il est important de souligner que certains de ces objectifs et indicateurs ont été mis à jour à l'occasion du *Rapport annuel de gestion 2001-2002*. Le présent document renvoie donc le lecteur au rapport annuel 2001-2002 pour qu'il puisse en connaître davantage sur les ajustements apportés.

Le rapport annuel 2002-2003 présente brièvement notre organisation, sa structure et ses ressources humaines, informationnelles et financières. Cette partie est complétée par les faits saillants de l'année. Par la suite, chacun des deux grands secteurs d'intervention du Ministère – le secteur agricole et agroalimentaire et le secteur des pêches et de l'aquaculture – est traité distinctement. Les résultats sont présentés pour chacune des orientations inscrites à la planification stratégique en empruntant, lorsque possible, des figures et des tableaux, auxquels s'ajoutent des commentaires. Une section traite spécifiquement de la déclaration de services aux citoyens. Enfin, les annexes incluent de l'information d'ordre administratif comme le prévoient certaines dispositions de la Loi sur l'administration publique.



Structure du Ministère



Structure du Ministère

Organismes relevant du ministre

1. La Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ)
2. La Financière agricole du Québec (FADQ)
3. La Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec (RMAAQ)

Directions générales du Ministère

1. Affaires économiques, scientifiques et technologiques
2. Affaires régionales
3. Agroenvironnement
4. Alimentation (incluant le Centre québécois d'inspection des aliments et de santé animale)
5. Pêches et aquaculture commerciales
6. Politiques agroalimentaires
7. Services à la gestion

Le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ), présent dans tous les maillons de la chaîne bioalimentaire

Le Ministère est responsable du développement du secteur bioalimentaire pour les domaines d'activité touchant l'agriculture et l'agroalimentaire ainsi que les pêches et l'aquaculture. Cette responsabilité lui confère les pouvoirs de recherche, d'étude, d'enquête et d'enseignement requis pour l'élaboration de ses politiques et programmes. Ses interventions touchent la production, la transformation, la commercialisation et la consommation des produits agricoles, marins et alimentaires.

Pour réaliser ses mandats, le Ministère s'appuie sur sept directions générales et une agence. Par ailleurs, trois organismes relèvent directement du ministre et jouent des rôles précis dans l'application des divers instruments de la politique bioalimentaire québécoise. Bien que leur budget soit financé à même les crédits alloués au portefeuille du Ministère et qu'ils soient intégrés à la planification stratégique, ces organismes ont un fonctionnement autonome et produisent leur propre rapport annuel.

Les activités du Ministère se répartissent à l'intérieur de six programmes budgétaires, comme en témoigne le tableau ci-dessous.

1. Formation, recherche et développement technologique

Vise à développer une culture technologique dans les entreprises bioalimentaires, à rendre disponibles des services appropriés de formation et à assurer le développement durable du secteur bioalimentaire.

2. La Financière agricole du Québec (FADQ)

Résulte de la fusion de la Société de financement agricole du Québec et de la Régie des assurances agricoles du Québec. Vise à offrir aux producteurs agricoles des programmes de financement agricole, d'assurance récolte et de stabilisation des revenus annuels selon certaines modalités.

3. Aide aux entreprises agroalimentaires

Vise à soutenir les entreprises agricoles et agroalimentaires, à favoriser le développement régional et la mise en valeur des ressources biophysiques, à promouvoir le développement des marchés internes et externes, et à contribuer à l'orientation et à la pérennité de l'agriculture de chaque région du Québec.

4. Appui réglementaire

Vise à améliorer les compétences des entreprises en matière de gestion de la qualité des produits bioalimentaires, à favoriser la mise en marché efficace des produits agricoles et alimentaires, et à préserver la vocation des sols arables.

5. Gestion interne et soutien

Visé à orienter les interventions et les politiques du secteur bioalimentaire, à soutenir les directions générales du Ministère au regard des services à la gestion et à assumer le coût des investissements réalisés par le Ministère.

6. Développement des pêches et de l'aquaculture

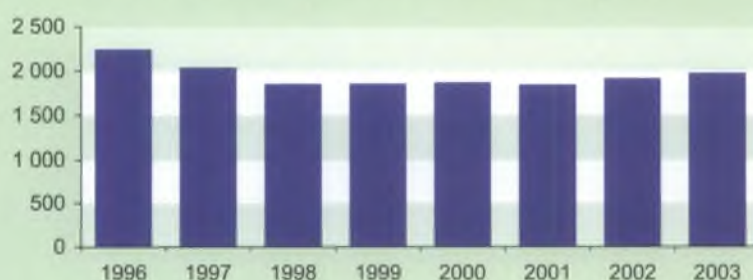
Visé à soutenir l'adaptation de l'industrie des pêches commerciales et de l'aquaculture au contexte de la globalisation des marchés et du développement durable, et à assurer une plus grande autonomie ainsi qu'une viabilité économique du secteur.

Des ressources humaines présentes sur l'ensemble du territoire

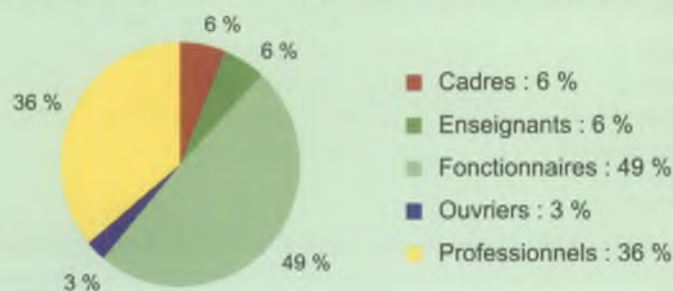
L'effectif régulier en poste, c'est-à-dire le nombre d'employés embauchés sur une base permanente, se chiffre à 1 978 personnes au 31 mars 2003. À ce nombre s'ajoutent 286 personnes occupant des postes occasionnels.

L'équipe du Ministère se compose de plusieurs catégories de personnel réparties dans les diverses fonctions ministérielles. Les catégories des fonctionnaires et des professionnels représentent respectivement 49 % et 36 % des effectifs en poste.

Évolution de l'effectif régulier au MAPAQ, 1996-2003



Répartition de l'effectif régulier selon les catégories d'emplois





Structure du Ministère

Puisque 70 % de son personnel œuvre hors du siège social de Québec, le Ministère assure une présence sur l'ensemble du territoire. Cette répartition des effectifs garantit une accessibilité à nos services pour notre clientèle partout en région.

Répartition des ressources du Ministère



Bas-Saint-Laurent	179 personnes	(9 %)
Saguenay-Lac-Saint-Jean	50 personnes	(3 %)
Capitale-Nationale	236 personnes	(12 %)
Capitale-Nationale, siège social	575 personnes	(29 %)
Mauricie	35 personnes	(2 %)
Estrie	57 personnes	(3 %)
Montréal	43 personnes	(2 %)
Outaouais	39 personnes	(2 %)
Abitibi-Témiscamingue	37 personnes	(2 %)
Côte-Nord	26 personnes	(1 %)
Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	93 personnes	(5 %)
Chaudière-Appalaches	96 personnes	(5 %)
Laval	13 personnes	(1 %)
Lanaudière	53 personnes	(3 %)
Laurentides	42 personnes	(2 %)
Montérégie	317 personnes	(16 %)
Centre-du-Québec	87 personnes	(4 %)

Plus de formation

Pour l'année 2002, le Ministère a investi 1,4 % de sa masse salariale en formation, dépassant ainsi le seuil de 1 % fixé par la Loi favorisant le développement de la formation de la main-d'œuvre.

Une plus grande place pour les jeunes au Ministère

L'année 2002-2003 se démarque par une consolidation de notre politique au regard des jeunes. Ainsi, notre table des jeunes, mise en place l'an dernier, a présenté son premier plan d'action. Parmi ses premières réalisations, elle compte une négociation de places en garderie pour le Ministère.

De mieux en mieux accueillis dans leur milieu, dix de nos jeunes ont profité du programme conjoint de « mentorat » du Conseil du trésor et du Ministère. Les jeunes (moins de 35 ans) représentent, en mars 2003, 7,6 % de l'effectif régulier du Ministère, soit une augmentation de 2,4 % par rapport à l'année précédente. Conformément à notre politique de dotation et à nos objectifs en matière d'embauche des jeunes, 68 % des postes réguliers comblés ont été octroyés à des jeunes. Le Ministère respecte ainsi son objectif de 65 % d'embauche auprès des jeunes.

Une relève de qualité

Afin de parer à un départ important de personnel cadre au cours des prochaines années, le ministre a mis en place un programme de relève de « cadre 4 ». Ce programme comporte trois volets impliquant, pour cette année, la création d'une réserve de candidates et de candidats ayant un profil de compétence répondant aux défis des prochaines années.

Les volets « formation » et « mentorat » compléteront ce programme au cours de l'année 2003-2004.

Les ressources informationnelles

Mécanismes de gouverne

Un plan de gestion triennal des ressources informationnelles a été élaboré et déposé au Secrétariat du Conseil du trésor au début de l'exercice financier 2002-2003. Ce plan reflète notamment le virage que le Ministère désire prendre face à ses clientèles en leur offrant des prestations de services électroniques. Conformément à ce plan, des investissements de l'ordre de 6 millions de dollars ont été réalisés pour 2002-2003. Cette somme s'ajoute aux budgets consacrés à l'évolution et à l'entretien des systèmes et de l'infrastructure technologique, ces éléments s'avérant essentiels aux opérations quotidiennes du Ministère.

De plus, un cadre de gestion ministériel des ressources informationnelles a été mis en place. Il vise principalement à aligner l'utilisation de ces ressources sur la mission du Ministère et ses priorités d'affaires et ce, en conformité avec la modernisation gouvernementale et en favorisant davantage une gestion stratégique et corporative des ressources concernées.

**Le potentiel des jeunes,
l'énergie de l'avenir !**



Actions réalisées

Participation du Ministère au programme conjoint de « mentorat » du Conseil du trésor.

Initiatives de parrainage et de tutorat et stratégies de transfert encouragées.

Présentation du premier plan d'action de la Table des jeunes.

Participation de la Table aux journées d'accueil pour les nouveaux employés du Ministère (29 mai, 10 octobre et 12 décembre 2002)

Réalisation d'un sondage sur l'accueil et l'intégration des nouveaux employés.

Négociation d'une entente afin de disposer de places en garderie pour les enfants du personnel du MAPAQ.



Structure du Ministère

Prestations de services électroniques

En conformité avec la Politique québécoise de l'autoroute de l'information, où l'on présente l'infrastructure gouvernementale comme un catalyseur de la modernisation de l'État, le Ministère obtenait en 2001 l'autorisation du Conseil du trésor de réaliser deux projets de refonte majeure. Ceux-ci permettent notamment d'offrir des prestations de services électroniques à ses clientèles.

Le premier projet, connu sous le nom de Flora, regroupe les services suivants :

- l'enregistrement des entreprises agricoles et aquacoles;
- la gestion des remboursements de taxes foncières aux producteurs agricoles;
- la gestion des remboursements des honoraires aux vétérinaires;
- la gestion des subventions des programmes.

Il opère dans un environnement Web sécurisé et desservira les principales clientèles du MAPAQ, soit plus de 31 600 producteurs et 450 vétérinaires, ainsi que les intervenants du Ministère répartis dans une soixantaine de sites à travers la province. Pendant l'année 2002-2003, les besoins des différentes clientèles ont été stabilisés, l'architecture détaillée du système a été réalisée et la majorité des dossiers fonctionnels ont été rédigés.

Le deuxième projet, connu sous le nom de Programme d'amélioration des troupeaux de bovins du Québec (PATBQ), vise :

- l'amélioration de la productivité, de l'efficacité et de la rentabilité des troupeaux de bovins de boucherie du Québec;
- l'accès à un instrument de sélection et d'évaluation génétique de bovins de boucherie souple, moderne et unique en Amérique.

Les usagers se composent, entre autres, d'agronomes, de conseillers agricoles et de gestionnaires. Les producteurs de bovins du Québec, qui sont les utilisateurs externes de ce service, ont accepté de payer une cotisation annuelle pour en profiter. Au cours de l'année 2002-2003, les travaux relatifs à la consultation en ligne du système ont été complétés. De plus, on a procédé à la conception de plusieurs rapports spécialisés, lesquels seront disponibles à l'automne 2003.

Le Ministère a aussi entrepris un projet dont l'objectif consiste à offrir la possibilité aux titulaires d'un permis de restauration de renouveler celui-ci par voie électronique. En août 2002, le Ministère a également rendu disponible l'ensemble de ses formulaires de programme en format électronique.

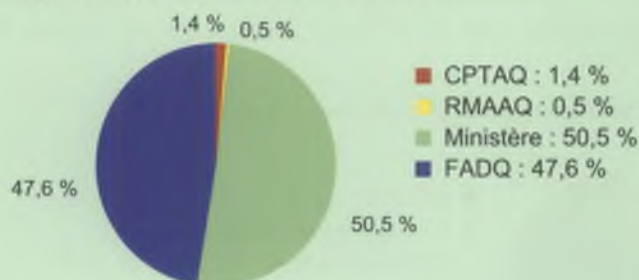
Infrastructure technologique

Afin d'améliorer de façon continue les services directs à la population dans un environnement sécuritaire, le Ministère a amorcé le renouvellement de son équipement informatique. Il a rehaussé son réseau provincial de télécommunication et a investi dans le déploiement d'une solution antivirale tout en mettant en place de façon graduelle son infrastructure Web.

Des ressources financières en appui au développement du secteur

Pour l'année 2002-2003, les dépenses du portefeuille de l'agriculture, des pêcheries et de l'alimentation ont totalisé 641,2 millions de dollars répartis entre le Ministère et les organismes suivants : La Financière agricole du Québec (FADQ), la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) et la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec (RMAAQ).

Répartition des dépenses du MAPAQ



Le tableau suivant montre les ressources financières par programme pour les deux dernières années. Les données sont présentées pour le Ministère seulement.

PROGRAMMES	EXERCICE 2002-2003		EXERCICE 2001-2002	ÉCART
	Budget de dépenses	Dépenses réelles ^{1,2}	Dépenses réelles ²	
	(000 \$)			
Développement des entreprises agricoles et agroalimentaires	180 111,4	170 842,4	190 755,7	(19 913,3)
Développement des entreprises de pêche et aquacoles (pêches)	23 242,7	22 822,9	23 274,0	(451,1)
Institut de technologie agroalimentaire (ITA)	20 557,4	20 002,7	19 597,0	405,7
Centre québécois d'inspection des aliments et de santé animale (CQIASA)	59 166,1	57 070,5	45 006,4	12 064,1
Direction et services à la gestion	49 112,0	47 491,7	51 159,9	(3 668,2)
TOTAL	332 189,6	318 230,2	329 793,0	(11 562,8)
	Budget	Investissements réels¹	Investissements réels	
INVESTISSEMENTS	26 211,5	21 514,3	10 108,0	11 406,3

(1) Ces données peuvent s'avérer différentes de celles qui paraîtront dans les comptes publics et ce, en raison des possibles ajustements effectués par le contrôleur des finances.

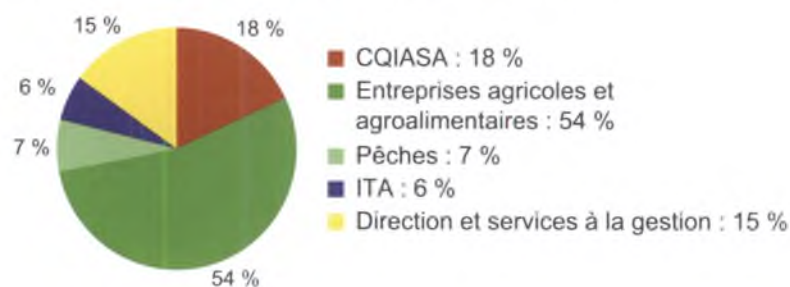
(2) Les dépenses font abstraction de l'amortissement des investissements, soit 5 633 300 \$ en 2002-2003 et 4 762 000 \$ en 2001-2002.



Structure du Ministère

La diminution des dépenses au programme Développement des entreprises agricoles et agroalimentaires s'explique par les changements dans le mode de versement des subventions dans le cadre du programme Prime-Vert. À partir de cette année, les subventions aux producteurs agricoles seront versées sur une période de cinq ans. En 2002-2003, le Ministère a pris des engagements financiers de 71,2 millions de dollars pour soutenir les producteurs agricoles dans l'atteinte des objectifs environnementaux. L'augmentation des dépenses du Centre québécois d'inspection des aliments et de santé animale s'explique par les sommes supplémentaires consacrées au volet de la sécurité alimentaire, notamment la traçabilité des aliments. Le graphique suivant présente la répartition des dépenses entre les différents programmes au Ministère pour l'exercice 2002-2003.

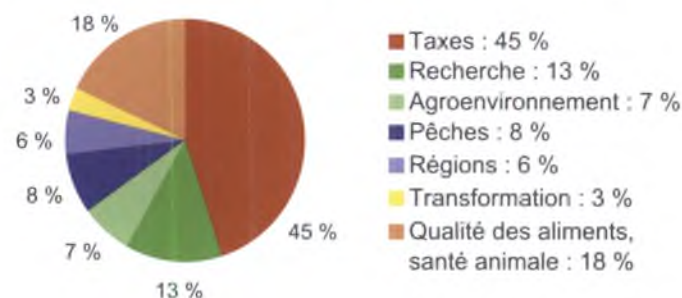
Répartition des dépenses par domaine d'activité



Dépenses de transfert par domaine d'activité

Les dépenses de transfert du Ministère, excluant les organismes, c'est-à-dire les sommes d'argent qui sont distribuées aux clientèles par l'intermédiaire de nos programmes et des différentes ententes avec nos partenaires, ont totalisé 163,8 millions de dollars. Le graphique suivant présente la ventilation par domaine d'activité.

Répartition des dépenses de transfert par domaine d'activité



Investissements

Par ailleurs, le Ministère a un programme d'investissements de 35 millions de dollars réparti sur 3 ans pour la conservation et la modernisation de ses immeubles. Ce budget est financé par le Plan d'accélération des investissements publics et par la Stratégie de développement économique des régions ressources. En 2002-2003, des investissements de quelque 12,1 millions de dollars ont été consacrés à l'Institut de technologie agroalimentaire du Québec, au Centre de recherche Les Buissons de Pointe-aux-Outardes et au Centre de recherche en sciences animales de Deschambault.

Faits saillants
de l'année 2002-2003



Faits saillants de l'année 2002-2003

Une clientèle très satisfaite des services offerts par le personnel du MAPAQ

Une enquête a été menée en mars 2003 auprès de quelque 1 535 répondants. Elle visait à mesurer le niveau de satisfaction des clients par rapport aux objectifs de notre déclaration de services aux citoyens. Les personnes sondées avaient eu l'occasion de recourir à l'un des quatre volets suivants de notre offre de service : l'inspection des aliments et la santé animale, le service-conseil en région et le Programme de remboursement des taxes foncières, les pêches et l'aquaculture commerciales et le soutien au développement des entreprises agroalimentaires.

Plus de 95 % des répondants se disent satisfaits ou très satisfaits en ce qui a trait à plusieurs des éléments de la qualité de service qui ont été évalués. Les taux de satisfaction sont très élevés, entre autres, en ce qui concerne l'accessibilité des services (taux de satisfaction de 96 %, dont 21 % de répondants très satisfaits), la courtoisie (taux de satisfaction de 98 %, dont 47 % de répondants très satisfaits), l'empressement (taux de satisfaction de 96 %, dont 37 % de répondants très satisfaits) et l'équité (taux de satisfaction de 96 %, dont 40 % de répondants très satisfaits).

Secteur agricole et agroalimentaire

Intensification des efforts en agroenvironnement

Plusieurs actions déterminantes ont été enclenchées en 2002-2003 par le Ministère pour répondre aux préoccupations grandissantes que manifestent les citoyens par rapport à leur environnement. Ces mesures réaffirment l'engagement du Ministère à aider les entreprises agricoles dans ce nécessaire virage agroenvironnemental. Parmi ces mesures, mentionnons les suivantes :

- Annonce de la stratégie agroenvironnementale du Ministère, qui aidera les entreprises agricoles à se conformer au Règlement sur les entreprises agricoles (REA) et qui a pour but d'assurer la protection de l'environnement en milieu agricole;
- Annonce du plan d'accompagnement agroenvironnemental Ferme par ferme, qui propose des solutions concrètes et adaptées à chaque entreprise, et mise en place de bancs d'essai dans quatre municipalités (Saints-Anges en Chaudière-Appalaches, Saint-Esprit dans Lanaudière, Sainte-Hélène-de-Bagot dans la Montérégie-Est, Saint-Edmond-de-Grantham dans le Centre-du-Québec);
- Dépôt de documentation et participation active aux audiences publiques de la Commission sur le développement durable de la production porcine au Québec menée par le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE).

Ces mesures viennent s'ajouter aux nombreuses actions entreprises au cours des dernières années. Les résultats obtenus jusqu'à présent témoignent d'un réel progrès, notamment les suivants :

- À l'heure actuelle, près de 90 % des fumiers et lisiers sont entreposés dans des ouvrages conformes à la cible établie selon le Règlement sur la réduction de la pollution d'origine agricole, dont 100 % dans le secteur porcin;
- En moins de 5 ans, près de 6 000 producteurs ont adhéré aux clubs-conseils en agroenvironnement;
- En 2002-2003, le Ministère a pris des engagements financiers de 71,2 millions de dollars, sur une période de 5 ans, par l'entremise de son programme d'aide Prime-Vert, soit 29,2 % de plus que les sommes versées l'année précédente.

Politique québécoise dédiée à la transformation alimentaire

Le gouvernement du Québec a rendu publique, en juin 2002, la première Politique québécoise de la transformation alimentaire. Cette politique est le résultat d'une démarche menée en étroite collaboration avec l'industrie et ses partenaires. Le gouvernement y mobilise les ministères et organismes à vocation économique dans l'appui aux entreprises de transformation alimentaire pour qu'elles s'adaptent aux nouvelles exigences industrielles et renforcent leur présence sur les marchés. Au 31 mars 2003, plusieurs actions prévues étaient réalisées. Mentionnons entre autres les suivantes :

- Première année d'opération de Capital Financière agricole inc., qui, en un an, a reçu 48 plans d'affaires et s'est engagé à hauteur de 2,2 millions de dollars dans 5 projets;
- Mise en place d'un fonds à l'exportation en partenariat avec le Club export agroalimentaire du Québec, totalisant 5,5 millions de dollars sur 3 ans;
- Entente avec Aliments du Québec pour accentuer la promotion générique des produits québécois, une aide du Ministère de 1,5 million de dollars en 2002-2003;
- Mise en place du programme Encadrement PME pour les petites et moyennes entreprises, qui a pour objectif d'appuyer les fonctions stratégiques (marketing, qualité, ressources technologiques) des petites et moyennes entreprises;
- Offre de formation élargie dans le programme de formation *Technologie de la transformation des aliments* et ajout d'une vingtaine de places à l'ITA de La Pocatière et au Cégep régional de Lanaudière en plus de la cinquantaine de places disponibles à l'ITA de Saint-Hyacinthe;
- Programme de recherche technologique en bioalimentaire du MAPAQ, qui a pour objectif de stimuler la participation et le réseautage des PME relativement aux travaux de recherche visant les innovations de produits et de procédés;



Faits saillants de l'année 2002-2003

- Déploiement du réseau de conseillers au MAPAQ en région et inscription dans les priorités régionales;
- Mise en place du programme Transformation à l'action pour accélérer la concrétisation de projets de développement provenant d'entreprises;
- Annonce de mesures fiscales pour appuyer le développement des coopératives agroalimentaires;
- Implication des organismes financiers du gouvernement en transformation alimentaire :
 - Investissement Québec avec quelque 55 projets, des investissements de plus de 300 millions de dollars et 1 100 emplois;
 - SGF Soquia, une dizaine de projets permettant de réaliser 150 millions de dollars d'investissements.

Innocuité des aliments et santé animale

Le Centre québécois d'inspection des aliments et de santé animale (CQIASA) a déposé son premier plan d'affaires, couvrant la période 2002-2004. Des travaux majeurs ont été amorcés ou poursuivis en matière d'épidémiologie, de traçabilité, de veille des agents potentiels de contamination et d'adaptation des outils législatifs. En 2002-2003, les principales mesures ont été les suivantes :

- Mise en place de la traçabilité pour l'ensemble de la filière bovine :
 - Identification massive des bovins;
 - Remboursement de la première génération de boucles destinées à cette identification pour un montant total de 2,25 millions de dollars;
 - Lancement du Programme d'aide à l'automatisation, mis à la disposition des entreprises traitant un volume important d'animaux;
- Création de l'Institut national de santé animale (INSA) en octobre 2002, une structure dédiée à l'épidémiologie et qui a pour mandat de consolider les mécanismes de surveillance et d'intervention au regard de l'état sanitaire du cheptel québécois;
- Renforcement du Réseau d'alerte et d'information zoosanitaire (RAIZO);
- Création d'Anima-Québec, un organisme voué à la sécurité et au bien-être animal.

Développement régional

- En 2002-2003, soutien financier de 3,9 millions de dollars dans le cadre de la Stratégie de développement économique des régions ressources pour la réalisation de 131 projets visant la diversification de l'agriculture et l'accroissement de la transformation alimentaire; création et consolidation de 680 emplois pour des investissements estimés à 27 millions de dollars;
- Signature de 6 ententes spécifiques de développement régional, le Ministère étant partie prenante dans 18 ententes spécifiques pour le développement du secteur agroalimentaire;
- Services-conseils de pointe et interventions diversifiées au profit des entreprises agricoles :
 - 551 activités réalisées par les équipes régionales, qui ont permis de rejoindre environ 14 300 entreprises afin de les sensibiliser aux pratiques agricoles respectueuses de l'environnement;
 - 554 interventions de groupe touchant le transfert technologique auprès de 15 000 entreprises agricoles;
 - 321 projets d'innovation technologique.

Agriculture biologique

- Lancement d'un programme de soutien au développement de l'agriculture biologique et renouvellement pour les deux prochaines années, pour une aide totale de 3 millions de dollars sur trois ans : le programme vise à garantir l'intégrité de l'appellation biologique et à accroître l'accessibilité des produits biologiques.

Formation agricole

- Investissements de 8,3 millions de dollars réalisés en 2002-2003 au sein des instituts de technologie agroalimentaire pour améliorer la qualité des lieux d'enseignement.

Effort en R-D

- Mise en place d'une nouvelle action concertée pour favoriser le développement des aliments fonctionnels et des produits nutraceutiques; recherches ayant cours sur des aliments susceptibles d'exercer une action favorable sur la santé et la prévention des maladies;
- Création d'un programme de recherche et d'adaptation technologiques concernant le traitement des fumiers d'une durée de deux ans.



Faits saillants de l'année 2002-2003

Gestion des risques agricoles

- Signature de 3 ententes Canada-Québec permettant des transferts totalisant 62,47 millions de dollars en faveur des producteurs agricoles du Québec;
- Mise en place du Compte de stabilisation du revenu agricole (CSRA) en 2002 à l'égard des productions non couvertes par l'assurance stabilisation des revenus agricoles (ASRA) et report pour les productions couvertes par l'ASRA tant que les discussions ne seront pas complétées sur le nouveau Compte de stabilisation du revenu net (CSRN) avec le gouvernement fédéral.

Secteur des pêches et de l'aquaculture

Lancement de la Stratégie québécoise de développement des ressources, sciences et technologies marines

Le 10 juin 2002, le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec lançait, conjointement avec le ministère des Finances, de l'Économie et de la Recherche (MFER)¹ et avec le ministère des Régions¹, la stratégie québécoise de développement d'un créneau d'excellence dans le domaine des ressources, sciences et technologies marines, intitulée Plein cap sur la mer. Destinée au Québec maritime, cette stratégie identifie six secteurs d'activités économiques prioritaires, soit la pêche commerciale, l'aquaculture, la transformation des produits aquatiques, la biotechnologie, les technologies marines, la construction et la réparation navales. Le Ministère a collaboré à son élaboration et soutient sa mise en œuvre.

Appui financier au secteur des pêches et de l'aquaculture commerciales

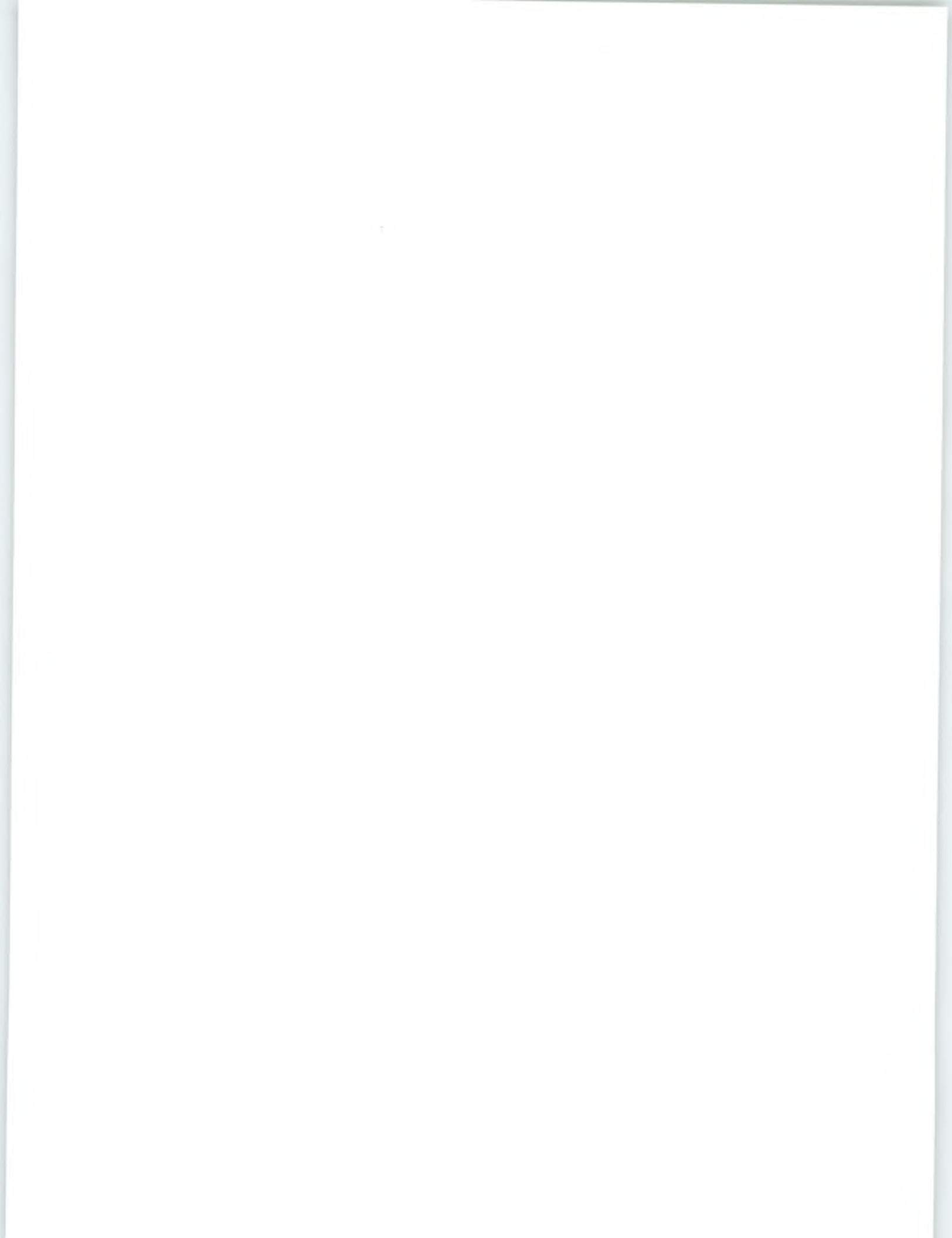
- Soutien de 27,4 millions de dollars, dont 8,4 millions en aide directe et 19,0 millions sous forme de garanties de prêt :
 - Consolidation et développement d'entreprises : 3,8 millions de dollars;
 - Appui financier à la pêche commerciale : 2,4 millions de dollars;
 - Soutien financier à la R-D : 1,6 million de dollars;
 - Appui financier aux associations nationales : 0,6 million de dollars;
 - Aide à la pêche commerciale : 19,0 millions de dollars sous forme de garanties de prêt;
- Aide directe additionnelle de 4,9 millions de dollars dans le cadre de la Stratégie de développement économique des régions ressources :
 - Fonds de recherche et développement en aquaculture : 3,9 millions de dollars;
 - Appui financier à la pêche commerciale – modernisation de la flotte : 1,0 million de dollars;

1. Depuis juin 2003, ministère du Développement économique et régional, mission Recherche, Science et Technologie, mission Régions.

- Programme d'appui à l'innovation et au développement du secteur des pêches et de l'aquaculture commerciales, qui démontre l'effet levier important de l'appui financier du Ministère. Des aides autorisées de 3,8 millions de dollars ont généré des investissements évalués à 15,2 millions de dollars;
- Annonce de l'exemption fiscale de 500 000 \$ sur le gain en capital obtenu par les pêcheurs lors de la vente de leurs bateaux et de leurs permis de pêche.

Encadrement législatif de l'aquaculture

- Élaboration de l'encadrement législatif de l'aquaculture, dépôt du projet de loi sur l'aquaculture commerciale à l'Assemblée nationale en décembre 2002 et analyse en commission parlementaire en février 2003.



Plan stratégique du
Ministère et des organismes



Plan stratégique du Ministère et des organismes

Plan stratégique du Ministère et des organismes

Notre mission :

Influencer et soutenir la croissance de l'industrie bioalimentaire québécoise dans une perspective de développement durable

AGRICULTURE ET AGROALIMENTAIRE – TROIS ENJEUX ET SIX ORIENTATIONS

Développement des marchés et compétitivité	Attentes de la société : sécurité alimentaire, environnement et développement régional	Reconnaissance du leadership du secteur
1. Améliorer la performance de l'industrie bioalimentaire sur les marchés	2. Contribuer à la protection de la santé publique et à l'amélioration de la santé animale en exerçant une surveillance de toute la chaîne bioalimentaire	5. Promouvoir l'excellence et le savoir-faire de l'industrie et de ses artisans
	3. Favoriser le développement harmonieux et la promotion des activités et des entreprises agricoles sur le territoire	6. Affirmer les intérêts québécois sur la scène nationale et internationale
	4. Stimuler la mise en valeur des potentiels régionaux de l'agriculture et de l'agroalimentaire	

PÊCHES ET AQUACULTURE COMMERCIALES – TROIS ENJEUX ET TROIS ORIENTATIONS

Sécurité et croissance des approvisionnements	Capacité concurrentielle des entreprises du secteur	La concertation comme outil de développement
1. Accroître la biomasse aquatique disponible	2. Améliorer la compétitivité des entreprises	3. Contribuer à créer un environnement favorable au développement du secteur

Objectifs de croissance du secteur agricole et agroalimentaire



Objectifs de croissance du secteur agricole et agroalimentaire

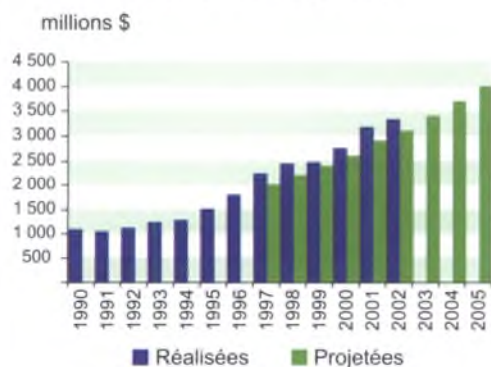
Grands objectifs de croissance : sur la bonne voie

En 1998, les partenaires de l'agroalimentaire ont convenu d'une réflexion collective sur le présent et le devenir du secteur. Cette volonté de travailler ensemble s'est concrétisée par des engagements pris lors de la Conférence sur l'agriculture et l'agroalimentaire québécois de mars 1998, suivis de l'adoption à l'unanimité de plans d'action à l'occasion du Rendez-vous des décideurs de mars 1999, dont l'horizon s'étend jusqu'à 2005.

Le Rendez-vous de mi-parcours d'octobre 2001 a permis de prendre acte collectivement des progrès accomplis, tant au chapitre de l'atteinte des objectifs de croissance que de la réalisation des plans d'action. Il a aussi permis de convenir de nouveaux engagements afin de faire face aux nouvelles problématiques et de progresser dans l'atteinte des objectifs de croissance établis.

Objectif - Exportations doublées à 4 milliards de dollars d'ici 2005

Exportations agricoles et agroalimentaires du Québec, de 1990 à 2005



Source : Statistique Canada et MAPAQ, 2003

Une croissance soutenue

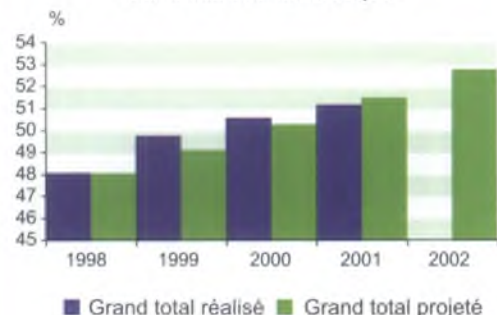
- La valeur des exportations a atteint 3,33 milliards de dollars en 2002, soit 83 % de l'objectif visé d'ici 2005.
- Les exportations ont poursuivi leur croissance en 2002 avec une hausse de 4,9 %. Pour la même période, les expéditions de l'Ontario à l'étranger ont augmenté de 5,8 %, tandis que celles du Canada ont fléchi de 1 %.
- La croissance de 2002 a été relativement faible par rapport aux deux années précédentes. Ce ralentissement s'explique en grande part par la baisse des prix de la viande du porc, qui est la principale exportation du Québec, avec 23,1 % des recettes totales agroalimentaires sur les marchés internationaux. En effet, malgré une augmentation des exportations de porc de 16 % en volume (42 300 tonnes), la valeur des ventes des produits du porc à l'étranger n'a progressé que de 1,5 % (11,9 millions de dollars).

Objectif - Accroissement de 10 % de la part des produits québécois sur le marché intérieur d'ici 2002

Une croissance modérée

- Depuis 1998, le taux global d'approvisionnement au Québec des trois grands distributeurs (Métro, Provigo-Loblaws, IGA-Sobeys) a toujours été en croissance. Le taux est passé de 48 % en 1998 à 49,8 % en 1999, à 50,6 % en 2000 et à 51,2 % en 2001. La part de marché de l'ensemble des produits alimentaires québécois a donc connu une augmentation de 6,6 % entre 1998 et 2001, se rapprochant un peu plus de l'objectif de 52,8 % établi en 1998.
- Les résultats des années 1999 et 2000 ont dépassé les objectifs fixés, alors que, pour l'année 2001, on remarque un léger retard, soit 51,2 % au lieu de 51,5 %. L'année 2002 sera la dernière année de l'engagement pris par les distributeurs.
- Les accroissements les plus importants touchent les fruits frais, le yogourt et la viande d'agneau. Pour ce qui est des baisses, les plus significatives ont été enregistrées dans les secteurs de la crème glacée, de la viande de volaille et de la viande de veau.

Part des produits québécois sur le marché domestique



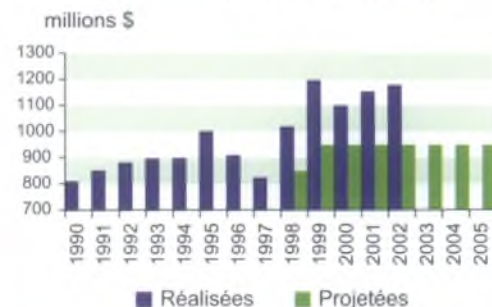
Source : CCDA, compilation des achats Provigo-Loblaws, IGA-Sobeys, Métro, 2003

Objectif - Investissements de 7,5 milliards de dollars d'ici 2005

Une belle performance

- Pour la quatrième année consécutive, la valeur des investissements à la ferme et en transformation agroalimentaire dépasse 1,1 milliard de dollars. En fait, les immobilisations dans ces deux secteurs ont atteint 1,18 milliard en 2002, soit une augmentation de 2,1 % par rapport à 2001.
- Depuis 1998, les investissements totalisent 5,7 milliards de dollars, soit plus de 75 % de l'objectif fixé pour 2005. Le secteur de la production a été responsable de près de 3,4 milliards de dollars, tandis que le secteur de la transformation a investi pour 2,3 milliards de dollars. Parmi les industries de la transformation qui ont fait plus d'investissements, on trouve l'industrie des boissons (560 millions de dollars), celle des viandes (320 millions de dollars) et l'industrie laitière (380 millions de dollars).

Investissements à la ferme et en transformation agroalimentaire, Québec, de 1990 à 2005



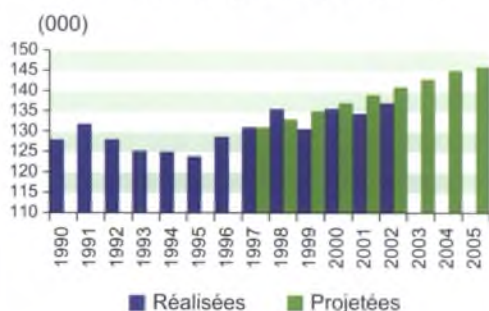
Source : Statistique Canada et MAPAQ, 2003



Objectifs de croissance du secteur agricole et agroalimentaire

Objectif – 15 000 emplois en agriculture et en transformation d'ici 2005

Emplois en agriculture et en transformation agroalimentaire, Québec, de 1990 à 2005



Source : Statistique Canada et MAPAQ, 2003

Des progrès observables

- Avec 137 000 postes, l'emploi en agriculture et en transformation agroalimentaire a atteint, en 2002, son plus haut niveau. Il s'est créé 6 000 emplois depuis 1997, soit 40 % de l'objectif.
- Le secteur de la transformation a été le plus actif dans la création des emplois. En effet, entre 1997 et 2002, 10 400 emplois ont été créés dans ce secteur, compensant amplement les 4 400 emplois perdus dans le secteur de la production.
- Quatre secteurs d'activités de transformation se sont particulièrement distingués dans la création des emplois. Il s'agit de l'industrie des viandes (3 600), de l'industrie de la transformation des produits à base de farine (1 700), de l'industrie laitière (1 400) et de l'industrie des boissons et du tabac (1 256).

Nos

orientations et nos résultats

Secteur agricole et agroalimentaire





Nos orientations et nos résultats

Secteur agricole et agroalimentaire

Nos résultats

Orientation 1

Améliorer la performance
de l'industrie bioalimentaire sur les marchés

Les entreprises québécoises, présentes sur les marchés

Pour réussir à accroître la présence des produits québécois sur les marchés, le Ministère regroupe ses actions autour des cinq axes suivants :

- Axe 1 :** Marchés hors Québec
- Axe 2 :** Marchés intérieurs
- Axe 3 :** Transformation alimentaire
- Axe 4 :** Mise en marché collective
- Axe 5 :** Coordination verticale

AXE 1 : MARCHÉS HORS QUÉBEC

Un appui du Ministère sur les plans de l'élaboration de stratégies territoriales et de l'exploration des marchés

Élaborer et mettre en œuvre des stratégies de développement des marchés pour sept territoires ciblés (États-Unis, Japon, Union européenne, Chine, Mexique, Brésil et Corée/Taiwan).

Permettre, pour chacune des trois prochaines années, à 150 entreprises québécoises d'explorer de nouveaux marchés d'exportation et à 100 d'entre elles d'y réaliser des ventes.

Actions
déterminantes pour
augmenter la présence
des entreprises sur les
marchés

- Création d'un fonds à l'exportation de 5,5 millions de dollars sur 3 ans.
- Mise en place d'un partenariat plus poussé, particulièrement avec le Club export agroalimentaire du Québec.

INDICATEURS	CIBLES	RÉSULTATS		
		2002-2003	2001-2002	2000-2001
Stratégies de développement des marchés élaborées et mises en œuvre	7	7	8	-
Nombre d'entreprises ayant exploré de nouveaux marchés à l'exportation	150	141	100	120
Nombre d'entreprises ayant effectué des ventes dans de nouveaux marchés étrangers	100	101	72	60

Au cours de l'année 2002-2003, le Ministère a élaboré et mis en œuvre des stratégies de développement des marchés pour les sept territoires suivants : États-Unis et Canada (hors Québec), Amérique latine et Antilles, Europe de l'Ouest, Europe centrale et de l'Est, Japon, Chine et Asie du Sud-Est, Moyen-Orient. Outre ces stratégies, l'Afrique et l'Inde ont également fait l'objet d'un suivi et d'activités ponctuelles.

Les résultats pour l'exploration de nouveaux marchés et les ventes dans ces marchés comprennent notamment les résultats du programme Horizon Export. Celui-ci a été lancé en octobre 1998 pour une période de trois ans. Il a été reconduit en 2001-2002 et du 1^{er} avril 2002 à janvier 2003. Depuis, il a été remplacé par le programme Québec Export 2005, qui est géré en partenariat selon une convention négociée entre le Club export agroalimentaire du Québec et le Ministère. Les résultats relatifs à l'exploration de nouveaux marchés et aux ventes dans les nouveaux marchés se situent près des cibles pour l'année 2002-2003. On remarque également une augmentation par rapport à l'année précédente.

AXE 2 : MARCHÉS INTÉRIEURS

Un renforcement de la fonction marketing pour une plus grande visibilité des produits québécois

Promouvoir les aliments du Québec et appuyer les petites entreprises.

Amener, d'ici 2003, 75 % des supermarchés à utiliser le logo « Aliments du Québec » en magasin et intéresser quelque 150 entreprises de production et de transformation à participer au programme conjoint d'activités promotionnelles.

Accompagner 40 petites entreprises et microentreprises dans l'amélioration de leur fonction marketing.

INDICATEURS	CIBLES	RÉSULTATS		
		2002-2003	2001-2002	2000-2001
Proportion des supermarchés utilisant le logo « Aliments du Québec » en magasin	75 %	39,6 %	36,8 %	(1)
Nombre d'entreprises de production et de transformation ayant adhéré au programme conjoint d'activités promotionnelles	150	647	705	250
Nombre d'entreprises ayant bénéficié du volet marketing du programme Encadrement PME	40	18	55	43

(1) Après vérification, les données recueillies pour la période 2000-2001 ont été retranchées, étant non significatives.

Nos orientations et nos résultats

Secteur agricole et agroalimentaire

Des produits québécois bien en vue



Le MAPAQ a récemment renouvelé son entente de partenariat avec Aliments du Québec pour l'année 2002-2003 et y a consacré 1,5 million de dollars.

Politique québécoise de la transformation alimentaire

En juin 2002, le gouvernement a rendu publique la Politique québécoise de la transformation alimentaire. Elle est le résultat d'une démarche menée en étroite collaboration avec l'industrie et ses partenaires. En raison de sa dimension gouvernementale, elle mobilise les différents ministères et organismes financiers du gouvernement concernés par les problématiques et les défis des fabricants alimentaires.

Le Ministère a poursuivi son appui au projet Aliments du Québec, qui regroupe les producteurs, les transformateurs, les distributeurs, les détaillants et le gouvernement à des fins de promotion des produits alimentaires du Québec. Le projet comprend des activités de promotion, notamment sur les lieux de vente, en complémentarité avec les stratégies commerciales des entreprises de transformation et des différentes bannières de distributeurs et de détaillants.

Quoique inférieur à la cible, le taux d'utilisation du logo par les supermarchés a connu une augmentation par rapport à l'année précédente. Soulignons que la cible initiale avait été fixée avant le changement de méthodologie de l'enquête d'évaluation en 2001, lequel a amené une baisse de résultats.

La cible de participation des entreprises de production et de transformation au programme conjoint d'activités promotionnelles a encore une fois été largement dépassée.

Au cours de l'année, le Programme d'encadrement marketing a été intégré en tant que volet marketing du nouveau programme d'aide Encadrement PME, dont la portée est plus large. Le programme Encadrement PME a pris fin en mars 2003 et un contenu bonifié a été intégré dans le volet marketing du nouveau programme Encadrement PME, mis en œuvre dans le cadre de la Politique québécoise de la transformation alimentaire. Ce dernier est entré en vigueur le 1^{er} octobre 2002. En date du 31 mars 2003, en plus des 18 entreprises comptabilisées en 2002-2003, 12 autres demandes formulées par autant d'entreprises étaient déjà approuvées pour être réalisées en 2003-2004. Un rétablissement du nombre d'entreprises bénéficiaires du programme est prévu pour 2003-2004, après une année complète d'opération.

AXE 3 : TRANSFORMATION ALIMENTAIRE

Miser sur la valeur ajoutée de la production agricole pour atteindre les objectifs de croissance du secteur

Élaborer et mettre en œuvre une politique de transformation alimentaire qui guidera le rôle du MAPAQ auprès des transformateurs et des partenaires gouvernementaux, et développer de nouveaux outils de soutien aux entreprises.

INDICATEURS	CIBLES	RÉSULTATS	
		2002-2003	2001-2002
Mise en place de la nouvelle Direction de la politique de la transformation alimentaire	Été 2001	-	Réalisée
Diffusion de la Politique québécoise de la transformation alimentaire et du plan d'action	Printemps 2002	Réalisée	En voie de réalisation

Le 19 juin 2002, le gouvernement a rendu publique la Politique québécoise de la transformation alimentaire afin de soutenir l'industrie dans sa volonté de s'adapter aux nouvelles exigences industrielles et de renforcer sa présence sur les marchés. Cette politique s'articule autour de trois grandes orientations : l'accès aux marchés, l'augmentation de la productivité et de l'innovation ainsi que l'accroissement des investissements, et ce, autour d'un plan d'action de quatre ans.

Depuis son lancement, les efforts déployés par le Ministère ont tout d'abord permis de faire connaître cette nouvelle politique et d'en assurer une mise en œuvre efficace. Ainsi, le document de politique a été expédié à plus de 1 000 entreprises du secteur agroalimentaire, à des organisations sectorielles et à des intervenants gouvernementaux qui collaborent directement à sa mise en œuvre. La Politique a également été le thème de plusieurs présentations de la part de représentants du Ministère, notamment lors d'événements organisés par des organismes régionaux (tables de concertation agroalimentaire du Québec) et lors de rencontres de tables sectorielles (filières).

Plusieurs actions prévues au plan d'action et jugées prioritaires ont été réalisées ou ont été amorcées au cours de l'année 2002-2003. Le Ministère a notamment introduit deux programmes spécifiques de la transformation alimentaire. Le premier, Encadrement PME, a pour objectif d'appuyer les fonctions stratégiques des petites et moyennes entreprises. Le second, Transformation à l'action, vise à accélérer la concrétisation de projets de développement qui pourraient avoir un impact significatif sur le plan du développement économique sectoriel ou régional. Un réseau de conseillers dédiés à la transformation alimentaire a également été mis sur pied. En collaboration avec les partenaires régionaux et les services des autres ministères et organismes du gouvernement, il offre des services de développement d'entreprises, d'accompagnement et d'appui au développement des marchés.

Par ailleurs, le Ministère a interpellé plusieurs ministères et organismes du gouvernement afin de les sensibiliser à cette industrie et de les amener à adapter leurs offres de service aux réalités de l'agroalimentaire.

Un comité de pilotage, composé des principaux ministres des ministères concernés par la Politique ainsi que des représentants des principales associations de l'industrie, a été mis sur pied pour suivre l'évolution de la Politique et procéder aux ajustements nécessaires pour permettre d'atteindre les objectifs. Ce comité a tenu deux rencontres au cours de l'année 2002-2003.

Nos orientations et nos résultats

Secteur agricole et agroalimentaire

AXE 4 : MISE EN MARCHÉ COLLECTIVE

Un des grands instruments de la politique agroalimentaire

Évaluer l'efficacité des interventions des offices dans la mise en marché et faciliter l'adaptation des formules de mise en marché collective aux contextes plus ouverts et concurrentiels des marchés.

INDICATEURS	CIBLES	RÉSULTATS			
		2002-2003	2001-2002	2000-2001	1998-2000
Nombre de plans conjoints évalués	36	5	7	5	16
• Possédant un plan stratégique	20	1	2	2	5
• Possédant des indicateurs de résultats	20	2	2	2	7

Régie
des marchés agricoles
et alimentaires

Québec

La Loi sur la mise en marché des produits agricoles, alimentaires et de la pêche établit des règles permettant d'organiser de façon ordonnée la production et la mise en marché des produits agricoles et alimentaires.

La Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec (RMAAQ), responsable de l'application de la Loi, effectue le suivi des plans conjoints et s'assure que ces instruments servent non seulement les intérêts des producteurs agricoles et forestiers ainsi que des pêcheurs, mais aussi ceux de la collectivité.

On dénombre actuellement 36 plans conjoints couvrant la majorité des productions agricoles, des produits de la pêche et du bois du Québec. Les plans conjoints sont administrés par les productrices et les producteurs, qui, regroupés au sein d'offices, ont le pouvoir de négocier avec les acheteurs les conditions de mise en marché de leurs produits.

La Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec (RMAAQ) assume la responsabilité de cet objectif, dont l'achèvement est prévu pour le 31 mars 2003. Les données présentées dans le rapport annuel 2001-2002 ont été révisées afin de mieux faire ressortir les résultats du plan quinquennal d'évaluation des plans conjoints entrepris par la Régie en 1998-1999 et dont la période de réalisation ne coïncidait pas avec la période du plan stratégique 2001-2004 du Ministère.

Dans le cadre des évaluations périodiques des plans conjoints, la RMAAQ invite les administrateurs à définir des priorités d'action et à développer des indicateurs permettant de mesurer et de vérifier l'atteinte des résultats de leurs interventions dans la mise en marché et de trouver les correctifs à apporter si nécessaire.

La RMAAQ a complété en 2002-2003 son plan quinquennal d'évaluation des interventions des offices dans la mise en marché. Des 36 plans visés au cours de la période, 33 ont été soumis à une évaluation, soit 5 en 2002-2003 et 28 lors des 3 années précédentes. Des 3 plans conjoints restants, 2 ont pris fin et un autre a été suspendu. La Régie a profité de chaque occasion pour rappeler aux administrateurs des plans conjoints la nécessité et les avantages de se donner des objectifs précis au regard de la mise en marché des produits visés.

La Régie a constaté que les offices qui se sont dotés d'un plan stratégique et d'indicateurs de résultats sont surtout ceux qui œuvrent dans les secteurs faisant l'objet de tables filières. Il s'avère que cette forme de regroupement favorise davantage la concertation et la réflexion stratégique. Sauf exception, les offices de producteurs de bois et de pêcheurs qui ne bénéficient pas d'autant de soutien et d'encadrement n'ont pas entrepris de telles démarches. Par contre, la plupart se dotent de priorités d'action et d'un plan d'action annuel.

L'objectif de la RMAAQ s'est donc avéré difficile à atteindre puisqu'elle ne peut intervenir directement dans les affaires des offices en cette matière autrement qu'en les soutenant dans leurs initiatives visant à améliorer l'efficacité de leurs interventions.

À la suite d'une consultation des administrateurs des offices en 2002-2003, la Régie a élaboré un nouveau plan quinquennal d'évaluation des plans conjoints. Cet exercice aura pour but premier de revoir les priorités des offices concernant leurs interventions dans la mise en marché des produits visés.

AXE 5 : COORDINATION VERTICALE

Pour une vision partagée du développement d'un secteur par l'ensemble des intervenants

Renforcer la coordination entre les maillons de la production, de la transformation et de la distribution en amenant les tables filières et les tables de concertation régionales à actualiser leurs plans stratégiques sur la base d'objectifs de croissance.

INDICATEUR	CIBLE	RÉSULTATS ¹	
		2002-2003	2001-2002
Nombre de plans stratégiques actualisés par les tables filières au cours de l'année	5	6	7 ¹

(1) Ce résultat a été modifié parce que deux des plans stratégiques comptabilisés en 2001-2002 ont plutôt été actualisés en 2002-2003.

(2) Données recueillies auprès des secrétaires coordonnateurs.

Rappelons que le libellé de l'indicateur a été modifié en 2001-2002 considérant les difficultés rencontrées quant à son application.

En 2002-2003, les résultats obtenus ont dépassé la cible fixée. Cela est dû au fait que les changements sont de plus en plus rapides et que les stratégies à mettre en place pour y répondre doivent être adaptées en conséquence. Les six tables filières qui ont actualisé leur plan stratégique sont les suivantes : caprine, cheval, grands gibiers, lapin, pomme de terre et serres maraîchères.

Quant aux quinze tables de concertation agroalimentaire régionales, elles continuent de jouer un rôle de premier plan dans l'élaboration des plans stratégiques de développement régionaux ainsi que dans les actions qui en découlent.

L'approche filière

Une méthode de travail structurée et spécifique du Québec, axée sur la concertation des intervenants pour créer des conditions favorables au développement du secteur et mieux répondre aux exigences des marchés.

- La Filière agroalimentaire du Québec : constituée des principaux décideurs de chacun des maillons de l'agroalimentaire, avec un mandat de concertation et de coordination d'ensemble du développement.
- Les tables filières : 26 secteurs couverts et plus de 500 participants.
- Les tables de concertation agroalimentaire régionales : 15 régions couvertes et 324 participants.
- Le MAPAQ : un rôle de soutien, de facilitation et d'influence.



Nos orientations et nos résultats

Secteur agricole et agroalimentaire

Le programme d'aide ConcertAction

Mis en place par le Ministère en 2000-2001, le programme ConcertAction est venu appuyer les tables sectorielles et régionales dans la réalisation de projets collectifs s'inspirant des plans de développement régionaux et pouvant avoir un impact sur l'avenir de l'agroalimentaire. S'articulant autour de quatre volets et doté d'un budget annuel de 2,15 millions de dollars, le programme a contribué à la réalisation d'une trentaine de projets par année au cours de ses trois années d'existence. Pour la durée du programme, qui a pris fin le 31 mars 2003, la répartition des projets et des ressources entre les volets était la suivante :

VOLET	MONTANT ENGAGÉ ¹	NOMBRE DE PROJETS ¹
Prise en charge des filières sectorielles	242 885 \$	6
Projets rassembleurs	1 981 231 \$	72
Outils collectifs en matière de qualité	637 158 \$	8
Activités de veille informationnelle	482 800 \$	10
TOTAL	3 344 074 \$	96

(1) La compilation et le suivi des données ont été faits par la Direction du développement de la transformation alimentaire et des marchés.

La compétitivité des entreprises québécoises

Pour préparer les entreprises à un environnement plus concurrentiel, les axes d'intervention retenus par le Ministère sont les suivants :

- Axe 6 :** Risques d'entreprises agricoles
- Axe 7 :** Développement des ressources humaines
- Axe 8 :** R-D et transfert technologique
- Axe 9 :** Investissement étranger
- Axe 10 :** Veille concurrentielle

AXE 6 : RISQUES D'ENTREPRISES AGRICOLES

Un processus de modernisation des outils financiers

Mettre sur pied La Financière agricole du Québec.

INDICATEUR	CIBLE	RÉSULTAT
Mise en œuvre de La Financière agricole du Québec et des programmes de protection du revenu	Printemps 2001	Réalisée

La gestion des risques d'entreprises et le processus de modernisation des outils financiers se trouvent sous la responsabilité de La Financière agricole du Québec (FADQ), créée en avril 2001. Les lecteurs qui désirent obtenir des renseignements additionnels sont priés de consulter le rapport annuel de La Financière agricole.

Conformément aux objectifs établis, la FADQ a œuvré, en 2002-2003, à la mise sur pied de programmes de protection du revenu. Le Compte de stabilisation du revenu agricole (CSRA) est un programme individualisé de gestion des risques agricoles. Les producteurs qui s'y inscrivent peuvent verser un certain montant dans un compte et obtenir, en contrepartie, un versement équivalent de la part de La Financière agricole. Les sommes recueillies peuvent être retirées par la suite durant les périodes de baisse de revenus agricoles.

La FADQ a dépassé l'objectif de 15 000 inscriptions au CSRA au 30 juin 2002 et a réussi à implanter ce programme rapidement. L'incertitude créée par la volonté du ministère fédéral de l'agriculture de modifier son intervention en matière de protection du revenu agricole a mené à la suspension partielle du CSRA. Le 21 mars 2003, le ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec annonçait la suspension de l'application du CSRA pour la plupart des productions déjà couvertes par le Programme d'assurance stabilisation des revenus agricoles (ASRA) et pour les productions soumises à un système de contingentement de l'offre.

Par ailleurs, le CSRA est maintenu pour les productions non couvertes par l'ASRA et pour les productions non contingentées. Parmi celles-ci, on trouve les productions apicole et horticole de même que les productions qui ne béné-

La Financière
agricole

Québec



Un appui majeur au
secteur agricole au
cours de 2002-2003

Mise sur pied du Compte de stabilisation du revenu agricole (CSRA), un programme individualisé de gestion des risques agricoles.

Près de 6 900 prêts et ouvertures de crédits accordés, totalisant plus d'un milliard de dollars.

Des indemnités de l'ordre de 675 millions de dollars en assurance stabilisation et de 42 millions en assurance récolte.

Les valeurs assurées des productions agricoles estimées à près de 4 milliards de dollars.

Des relations d'affaires avec plus de 27 000 entreprises agricoles et 1 500 entreprises forestières.



Nos orientations et nos résultats

Secteur agricole et agroalimentaire

ficiaient jusqu'à maintenant d'aucun filet de sécurité.

En opération depuis mars 2002, la filiale Capital Financière agricole inc. de la FADQ a pour mission de supporter, sous forme de capital de risque, des projets rentables et structurants pour le développement du secteur agricole et agroalimentaire. Au 31 mars 2003, Capital Financière agricole inc. a reçu 48 plans d'affaires et s'est engagé, à hauteur de 2,2 millions de dollars, dans 5 projets.

AXE 7 : DÉVELOPPEMENT DES RESSOURCES HUMAINES

Pour une main-d'œuvre qualifiée dans un contexte d'innovation et de productivité

Offre de formation

S'assurer de l'adéquation entre l'offre de formation régulière et les besoins de main-d'œuvre dans le secteur bioalimentaire.

INDICATEUR	RÉSULTATS	
	2002-2003	2001-2002
État de réalisation des travaux d'adéquation entre l'offre de formation régulière et les besoins de main-d'œuvre	Programmes élaborés ou mis à jour : • Horticulture et jardinerie ⁽¹⁾ • Réalisation d'aménagements paysagers ⁽¹⁾ • Cuisine d'établissement ⁽¹⁾ • Pâtisserie ⁽¹⁾ • Techniques de gestion des services alimentaires et restauration • Techniques de l'électronique industrielle • Techniques de maintenance industrielle • Techniques du génie de la production	Élaboration des programmes suivants : • Boucherie industrielle • Mécanique industrielle • Électromécanique • Boucherie de détail • Boulangerie

(1) Programmes ayant fait l'objet d'une collaboration plus étroite du Ministère.

*Implantation du DEP –
Boucherie avec l'approche
« Boucherie de détail » :*

*préparation des viandes, modes
de cuisson, services et conseils
à la clientèle.*

*Mise en place d'un régime
d'apprentissage en milieu
de travail :*

- Boucherie industrielle :
abattage
- Boucherie industrielle :
découpe
- Boulangerie
- Poissonnerie
- Production laitière

Les partenaires du secteur bioalimentaire s'étaient entendus à la Conférence sur l'agriculture et l'agroalimentaire québécois (mars 1998) pour assurer l'adéquation formation-emploi. Ces travaux d'adéquation ont donc été inscrits dans le plan d'action *S'investir dans le savoir-faire* et le Ministère y collabore avec le ministère de l'Éducation du Québec (MEQ) et Emploi-Québec.

Rappelons que, dans le plan annuel des dépenses, le MAPAQ avait ciblé une offre de formation améliorée en transformation. À cet effet, le MEQ poursuit, en transformation et en distribution alimentaires, l'implantation des programmes en tenant compte des travaux sur l'adéquation entre l'offre de formation et les besoins du marché du travail. Notons que ces travaux ont été réalisés avec la collaboration des comités sectoriels concernés, soit ceux de la transformation alimentaire et du commerce de l'alimentation.

En production agricole, certains travaux planifiés ont progressé. Le programme *Horticulture ornementale* a fait l'objet d'une révision et sera remplacé par *Horticulture et jardinerie*. En apiculture, un cadre de référence a été développé de concert avec les entreprises apicoles pour répondre aux besoins de développement des compétences de leur main-d'œuvre.

Diplômés embauchés

Augmenter en moyenne de 5 % par année le nombre de diplômés des ITA susceptibles d'être embauchés par les entreprises agricoles, de services et de transformation.

INDICATEUR	ANNÉE	CIBLE	RÉSULTAT ¹
Nombre de diplômés susceptibles d'être embauchés par les entreprises bioalimentaires	1997	175	287
	1998	184	245 ²
	1999	193	266 ²
	2000	203	277 ²
	2001	213	264 ²
	2002	224	n.d.

(1) Données sujettes à des réajustements.

(2) Données réajustées.

Source : ministère de l'Éducation

Les entreprises bioalimentaires doivent compter sur des ressources compétentes en nombre suffisant pour atteindre l'un des objectifs de croissance convenus lors de la Conférence sur l'agriculture et l'agroalimentaire québécois, soit la création de 15 000 nouveaux emplois en agriculture et en transformation d'ici 2005.

Pour relever ce défi, les instituts de technologie agroalimentaire (ITA), deux établissements de formation technique considérés comme des centres d'expertise en agriculture et en agroalimentaire, ont été mis à contribution. En effet, depuis 1996, année de référence pour l'objectif au regard du nombre de diplômés, les ITA parviennent à atteindre des résultats qui dépassent la cible annuelle. Pour maintenir le nombre de diplômés à un tel niveau, malgré la tendance à la baisse de l'effectif causée par la dénatalité qui touche tout le réseau éducatif québécois, le Ministère a dû, notamment, se doter d'un plan de communication ciblant de nouvelles clientèles et valorisant les carrières du domaine bioalimentaire.

ÉVOLUTION DES INSCRIPTIONS DANS LES ITA

ANNÉE	LA POCATIÈRE	SAINT-HYACINTHE	TOTAL
1998	478	748	1 226
1999	486	780	1 266
2000	428	750	1 178
2001	387	719	1 106
2002	372 ¹	684 ¹	1 056 ¹

(1) Données fournies par les ITA.

Source : ministère de l'Éducation

Perspectives 2003-2004

Un réseau intégré :

- Institut de technologie agroalimentaire de La Pocatière
- Institut de technologie agroalimentaire de Saint-Hyacinthe
- Direction du développement de la main-d'œuvre du bioalimentaire

Une affiliation avec le Collège Macdonald de l'Université McGill

Une mission renouvelée autour de quatre volets :

- formation initiale
- formation continue
- coopération internationale
- accompagnement du milieu



Nos orientations et nos résultats

Secteur agricole et agroalimentaire

Dans l'ensemble des établissements qui dispensent les programmes en production agricole, la diminution de clientèle s'est fait plus particulièrement sentir au cours des trois dernières années (de 1999 à 2002). En effet, elle se situe pour cette période à environ 20 %. Dans ce contexte, les ITA tirent bien leur épingle du jeu avec une baisse de 16,6 % pour les mêmes années de référence (voir le tableau de la page précédente).

Près des deux tiers des personnes inscrites aux programmes de formation technique en agriculture et en agroalimentaire le sont dans les ITA (1 056 sur 1 664).

Le programme *Gestion et exploitation d'entreprise agricole* constitue la formation collégiale recommandée pour la relève agricole; il est dispensé dans 11 établissements. Les établissements qui bénéficient du financement du MAPAQ – les ITA et le Collège Macdonald – accueillent 370 des 740 élèves inscrits à ce programme.

Taux de diplomation sur une période de cinq ans ou moins dans les deux ITA, par rapport à l'année d'inscription

ÉTABLISSEMENT D'ENSEIGNEMENT	Taux de diplomation/ inscription en 1993	Taux de diplomation/ inscription en 1994	Taux de diplomation/ inscription en 1995	Taux de diplomation/ inscription en 1996
ITA de La Pocatière	37 %	41,5 %	38,1 %	43,6 %
ITA de Saint-Hyacinthe	67,4 %	67,4 %	59,5 %	72,7 %

Source : ministère de l'Éducation, Direction de la recherche, des statistiques et des indicateurs

Les dernières données disponibles concernant le taux de diplomation sur une période de cinq ans font état d'une progression significative dans les deux ITA. Soulignons la modification de la méthodologie de calcul par rapport à celle utilisée dans le *Rapport annuel de gestion 2001-2002*. Cette modification permet d'harmoniser la méthode de calcul du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation avec celle du ministère de l'Éducation.

Enfin, pour l'ensemble des programmes dispensés dans les deux ITA, le taux de placement des sortantes et des sortants de mai 2002 se situait à 99,3 % en décembre 2002.

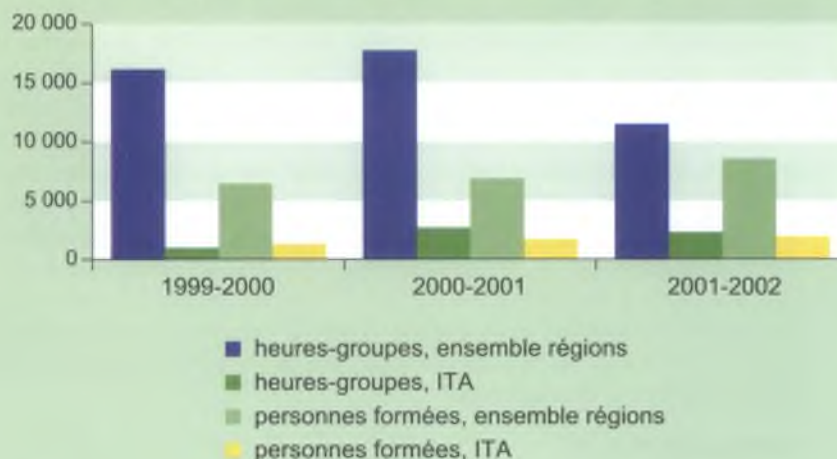
Formation continue

Encourager les entreprises à investir dans la formation continue de leurs ressources humaines.

Secteur de la production agricole

Le MAPAQ soutient financièrement, en collaboration avec le MEQ et Emploi-Québec, le Plan de soutien en formation agricole. Dans le cadre d'une entente toujours en vigueur (2001-2004), chacun des partenaires verse annuellement 125 000 \$. Cette somme permet à des répondantes et à des répondants en formation agricole d'assurer un arrimage entre les besoins de la clientèle agricole et l'offre de formation des établissements scolaires. Leurs interventions visent à faire en sorte que les organismes de formation apportent des réponses adaptées aux besoins de perfectionnement des agricultrices, des agriculteurs et de la main-d'œuvre agricole dans toutes les régions du Québec. Soulignons que le nombre de personnes ayant bénéficié des formations offertes dans le cadre du Plan de soutien en formation agricole est en constante progression depuis trois ans. Cependant, on assiste à une modification des besoins de formation de la clientèle, qui privilégie nettement la formation de courte durée, ce qui se traduit par une diminution du nombre d'heures-groupes.

Indicateur : Formation continue en agriculture par l'intermédiaire du Plan de soutien en formation agricole⁽¹⁾



(1) Les données 2002-2003 seront disponibles à partir de 2004.

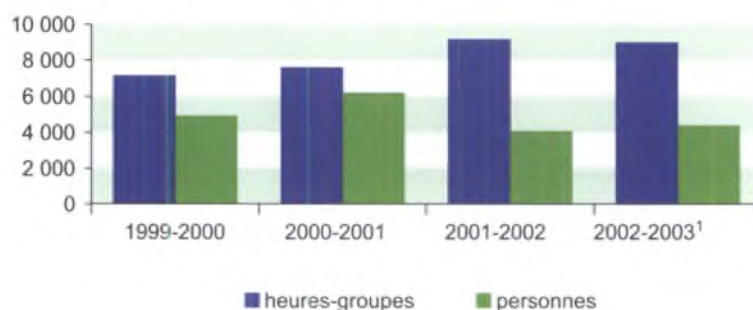
Le Plan de soutien en formation agricole (PSFA)

C'est un mécanisme de concertation, soutenu par le MAPAQ, Emploi-Québec et le MEQ, visant à réaliser l'arrimage régional entre les besoins de la clientèle agricole et l'offre de formation des établissements scolaires. Ce plan permet l'embauche par la région d'un répondant ou d'une répondante en formation agricole (RFA) qui se consacre à la réalisation de cette tâche.

Nos orientations et nos résultats

Secteur agricole et agroalimentaire

Indicateur : Nombre d'heures-groupes et nombre de personnes en formation continue dans les ITA



(1) Données préliminaires.

Secteur de la transformation et de la distribution

La Politique québécoise de la transformation alimentaire comporte un plan d'action triennal mettant à contribution plusieurs partenaires gouvernementaux et du secteur. Leurs efforts concertés visent notamment l'accessibilité aux ressources, l'amélioration des compétences et la rétention de la main-d'œuvre.

Dans le cadre de la Politique québécoise de la transformation alimentaire, le Ministère s'est associé au ministère des Finances, de l'Économie et de la Recherche (mission Industrie et Commerce)². Grâce à cette association, les entreprises de l'industrie agroalimentaire peuvent bénéficier de la stratégie québécoise visant à améliorer la compétitivité, intitulée *Bâtir aujourd'hui l'entreprise de demain* et lancée en septembre 2001. Cette stratégie permet de répondre à des préoccupations en matière de formation des chefs d'entreprise et du personnel stratégique au regard des meilleures pratiques d'affaires, ces dernières pouvant favoriser l'embauche de personnel qualifié. Diverses actions du Ministère contribuent à faire connaître cette stratégie, l'objectif étant que les entreprises de la transformation alimentaire en bénéficient proportionnellement à leur poids économique par rapport à l'ensemble du secteur manufacturier. Au 31 mars 2003, le Ministère constate que 5 % des activités de cette stratégie ont profité à l'industrie de la transformation alimentaire, alors que leur part aurait dû se situer à 10 % si l'on tient compte de l'importance de cette industrie dans le secteur manufacturier.

Contribution des ITA

Grâce aux efforts conjugués de l'ITA de Saint-Hyacinthe et du Collège de Maisonneuve et grâce au soutien financier d'Emploi-Québec, le Ministère contribue à la mise en place d'un réseau de onze établissements de formation. Ces établissements répondent de façon efficace et adaptée aux besoins de développement des compétences de la main-d'œuvre dans les entreprises de transformation et de distribution alimentaires situées dans la région métropolitaine de recensement.

Les ITA apportent leur contribution à l'atteinte de l'objectif avec de très

Des efforts concertés pour la formation continue

Pour rejoindre avec plus d'efficacité les entreprises de transformation susceptibles de profiter de la stratégie québécoise *Bâtir aujourd'hui l'entreprise de demain*, le MAPAQ utilise son réseau de conseillers en transformation. Chaque bureau régional du MAPAQ compte un de ces conseillers.

2. Depuis juin 2003, ministère du Développement économique et régional.

nombreuses activités. Ils mettent au point de nouvelles offres de formation et tentent d'élargir la clientèle qu'ils desservent. Différents organismes et entreprises font appel à leur expertise reconnue en matière de formation agro-alimentaire pour élaborer des programmes de formation, pour développer du matériel didactique et pour assurer la formation de formateurs et de formatrices qui interviendront comme agents multiplicateurs dans leur milieu.

De façon plus précise, mentionnons que l'ITA de La Pocatière a collaboré avec le Cégep de Lévis-Lauzon à la production d'outils d'évaluation pour la reconnaissance des acquis de formation. Ces outils seront disponibles à l'automne 2003. L'ITA de La Pocatière a également offert, pour le compte de la Coopérative fédérée de Québec, trois formations touchant le domaine de l'acériculture. La première formation s'adressait aux commis-vendeurs et visait à leur faire mieux connaître les caractéristiques des différents outils ou instruments vendus en acériculture. Les deux autres formations étaient destinées aux acériculteurs et acéricultrices et avaient pour objectif, d'une part, de développer des pratiques permettant d'obtenir une meilleure productivité et, d'autre part, de s'assurer de mettre en marché un produit de qualité en suivant le processus de production étape par étape. Au total, 885 personnes ont bénéficié de ces formations.

Parmi les actions de l'ITA de Saint-Hyacinthe, soulignons la réalisation d'une attestation d'études collégiales (AEC) en gestion d'un terrain de golf, en partenariat avec la Commission scolaire des Laurentides et Emploi-Québec. Cette formation a été offerte à Sainte-Adèle.

Dans le cadre des engagements qu'il a pris pour donner suite à la Politique gouvernementale d'éducation des adultes et de formation continue, le Ministère a commencé à offrir aux entreprises plusieurs outils de promotion de la formation tels que le répertoire *Ressources pour le recrutement et la formation de la main-d'œuvre dans le secteur de la transformation et de la distribution alimentaires*. Pour le secteur de la production agricole, mentionnons la réédition du document *Les pages jaunes de la formation agricole*.

Le dernier indicateur de mesure de la formation continue concerne les dépenses de formation au sein des entreprises. En vertu de la Loi favorisant le développement de la formation de la main-d'œuvre, les entreprises dont la masse salariale dépasse 250 000 \$ sont tenues d'allouer 1 % des salaires au développement de leurs ressources humaines.

Des interventions à caractère structurant

Quelques exemples de formation continue élaborée par les ITA :

- Développement d'activités reliées à la stratégie phytosanitaire.
- Formations offertes aux acériculteurs et acéricultrices afin d'améliorer leur productivité et de s'assurer d'obtenir un produit de qualité.



Nos orientations et nos résultats

Secteur agricole et agroalimentaire

INDICATEURS	RÉSULTATS			
	2000	1999	1998	1997
Pourcentage des dépenses annuelles dans les entreprises de transformation (aliments, boissons et tabac)	1,52	1,40	1,80	1,41
Pourcentage des dépenses annuelles dans les entreprises de distribution (commerce de gros, commerce de détail, restauration)	1,58	1,22	1,22	1,32

Source : ministère du Revenu et Emploi-Québec

En 2000, les entreprises de transformation et de distribution alimentaires ont investi sensiblement autant dans le perfectionnement de leur main-d'œuvre que l'ensemble des entreprises assujetties à la Loi. Sur un horizon de quatre ans – 1997, 1998, 1999 et 2000 – la contribution des entreprises de transformation et de distribution en vertu de la Loi connaît une augmentation.

Relève agricole

Augmenter la scolarité de la relève agricole en incitant les candidats à obtenir un diplôme d'études collégiales (DEC) ou l'équivalent.

Objectif sous la responsabilité de La Financière agricole du Québec.

INDICATEURS	RÉSULTATS			
	2002-2003	2001-2002	2000-2001	1999-2000
Évolution du nombre de bénéficiaires de la subvention accordée par le Programme d'aide à l'établissement et à la formation	333	301	432	337
Évolution du niveau de formation de la relève (pourcentage de personnes qui ont reçu une subvention et qui sont titulaires d'un DEC en agriculture ou de l'équivalent)	47 %	50 %	45 %	45 %

Un total de 333 personnes ont obtenu une subvention pour leur établissement durant l'exercice 2002-2003. Le montant des subventions s'élève à 7,8 millions de dollars, alors que les prêts autorisés à ces personnes totalisent 52,0 millions de dollars. Rappelons que le Programme prévoit, outre les prêts pouvant bénéficier d'un taux d'intérêt plafonné, des subventions de capital de 20 000 \$ aux productrices et producteurs qui sont titulaires d'un diplôme d'études professionnelles (secondaire) en agriculture ou de l'équivalent et de 30 000 \$ pour les titulaires d'un diplôme d'études collégiales en agriculture ou de l'équivalent. En plus des conditions liées à la formation, la rentabilité du projet d'établissement doit être démontrée.

La volonté de procéder à un examen du Programme a amené la FADQ à mettre sur pied un comité de huit personnes formé de membres de la Fédération de la relève agricole du Québec (FRAQ), de l'Union des producteurs agricoles (UPA) et de La Financière agricole. Ce comité s'est réuni à cinq reprises en 2002-2003. Il a travaillé sur les problématiques de l'établissement agricole au Québec et sur les avenues de solution. Une consultation devrait déterminer les mesures à privilégier, qui devront s'intégrer au plan de développement de la FADQ.

AXE 8 : R-D ET TRANSFERT TECHNOLOGIQUE*Des solutions au cœur du développement bioalimentaire***Effort en R-D**

Améliorer l'effort et l'efficacité de la R-D en élaborant, en collaboration avec les partenaires concernés, une stratégie concertée (public et privé) liée au processus d'innovation.

INDICATEURS	CIBLES	PROVINCES	RÉSULTATS (pourcentage du PIB)		
			2002-2003	2001-2002 ²	2000-2001 ¹
Évolution de l'effort de R-D (public et privé) au Québec ³	Rejoindre le meilleur groupe parmi les provinces canadiennes sur le plan de l'intensité des investissements en R-D	Ouest	ND	2,54	2,48
		Québec		2,36	2,27
		Ontario		2,17	2,15
		Maritimes		2,49	2,43
Stratégie définie en fonction de la PQSI, des ententes régionales et du plan AGIR	Faire reconnaître l'importance de l'industrie bioalimentaire dans les interventions gouvernementales	Les divers plans d'action visant à favoriser le partenariat entre les organismes gouvernementaux provinciaux pour soutenir la science et l'innovation ont permis l'injection de sommes estimées à 23 millions de dollars en 2002-2003.			

(1) Données révisées.

(2) Données estimées.

(3) Les efforts de R-D ont été évalués seulement pour le secteur agroalimentaire. L'analyse a été raffinée pour inclure le Québec, l'Ontario, les provinces de l'Ouest et les Maritimes. L'Ontario n'est plus la référence. Sources : Statistique Canada, Agriculture et Agroalimentaire Canada et Conférence des doyens des facultés d'agriculture et de médecine vétérinaire du Canada.

Au cours des deux dernières années, le Québec a atteint l'objectif qu'il s'était fixé en matière d'effort de recherche en surpassant l'intensité de la R-D observée en Ontario. Il se situe cependant au troisième rang des groupes de provinces canadiennes, après les provinces de l'Ouest et les provinces maritimes. Lors de l'obtention des données de 2002-2003, nous devrions normalement constater une amélioration de la performance québécoise en matière de R-D agroalimentaire. En effet, la mise en place de nouvelles actions concertées, notamment dans le domaine des aliments fonctionnels et des nutraceutiques, et le Programme de recherche et d'adaptation technologiques sur le traitement des fumiers devraient avoir un effet positif sur l'investissement en R-D.

Une place dans les mesures structurantes de la Politique québécoise de la science et de l'innovation (PQSI)

Reconnaissance officielle du bioalimentaire par le MFER¹ comme un secteur économique bien établi, capable de s'adapter aux nouvelles exigences

¹ Depuis juin 2003, ministère du Développement économique et régional, mission Recherche, Science et Technologie.

Nos orientations et nos résultats

Secteur agricole et agroalimentaire

Accueil technologique en transformation

Améliorer la capacité d'accueil technologique dans les entreprises de transformation des aliments et boissons ainsi que des intrants à la ferme en favorisant, en collaboration avec les partenaires concernés, l'embauche de personnel technique et scientifique.

INDICATEURS ¹	CIBLES 2005		RÉSULTATS					
	Rang ²	%	Rang ²	%	Rang ²	%	Rang ²	%
Personnel professionnel et technique (services à la production agricole) Formation visée : diplôme universitaire ou DEC	3 ^e	48,0	Disponible fin 2003	5 ^e	35,4	5 ^e	30,4	
Personnel professionnel en transformation Formation visée : diplôme universitaire	1 ^{er}	60,0	Disponible fin 2003	1 ^{er}	53,6	1 ^{er}	53,2	
Personnel technique en transformation Formation visée : DEC	1 ^{er}	85,0	Disponible fin 2003	1 ^{er}	76,2	3 ^e	62,0	

(1) Les indicateurs ont été précisés pour cet objectif afin de suivre le niveau de formation des professionnels et des techniciens dans les entreprises bioalimentaires. La prochaine mise à jour du résultat des indicateurs se fera à la fin de 2003, quand les données de Statistique Canada, compilées à partir du recensement 2001, seront disponibles.

(2) Rang du Québec par rapport aux autres régions canadiennes : Colombie-Britannique, Prairies, Ontario, Maritimes.
Source : Statistique Canada, données du recensement

Les deux instituts de technologie agroalimentaire (ITA) se sont dotés de comités école-industrie (un par programme) afin de se rapprocher du milieu du travail et de mieux répondre aux besoins des entreprises. Promotion de carrières, stages en entreprise, propositions de modification de programmes sont notamment à l'ordre du jour de ces comités.

La Politique québécoise de la transformation alimentaire, lancée en juin 2002, est accompagnée d'un plan d'action triennal comportant de nombreuses mesures qui nécessitent l'effort concerté de plusieurs partenaires. Des objectifs ambitieux ont été établis. Ils touchent en particulier l'accessibilité aux ressources humaines, l'amélioration des compétences et la rétention de la main-d'œuvre et du personnel stratégique. Plusieurs actions ont déjà été réalisées, notamment la diffusion du répertoire *Ressources pour le recrutement et la formation de la main-d'œuvre*, qui aidera les entreprises de la transformation à embaucher des finissants de disciplines techniques et scientifiques.

D'autre part, la stratégie québécoise *Bâtir aujourd'hui l'entreprise de demain* permet également l'embauche de ressources professionnelles et techniques. Ainsi, les entreprises peuvent recevoir une aide financière du ministère des Finances, de l'Économie et de la Recherche (mission Industrie et Commerce)³ sur deux ans, pouvant aller jusqu'à 22 500 \$ pour les régions ressources et jusqu'à 15 000 \$ pour les régions centres.

Du côté du secteur des intrants à la ferme, les deux ITA offrent, toujours en exclusivité, quatre programmes d'études collégiales destinés à former le personnel technique requis dans les entreprises de ce secteur. À cet effet, les deux établissements et la Direction du développement de la main-d'œuvre du bioalimentaire du Ministère déploient de nombreuses activités de promotion des programmes des ITA et des carrières auxquelles ils donnent accès. Tous ces programmes prévoient des stages obligatoires en entreprise, ce qui favorise la création de liens entre les futurs diplômés et les entreprises susceptibles de les embaucher.

3. Depuis juin 2003, ministère du Développement économique et régional.

Transfert technologique en agriculture

Augmenter l'adoption des nouvelles technologies, qui représentent un moyen privilégié d'améliorer la compétitivité et la rentabilité des entreprises agricoles.

En matière de transfert technologique en agriculture, l'indicateur contenu dans la planification stratégique a été révisé et précisé au regard de quatre domaines dans lesquels le Ministère intervient en priorité, soit l'amélioration génétique animale, la protection des cultures, la recherche appliquée à des secteurs spécifiques et les activités de transfert de technologies et de connaissances. Ces domaines ne figuraient pas dans la planification, mais seront intégrés dans sa prochaine version.

Amélioration génétique animale

Poursuivre l'amélioration génétique des troupeaux de boucherie afin de maintenir le degré de compétitivité des secteurs.

INDICATEURS	CIBLES	RÉSULTATS		
		2002-2003 ¹	2001-2002	2000-2001
Nombre total de taureaux ayant obtenu l'attestation de génétique supérieure ^{2,3}	1 300	1 450	1 309	1 283
Pourcentage de vaches au Québec inscrites au PATBQ	22,0	23,1 ⁴	26,7 ⁵	27,9

(1) Les résultats 2002-2003 ont été obtenus en mars 2003 pour les taureaux ayant obtenu l'attestation de génétique supérieure et en janvier 2003 pour le pourcentage de vaches au Québec inscrites au Programme d'analyse des troupeaux de boucherie du Québec (PATBQ).

(2) Les taureaux des stations d'évaluation de bovins de boucherie, des taureaux en saillie naturelle attestés par l'intermédiaire du PATBQ et des taureaux attestés à partir des résultats des associations de race ou de toute autre source hors Québec.

(3) Les normes pour un taureau qualifié comme taureau de génétique supérieure sont devenues plus sévères avec les années selon les recommandations du Comité consultatif provincial (CCP) sur les programmes d'évaluation génétique de bovins de boucherie.

(4) Données estimées.

(5) Données révisées.

Le PATBQ ainsi que les stations d'évaluation de bovins de boucherie ont assuré, au cours des trois dernières années, une disponibilité de taureaux génétiquement supérieurs pour le cheptel québécois. Cependant, on constate que, sur la même période, le pourcentage de vaches de boucherie inscrites au PATBQ n'est pas en croissance, en raison de la hausse de la tarification pour ce programme et de l'augmentation globale du cheptel au cours de la dernière année. Dans le cadre de la refonte prévue du PATBQ, le Ministère compte offrir une version allégée du Programme. Cette nouvelle version devrait contribuer à accroître le pourcentage de vaches inscrites à l'une des versions du Programme et à accélérer le processus d'amélioration génétique qui permet d'accroître la rentabilité des entreprises.



Un outil informatique de gestion des troupeaux et de sélection génétique des animaux reproducteurs.

Pour des services accessibles et rapides : mise en place de transactions électroniques.

Nos orientations et nos résultats

Secteur agricole et agroalimentaire



Des experts qui surveillent la présence et l'évolution des ennemis des cultures et qui informent le secteur agricole des stratégies les plus appropriées dans un contexte de gestion intégrée des cultures et de développement durable.



Pour des recommandations personnalisées.

Protection des cultures

Améliorer les systèmes de production végétale dans un contexte de développement durable.

INDICATEURS	CIBLES	RÉSULTATS		
		2002-2003	2001-2002	2000-2001
Nombre total d'abonnés au RAP par Internet	6 000	7 846	6 161	5 039
Nombre de personnes aux conférences et ateliers sur la phytoprotection, la lutte intégrée et l'utilisation des pesticides	2 000	2 617 ⁽¹⁾	3 634 ⁽¹⁾	1 699 ⁽¹⁾

(1) Données estimées.

Le nombre d'abonnés au Réseau d'avertissements phytosanitaires (RAP) par Internet n'a cessé d'augmenter depuis 3 ans, pour atteindre plus de 7 800 en 2002-2003. Rappelons que l'objectif s'établissait à 6 000 abonnés.

Le Ministère poursuit également le développement d'une stratégie d'intervention et de diffusion de l'information sur la phytoprotection, la lutte intégrée et l'utilisation des pesticides. À cet effet, la cible de 2 000 personnes rejointes par des conférences et des cours a été dépassée. Ce succès a des retombées positives sur l'accès aux nouvelles technologies et sur l'utilisation de pratiques plus sécuritaires et plus efficaces.

D'autres travaux visent le logiciel Desherb, un système expert qui fait des recommandations sur l'utilisation d'herbicides dans les cultures. C'est un outil issu des plus récentes technologies qui se distingue par les cotes environnementales qu'il associe à chacun des produits proposés. Une version en ligne sera bientôt disponible sur Agri-Réseau.

Recherche appliquée à des secteurs spécifiques

Favoriser le développement et le transfert de nouvelles technologies dans diverses productions animales et végétales, les nouvelles technologies représentant un moyen à privilégier afin d'améliorer la compétitivité et la rentabilité des entreprises agricoles.

La recherche : une des conditions gagnantes pour accélérer le transfert technologique

Pour accroître les retombées des activités de recherche dans le contexte de resserrement des finances publiques, le Ministère a créé quatre corporations de recherche et une corporation d'accueil de recherche. Ces corporations autonomes se spécialisent dans des créneaux particuliers :

1. Institut de recherche et de développement en agroenvironnement (IRDA)
2. Centre de recherche en sciences animales de Deschambault (CRSAD)
3. Centre de recherche sur les grains inc. (CEROM)
4. Centre de recherche, de développement et de transfert technologique acéricole inc. (ACER)
5. Centre de recherche Les Buissons inc.

Pour chacune de ces corporations, le Ministère s'est associé à des partenaires qui contribuent au financement et participent à la gestion. La synergie créée par ces partenariats permet de mieux répondre aux besoins particuliers de recherche de nos clientèles.

INDICATEUR	RÉSULTATS		
	2002-2003	2001-2002	2000-2001
Nombre de projets de recherche			
IRDA (neuf mois en 2001-2002)	123 ¹	133 ¹	126
CRSAD	16	15	12
CEROM	36	37	40
ACER	19	17	20
Centre de recherche Les Buissons inc.	ND	16	15

(1) Douze de ces projets en 2002-2003 et quinze en 2001-2002 ont été réalisés en collaboration avec les autres centres de recherche.

Source : rapports annuels des corporations

INDICATEUR	RÉSULTATS		
	2002-2003	2001-2002	2000-2001
Nombre d'activités de transfert			
IRDA (neuf mois en 2001-2002)	307	344	270
CRSAD ¹	5	7	ND
CEROM	65	61	47
ACER ¹	7	7	7
Centre de recherche Les Buissons inc.	ND	20	26

(1) Pour le CRSAD et le Centre ACER, le nombre d'activités de transfert n'a pas été comptabilisé. Le résultat indique plutôt les différents types d'actions conduites (ex. : conférences, articles, etc.).

Source : rapports annuels des corporations

Nos orientations et nos résultats

Secteur agricole et agroalimentaire



INSTITUT DE RECHERCHE
ET DE DÉVELOPPEMENT EN
AGROENVIRONNEMENT

*Corporation à but non lucratif
mise en place par le Ministère
en collaboration avec l'UPA, le
ministère de l'Environnement
(MENV) et le MFER.*

*Mission : Fournir à ses
membres les connaissances et
les technologies nécessaires à
la protection de l'environnement
et à la mise en valeur des
systèmes agroalimentaires.*



*Site d'accueil majeur au Québec
pour la réalisation d'activités de
recherche, de développement,
d'enseignement et de transfert
technologique en sciences
animales et apicoles.*

Les corporations de recherche sont encore relativement jeunes et se situent à différents stades de développement de telle sorte qu'il est encore trop tôt pour porter un jugement sur leurs performances respectives. Nous avons tout de même choisi de présenter deux indicateurs. Ceux-ci font toutefois davantage référence à une mesure d'activités qu'à une appréciation de résultats. Des difficultés d'ordre méthodologique liées à des différences dans les systèmes de suivi de gestion et les années financières expliquent certaines données manquantes. Les paragraphes suivants contiennent des faits saillants tirés des rapports annuels de ces corporations.

Des résultats significatifs découlent des projets de recherche de l'IRDA conduits en 2002, et ce, tant du point de vue des technologies développées que du point de vue des pratiques de régie et de gestion adaptées aux besoins des producteurs et respectueuses de l'environnement. Cette année, l'IRDA a démontré sa volonté de s'impliquer dans le développement régional du Québec. En collaboration avec la Société des établissements de plein air du Québec, l'IRDA a amorcé un projet visant à implanter un site expérimental pour la valorisation écologique du verger du Parc national du mont Saint-Bruno. L'IRDA a également entrepris l'étude pédologique de la Gaspésie.

L'IRDA a lancé, en mars 2002, son programme en partenariat d'investissement pour la recherche et le développement en agroenvironnement. L'année 2002 se distingue également par la signature d'une entente de coopération entre l'IRDA et le Centre national du machinisme agricole, du génie rural, des eaux et des forêts de France.

Dans le but de former une relève spécialisée en agroenvironnement, l'IRDA a mis sur pied un programme de bourses d'études des 2^e et 3^e cycles universitaires. De plus, il s'est engagé dans l'Action concertée Fonds FCAR-IRDA⁴.

Au chapitre des activités de transfert de connaissances et de technologies de l'IRDA, mentionnons l'organisation et la réalisation du Symposium de recherche scientifique sur le lac Champlain, en association avec le Lake Champlain Research Consortium, les journées portes ouvertes de l'IRDA et la collaboration à la Tournée phytoprotection. De multiples publications scientifiques et vulgarisées, conférences et participations à des expositions constituent autant de moyens pour diffuser les résultats de ses travaux.

Depuis sa création, le CRSAD a travaillé à faire une mise à niveau de toutes ses infrastructures afin de créer un milieu intéressant pour la recherche, tout en répondant à des exigences diverses (environnement, bien-être des animaux, etc.). Plusieurs projets ont été réalisés en partenariat dans les domaines porcin, laitier et cuniole. Pour y parvenir, le CRSAD a investi des sommes importantes dans ses infrastructures (plus de 500 000 \$), dans le cadre du Plan d'accélération des investissements publics (PAIP).

4. Fonds FCAR (Fonds pour la formation de chercheurs et l'aide à la recherche), maintenant appelé Fonds de recherche sur la nature et les technologies.

Durant son exercice 2002, le CEROM a élaboré son plan d'affaires, révisé ses objectifs pour les prochaines années et évalué les besoins en recherche sur les grains. La réflexion sur son plan d'affaires a mis en lumière ses besoins majeurs d'infrastructure. Aussi le CEROM a-t-il déposé une demande au ministère des Finances, de l'Économie et de la Recherche (MFER)⁵ et au ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation pour relocaliser sa station de recherche et ainsi répondre aux besoins actuels et futurs en matière de recherche sur les céréales.

Au cours de l'année 2002, le Centre ACER a élaboré son plan d'affaires, révisé ses objectifs pour les prochaines années et évalué les besoins de recherche en acériculture. La réflexion sur son plan d'affaires a également conduit à l'identification des besoins d'infrastructure. Le Centre ACER a déposé une demande au MFER pour reconstruire sa station expérimentale de Norbertville. Ce projet a été accepté dans le cadre du PAIP. Il a aussi organisé un colloque sur la crise du verglas, cinq ans après l'événement, pour diffuser le fruit de ses recherches sur l'incidence de cette catastrophe sur le milieu forestier.

Le Centre de recherche Les Buissons inc. est confronté au renouvellement de son personnel comme bien d'autres institutions de recherche. Pour lui, il s'agit d'un dossier prioritaire, car il faut assurer la poursuite et l'intensification des travaux de recherche dans le domaine de la pomme de terre. De plus, il lui faut développer de nouvelles activités dans le domaine des petits fruits nordiques. Le Centre a donc lancé une campagne de recrutement pour engager des chercheurs dans le domaine des petits fruits et a pris des mesures pour favoriser la formation d'un nouveau chercheur spécialisé en amélioration génétique de la pomme de terre. C'est ainsi que le centre Les Buissons a embauché une chercheuse qui mène des recherches sur la chicouté et qui supervise la banque de conservation des framboisiers et des fraisiers. Des démarches ont également été entreprises pour recruter un spécialiste dans le domaine du bleuets.

La gestion du Centre de recherche Les Buissons a fortement impliqué sa direction générale dans la mise en place de nouvelles mesures pour permettre l'atteinte des objectifs. Ainsi, grâce à une décision du gouvernement du Québec, un investissement de près de 2 millions de dollars a été consenti dans le cadre du PAIP pour la mise à niveau des installations du Centre.



Recherche d'intérêt public et collectif pour le développement du secteur de la production de grains au Québec.



Recherche et développement ainsi que transfert technologique, en priorité d'intérêt public, en favorisant le développement de l'acériculture et une exploitation durable de la ressource forestière.

Assurer un rayonnement et un développement à l'échelle internationale de l'industrie acéricole québécoise par la maîtrise technologique et les échanges scientifiques.

Maintenir et développer au Québec l'expertise scientifique et technologique dans le domaine acéricole.



Promouvoir le partenariat auprès des organismes en matière de recherche, de développement et de transfert technologique de la pomme de terre et des petits fruits nordiques et conclure des ententes avec ces organismes.

5. Depuis juin 2003, ministère du Développement économique et régional



Nos orientations et nos résultats

Secteur agricole et agroalimentaire

Activités de transfert de technologies et de connaissances

Favoriser le développement et le transfert technologiques de pointe ainsi que la diffusion du savoir afin d'améliorer la performance et d'accroître l'efficacité et la rentabilité des entreprises agricoles.

Le transfert technologique : une des conditions gagnantes de l'amélioration de la rentabilité

Pour accroître les retombées des activités de ces centres d'expertise dans le contexte de resserrement des finances publiques, le Ministère a été impliqué dans la création de cinq centres d'expertise autonomes, incluant un centre de référence, qui se spécialisent dans des créneaux particuliers :

1. Centre de développement du porc du Québec (CDPQ)
2. Programme d'analyse des troupeaux laitiers du Québec (PATLQ)
3. Centre d'expertise en production ovine du Québec (CEPOQ)
4. Institut québécois du développement de l'horticulture ornementale (IQDHO)
5. Centre de référence en agriculture et agroalimentaire du Québec (CRAAQ)

Pour chacune de ces corporations, le Ministère s'est associé à des partenaires qui contribuent au financement et participent à la gestion. La synergie créée par ces partenariats permet de nombreuses activités de transfert technologique et de diffusion des connaissances au bénéfice de nos clientèles. Les paragraphes suivants contiennent des faits saillants extraits des rapports annuels de ces corporations.

Centre de développement du porc du Québec (CDPQ)

En 2002, le CDPQ a été très actif pendant la première tournée de la Commission sur le développement durable de la production porcine au Québec du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE). Le CDPQ a déposé un mémoire au BAPE au début de l'année 2003. Ce mémoire décrivait la vitalité du secteur porcin québécois et le dynamisme des activités de R-D en relation avec les activités du Centre. Le CDPQ favorise le rassemblement et la concertation des intervenants du secteur porcin, qui peuvent ainsi aborder de front les enjeux collectifs et concentrer des énergies sur les projets ayant des retombées positives pour l'ensemble du secteur.

On peut également souligner qu'après dix ans au service du secteur porcin, le CDPQ a renouvelé son site Web, qui est devenu une plate-forme indispensable pour le transfert technologique. Dans la même perspective, le CDPQ joue le rôle de pilote pour l'alimentation de la section « Secteur porcin » d'Agri-Réseau.

Le CDPQ poursuit l'amélioration de ses services auprès des sélectionneurs-multiplicateurs en leur offrant, entre autres, la confection de portraits d'élevage ou encore la prise de mesure par ultrasons des réserves corporelles des truies.



Centre de
développement du
porc du Québec inc.

Exercer un leadership dans le développement et le transfert technologique de pointe afin de contribuer activement à l'amélioration de la qualité, de l'efficacité et de la rentabilité d'une industrie porcine québécoise durable.

Le CDPQ termine une première année complète quant à la réception d'un prélèvement de la Fédération des producteurs de porcs du Québec. Ce prélèvement s'élève à 0,10 \$ par porc et représente plus de 700 000 \$ pour l'année 2002-2003.

Programme d'analyse des troupeaux laitiers du Québec (PATLQ)

Au 31 décembre 2002, le PATLQ desservait 6 368 entreprises laitières toutes catégories confondues (bovins, caprins et ovins) et ce nombre représentait 77 % des fermes laitières québécoises. La proportion des troupeaux bovins laitiers inscrits au PATLQ s'est accrue de près de 1,5 % en 2002, et ce, en dépit d'une baisse de 5,7 % (358 troupeaux) du nombre absolu de ses clients. La réduction marquée du nombre de fermes laitières en opération explique cette situation.

Globalement, le PATLQ a vendu pour plus de 85 000 heures de services-conseils et a livré 73 sessions de formation spécialisée à ses clients au cours de l'année financière 2002-2003. Il a ainsi rejoint près de 1 600 clients, qui ont suivi plus de 12 700 heures de cours.

Les membres du personnel du PATLQ ont été sollicités comme participants ou conférenciers dans 47 événements provinciaux, canadiens ou internationaux. Au cours de la dernière année, le PATLQ s'est engagé dans de nombreux partenariats, dont :

- un avec les autres agences canadiennes de contrôle laitier dans le Service de gestion des troupeaux laitiers du Canada pour le traitement des données de tout le Canada;
- un avec Agri-Gestion Laval inc. (AGL) pour la mise en place d'Agri-Lacta, un logiciel servant à entrer et à transférer des données au PATLQ à partir de fermes. Le PATLQ et AGL ont également collaboré au développement d'un modèle d'enregistrement des animaux et de transfert des données d'enregistrement à Agri-Traçabilité Québec inc.

Centre d'expertise en production ovine du Québec (CEPOQ)

Les négociations et la consolidation ont marqué l'exercice 2002 du CEPOQ. Soulignons la signature d'une convention entre le Ministère et le CEPOQ pour les années 2001 à 2003. L'année 2002 a aussi été une année de réflexion et de prise de position dans de nombreux dossiers avec le dépôt du plan d'affaires 2003-2008 au Ministère au début de l'année 2003.

Le dépôt du rapport Chesnais, qui porte sur les orientations du *Schéma génétique ovin au Québec*, a constitué l'événement marquant dans le domaine de la génétique en 2002. Ce rapport servira de guide aux travaux qui seront réalisés au cours des cinq prochaines années.

L'intérêt du CEPOQ pour l'innovation technologique s'est concrétisé par la réalisation, en partenariat, de plusieurs projets qui, dans l'avenir, pourraient avoir un impact sur la rentabilité et la compétitivité des entreprises ovines.



Offrir à ses clients des services, des outils et de la formation leur permettant d'augmenter la productivité et la rentabilité de leur entreprise. Reconnu pour son leadership, le PATLQ contribue à l'essor de l'industrie canadienne en participant à des projets nationaux et internationaux.



CEPOQ

Centre d'expertise
en production ovine
du Québec

Promouvoir le développement de l'industrie ovine par la recherche, l'amélioration de la génétique, la vulgarisation et l'assainissement des troupeaux dans le but d'accroître la rentabilité des entreprises.

Nos orientations et nos résultats

Secteur agricole et agroalimentaire



Offrir à ses clients un soutien technique et économique par des services-conseils, des activités techniques et son centre d'information et de veille technologique.



Contribuer à améliorer la performance et la compétitivité des entreprises agricoles et agroalimentaires par la diffusion du savoir.

Au cours de l'année 2002, le CEPOQ a embauché un médecin vétérinaire, qui assure la coordination du projet d'assainissement des troupeaux ovins et qui apporte une grande expertise dans le secteur de la santé ovine.

Institut québécois du développement de l'horticulture ornementale (IQDHO)

Pour sa treizième année d'opération, l'IQDHO a atteint un nombre record de membres, soit près de 190. Durant cette période, le nombre de membres qui ont reçu des services techniques a grimpé de 4,5 % par rapport à l'année précédente. Au cours de cette treizième année, l'IQDHO a prodigué des services à 346 entreprises du secteur.

L'IQDHO a poursuivi ses efforts pour développer le service-conseil en gestion économique et financière. Pour combler le manque d'outils de gestion adaptés à la production en serre et en pépinière, l'IQDHO a travaillé particulièrement au développement de systèmes et d'outils requis pour l'offre de services-conseils en gestion.

Ainsi, un nouveau service-conseil destiné aux producteurs qui possèdent un commerce de détail et aux jardinerie a été mis sur pied. Le service vise à offrir des conseils techniques reliés à la qualité des produits destinés à la vente, des conseils pour la mise en marché et de la formation pour les entreprises.

Le personnel de l'IQDHO s'est également impliqué dans plusieurs mandats et projets de développement pour le secteur, notamment en ce qui a trait à la potée fleurie, à la fertilisation en pépinière et à la gestion des inventaires en pépinière.

Centre de référence en agriculture et agroalimentaire du Québec (CRAAQ)

En mai 2002, le Ministère et le CRAAQ ont signé une convention quinquennale couvrant la période d'avril 2002 à mars 2007. Cette nouvelle convention permettra au CRAAQ d'envisager l'avenir sur une assise financière solide.

Afin d'identifier et de mettre en place des moyens visant à améliorer la synergie entre le Ministère et le CRAAQ, ce dernier a collaboré, à l'intérieur du Comité de liaison MAPAQ-CRAAQ, à la production d'un plan d'action.

Le CRAAQ, grâce à son approche de concertation, diffuse de l'information de pointe et, à titre de gestionnaire ou de coordonnateur, réalise des projets structurants pour le milieu ou participe à ces projets, qui sont notamment les suivants :

- le projet d'envergure provinciale pour l'avancement de l'agroenvironnement intitulé *Approche intégrée d'acquisition de connaissances et de caractérisation à la ferme des charges fertilisantes réelles des effluents d'élevage*;
- le portail AGROclic, qui, lors de sa deuxième phase, s'est repositionné à l'égard de la mission du CRAAQ en jouant un rôle structurant sur le plan de l'information pour l'ensemble de la communauté agricole.

Selon un sondage réalisé en 2002-2003 auprès des participants aux conférences, le taux de satisfaction moyen à l'égard des événements organisés par le CRAAQ se situe à 82,5 %. En 2002-2003, 1 492 documents ont été déposés sur le site Internet Agri-Réseau. Plus de 179 experts-auteurs sont associés à la production, au rassemblement et à la diffusion de documents sur ces sites spécialisés.

AXE 9 : INVESTISSEMENTS ÉTRANGERS

Repérer les secteurs prometteurs et attirer les entreprises

Repérer les secteurs bioalimentaires les plus prometteurs aux fins de prospection sélective d'investissements étrangers pour la transformation industrielle des aliments et des boissons. Contribuer à faire connaître le Québec comme terre d'accueil avantageuse pour les entreprises bioalimentaires transnationales.

INDICATEURS	CIBLES	RÉSULTATS		
		2002-2003	2001-2002	2000-2001
Nombre de secteurs pour lesquels une analyse de prospection d'investissements a été effectuée	1	1 ¹	0	2
Nombre d'entreprises ayant fait l'objet d'activités de prospection sélective et pour lesquelles le Ministère a fourni un apport	20	36 ²	34	21

(1) En 2002-2003, une contribution a été apportée au regard du secteur de la confiserie, à la demande d'Investissement Québec, dans le but de profiter de l'occasion offerte par la tenue d'une opération ciblée de prospection sélective d'investissements auprès de l'industrie de la confiserie du Midwest américain.

(2) Il faut ajouter à ce décompte les occasions exploitées au cours desquelles le Ministère a fait connaître, ou contribué à faire connaître, le Québec comme terre d'accueil pour les transnationales étrangères. Ainsi, il a participé (ou fourni un apport) à deux activités de promotion à l'échelle internationale, en plus de rédiger un article dans une revue spécialisée.



Accélérer la diffusion de l'information et des données techniques et économiques auprès des entreprises et des professionnels québécois de l'agriculture et de l'agro-alimentaire, au moyen de sites Internet spécialisés.

Nos orientations et nos résultats

Secteur agricole et agroalimentaire



Le Ministère a poursuivi ses actions en matière de prospection sélective d'investissements étrangers. La progression, entre 2000-2001 et 2002-2003, du nombre d'entreprises ayant fait l'objet d'une telle prospection témoigne de l'intérêt de l'industrie agroalimentaire pour des investissements au Québec. Les efforts accrus du Ministère au chapitre de la promotion du Québec contribuent d'ailleurs à attirer des investisseurs du secteur de la transformation industrielle des aliments et des boissons.

Le Ministère a aussi maintenu sa présence au Comité fédéral-provincial d'orientation de l'investissement (étranger dans la transformation industrielle des aliments et des boissons), lequel s'est réuni une fois en cours d'exercice. La Politique québécoise de la transformation alimentaire y a d'ailleurs fait l'objet d'une présentation. La réunion de ce comité a été l'occasion d'insister sur l'importance de maintenir, dans la stratégie internationale du fédéral, une approche spécifiquement québécoise de prospection de l'investissement dans la transformation des aliments et des boissons.

Au cours de l'année, le Ministère a convaincu ses partenaires financiers (Capital Financière agricole, Hydro-Québec, Investissement Québec et SGF-SOQUIA) engagés dans la prospection de l'investissement d'accorder une attention particulière à SIAL-Montréal 2003. Le Ministère juge que cet événement représente une excellente occasion pour effectuer des activités de prospection sélective de l'investissement auprès de représentants de l'industrie alimentaire.

Bio Clips



AXE 10 : VEILLE CONCURRENTIELLE

Une vigie nécessaire dans un contexte de concurrence

Améliorer la connaissance des entreprises et des intervenants sur l'environnement concurrentiel de leur secteur et sur les axes porteurs de développement en incitant les secteurs à se doter d'une structure de veille et en produisant l'information pertinente au rythme de trois secteurs par année.

INDICATEUR	CIBLE	RÉSULTATS ^{1,2}		
		2002-2003	2001-2002	2000-2001
Nombre de secteurs de l'agroalimentaire dont le suivi de la position concurrentielle est assuré	10	7	7	3

(1) Données recueillies auprès des secrétaires coordonnateurs ou des responsables du dossier.

(2) Modification du résultat afin de présenter le résultat cumulé des secteurs dont la veille concurrentielle est assurée.

En 2002-2003, aucun nouveau secteur de l'agroalimentaire n'a complété l'implantation de suivi de sa position concurrentielle. Malgré tout, deux secteurs, la filière des pommes de terre et la filière des légumes de serre, ont amorcé la réflexion qui devrait mener à la mise en œuvre prochaine d'un réseau de veille.

À la fin de l'exercice 2002-2003, sept secteurs bénéficiaient de réseaux de veille. Trois de ces derniers ont vu le jour en 2000-2001, les OGM⁶, le secteur porcin et le secteur des pêches maritimes, et quatre autres fonctionnent depuis 2001-2002, soit les filières biologique, des grands gibiers, de l'horticulture ornementale et de l'industrie laitière.

Rappelons que le soutien du Ministère se traduit par :

- un appui financier aux filières pour la collecte, l'analyse et la structuration de l'information de veille concurrentielle;
- une offre aux usagers d'un accès gratuit à un logiciel spécialisé de gestion de l'information de veille (VIGIPRO);
- un soutien informationnel et méthodologique aux filières pour l'implantation d'une cellule de veille, en collaboration avec le Centre de recherche industrielle du Québec (CRIQ).

Ce soutien est déterminant lors de la phase de démarrage d'une cellule de veille.

Le Ministère travaille également à positionner l'information stratégique en matière de recherche scientifique et économique comme levier majeur de l'intervention ministérielle. À cette fin, il produit une série de documents qui permettent de soutenir les besoins particuliers des professionnels, tout en apportant de l'information aux clientèles et aux personnes s'intéressant au secteur bioalimentaire.



6. Organismes génétiquement modifiés.



Nos orientations et nos résultats

Secteur agricole et agroalimentaire

Nos résultats

Orientation 2

Contribuer à la protection de la santé publique et à l'amélioration de la santé animale en exerçant une surveillance de toute la chaîne bioalimentaire

Cette orientation est sous la responsabilité du Centre québécois d'inspection des aliments et de santé animale (CQIASA). Cette agence, qui œuvre au sein du Ministère, a déposé son premier plan d'affaires, couvrant la période 2002-2004. Nous rendons compte dans cette section des objectifs de ce plan d'affaires, qui concernent uniquement les domaines d'intervention retenus pour la planification ministérielle 2001-2004. Certains objectifs et indicateurs, quoique libellés différemment, s'inscrivent dans la continuité et le respect des orientations pour la période 2001-2004. Nous vous invitons à consulter le plan d'affaires de même que le rapport annuel de gestion du CQIASA pour en connaître davantage sur ses mandats, ses activités et les résultats atteints.

Le Québec, un chef de file en matière de qualité des aliments

En ce début de 21^e siècle, la société exprime de plus en plus d'attentes à l'égard du secteur bioalimentaire, principalement en ce qui concerne les façons de produire et de manipuler les aliments. Ces préoccupations ont amené le CQIASA à déterminer trois enjeux majeurs pour l'organisation :

- 1. Des aliments salubres et des animaux sains;*
- 2. La confiance de la population et des partenaires commerciaux;*
- 3. Une organisation dynamique axée sur les résultats.*

Le premier enjeu est associé aux deux grands axes de travail et aux domaines d'intervention inscrits à la planification stratégique :

Axe 1 : Gestion du risque dans l'ensemble de la chaîne bioalimentaire

Axe 2 : Adaptation aux règles sanitaires internationales

AXE 1 : GESTION DU RISQUE DANS L'ENSEMBLE DE LA CHAÎNE BIOALIMENTAIRE

Pour le renforcement de la sécurité alimentaire

Révision réglementaire

Se doter d'outils souples, modernes et adaptés à la gestion du risque pour la santé et aux règles sanitaires internationales.

INDICATEUR	CIBLE	RÉSULTATS	
		2002-2003	2001-2002
Nouvelles réglementations adoptées dans les secteurs de la qualité des aliments et de la protection de la santé animale (cinq règlements)	Avril 2004		
• Règlement sur les produits laitiers		Règlement modifiant le Règlement sur la composition, l'emballage et l'étiquetage des produits laitiers (5 juin 2002)	En cours
• Règlement sur la restauration et la vente au détail d'aliments		En cours	En cours
• Règlement sur l'insémination artificielle des bovins		En cours	En cours
• Règlement sur l'identification des animaux d'espèce bovine			Adopté au 31 mars 2002
• Règlement sur les viandes		En cours	En cours
Règlement sur l'abrogation de l'inspection permanente dans les ateliers de viandes non comestibles		En cours	En cours
Règlement concernant l'enregistrement de certains propriétaires de chiens		Prépublication le 12 mars 2003	En cours

À la suite de l'adoption de la Loi sur les produits alimentaires (L.R.Q., chapitre P-29) en juin 2000 et de la Loi sur la protection sanitaire des animaux (L.R.Q., chapitre P-42) en novembre 2000, le CQIASA s'est engagé dans une vaste démarche de révision réglementaire qui doit s'échelonner sur quatre ans. Cette démarche vise à adapter les règles afin de mieux protéger la santé publique et à maintenir la confiance du public consommateur tant en matière d'innocuité des aliments qu'en matière de santé animale.

Compte tenu des changements importants survenus dans le monde entier en ce qui concerne l'exigence et la sécurité alimentaires, il est devenu impératif de :

- Se doter d'une réglementation plus souple, plus moderne et plus adaptée aux réalités actuelles.
- Mettre l'accent sur l'allégement réglementaire.
- Revoir la réglementation en l'orientant davantage sur les objectifs à atteindre plutôt que sur les moyens.
- Améliorer la sécurité alimentaire par une meilleure traçabilité, en retirant, autant que possible, les normes de nature commerciale pour les transférer dans un véhicule législatif ou réglementaire plus approprié; responsabiliser davantage les intervenants.
- Harmoniser la réglementation québécoise avec les autres règles existantes lorsque cela est possible.
- Doter le secteur du détail et de la restauration d'un chapitre particulier comportant des normes de salubrité et d'innocuité adaptées à la réalité actuelle.



Nos orientations et nos résultats

Secteur agricole et agroalimentaire

Les quatre règlements en cours de modification à la fin de l'exercice 2001-2002 sont toujours en processus d'évaluation et de modification :

- Règlement sur les produits laitiers (R.R.Q., chapitre P-29);
- Règlement sur la restauration et la vente au détail d'aliments (R.R.Q., chapitre P-29);
- Règlement sur l'insémination artificielle des bovins (R.R.Q., chapitre P-42);
- Règlement sur les viandes (R.R.Q., chapitre P-29).

La modification du Règlement sur les produits laitiers (R.R.Q., chapitre P-29) a été reportée à une date ultérieure afin d'accorder la priorité à une section spécifique du Règlement sur la composition, l'emballage et l'étiquetage des produits laitiers (R.R.Q., chapitre P-29, r. 2), qui traite de la teneur en protéines laitières du lait de consommation. À cet effet, un règlement modifiant le Règlement sur la composition, l'emballage et l'étiquetage des produits laitiers a été adopté le 5 juin 2002.

Aux quatre règlements en cours de modification s'ajoutent deux autres règlements ayant été ciblés pour la période 2002-2003 :

- Règlement sur l'abrogation de l'inspection permanente dans les ateliers de viandes non comestibles (R.R.Q., chapitre P-29);
- Règlement concernant l'enregistrement de certains propriétaires de chiens (R.R.Q., chapitre P-42) : prépublication dans la *Gazette officielle du Québec* le 12 mars 2003.

Un comité de pilotage a été mis en place en février 2002 pour coordonner et soutenir la démarche de révision réglementaire. Le Comité de gestion de la Direction générale de l'alimentation a approuvé un plan d'action et a mis en œuvre un mécanisme de suivi de l'évolution des différents projets réglementaires.

Maîtrise des risques par les entreprises

Mettre en œuvre les orientations retenues au Rendez-vous de mi-parcours au regard du développement et de l'implantation des systèmes HACCP.

INDICATEURS	CIBLES	RÉSULTATS	
		2002-2003	2001-2002
Respect des engagements du Rendez-vous de mi-parcours			
• Mécanisme de suivi	Dépôt des plans d'action pour chacun des sous-groupes de travail (HACCP, Antibiorésistance et Traçabilité) du Groupe Qualité	Plans d'action déposés en juin 2002 (sous-groupes HACCP et Antibiorésistance) Plan d'action déposé en janvier 2003 (sous-groupe Traçabilité)	Création du Groupe Qualité le 11 décembre 2001
• Réalisation du plan d'action du sous-groupe HACCP	Obtention de la reconnaissance gouvernementale de la validité technique des programmes de la volaille, des œufs et du porc	La revue technique du programme pour le secteur de la volaille a été complétée et l'implantation est en cours. Celle du secteur des œufs est en cours.	
	Soutien financier des entreprises dans l'implantation des programmes HACCP	Programme d'aide financière développé	Entente des partenaires sur le plan d'action
	Élaboration de programmes en vue de la reconnaissance gouvernementale dans les secteurs de la restauration et du détail	Mode de fonctionnement et partage des tâches entre le secteur de la restauration et le secteur institutionnel établis	

Lors du Rendez-vous de mi-parcours d'octobre 2001, les intervenants de la chaîne agroalimentaire ont convenu d'implanter des systèmes intégrés d'assurance de la qualité basés sur les principes d'analyse des risques, tels que le HACCP, en réalisant la mise en œuvre de tels systèmes selon les orientations québécoises et la stratégie de reconnaissance gouvernementale.

Les participants au Rendez-vous de mi-parcours ont convenu de créer le Groupe Qualité afin d'assurer le suivi des engagements pris lors de cet événement.

L'approche HACCP

L'approche HACCP est basée sur l'identification des dangers et la maîtrise des risques qui y sont rattachés.

Elle est en voie de devenir la référence mondiale du commerce en définissant les exigences relatives à la qualité des produits alimentaires.

Elle est une référence incontournable pour maintenir la réputation du Québec comme fournisseur d'aliments de qualité supérieure sur les marchés locaux et étrangers.

Nos orientations et nos résultats

Secteur agricole et agroalimentaire

L'approche québécoise HACCP

Approche harmonisée :

- Programmes ou normes reconnus par le gouvernement de la ferme à la table.
- Certification par un organisme neutre et indépendant.

Les plans d'action préparés par les partenaires concernent :

- le secteur de la production, incluant les intrants à la ferme, plus spécifiquement les meuneries commerciales, les productions du porc, des œufs de consommation ainsi que de la volaille en vue de l'élaboration, de l'implantation et de la certification des programmes de salubrité alimentaire à la ferme;
- les secteurs des viandes et de la boulangerie en vue d'apporter un soutien à l'implantation et à la certification;
- les secteurs de la distribution du détail, des services alimentaires et de la restauration en vue de la rédaction de programmes HACCP adaptés aux particularités de chacun de ces secteurs.

Jusqu'à présent, pour le secteur de la production, les programmes des meuneries commerciales, de la production laitière, des œufs de consommation et des œufs d'incubation ont fait l'objet d'une première évaluation. L'évaluation du programme de la volaille est complétée, la lettre de finalisation du document a été envoyée et l'implantation est en cours. L'établissement des programmes est commencé dans le secteur de la transformation.

La revue technique des programmes de sécurité alimentaire à la ferme se poursuivra en 2003-2004. Le programme de la production porcine de même que ceux des meuneries à la ferme, des couvoirs, du bœuf de boucherie et de l'horticulture sont en voie de réalisation.

Programme de surveillance de l'antibiorésistance

Réaliser les activités de surveillance de l'antibiorésistance prévues annuellement et en communiquer les résultats.

INDICATEURS	CIBLES	RÉSULTATS		
		2002-2003	2001-2002	2000-2001
Dépôt du programme de surveillance	Dépôt du plan d'action	Révision du plan d'action 2002-2004 pour approbation	Approbation du plan d'action 2001-2002 le 29 novembre 2001	Approbation du plan d'action 2000-2001 le 14 novembre 2000
Dépôt d'un bilan annuel	Bilan annuel réalisé	Plan d'action sur deux ans, les actions prévues en 2002-2003 étant réalisées	Bilan annuel réalisé	Bilan annuel réalisé et déposé le 28 septembre 2001

Le Groupe Qualité a pris en compte cette préoccupation qu'est l'antibiorésistance en santé animale et en santé publique.

La résistance des bactéries pathogènes aux agents antimicrobiens est un problème grandissant tant chez les humains que chez les animaux. Présentement, beaucoup de questions sont soulevées concernant le phénomène de l'antibiorésistance et son lien avec l'utilisation des agents antimicrobiens chez les animaux destinés à la consommation. La surveillance de l'antibiorésistance vise un objectif de développement d'une meilleure connaissance de la situation pour nous permettre de mieux comprendre l'impact, sur la résistance bactérienne et sur la santé humaine, de l'utilisation des agents antimicrobiens chez les animaux. Elle vise également à sensibiliser les différents acteurs en santé animale à l'importance de leur implication et à orienter adéquatement les actions quotidiennes des professionnels de la santé animale, notamment sur l'emploi judicieux des agents antimicrobiens. L'ensemble de ces activités s'intègre au Programme de surveillance de la résistance aux agents antimicrobiens des bactéries d'origine animale et alimentaire.

En février 2002, le Groupe Qualité voyait à la formation du sous-groupe sur l'antibiorésistance, dont les activités s'intègrent présentement au Programme de surveillance de l'antibiorésistance. La participation active aux travaux du sous-groupe sur l'antibiorésistance du Groupe Qualité fait donc partie des objectifs du plan d'action 2002-2004 du CQIASA.

Communication du risque

En matière de communication, les efforts sont axés sur la connaissance du risque alimentaire par les manipulateurs d'aliments et les consommateurs. Cet objectif part du principe directeur que les manipulateurs d'aliments sont responsables de l'innocuité des aliments qu'ils préparent. De plus, comme le consommateur est l'ultime inspecteur des aliments qu'il achète et prépare, il faut le rendre plus compétent en matière de sécurité alimentaire.

Chaque année, différents outils d'information et de sensibilisation de même que des campagnes d'information sont développés à son intention. Toutes ces activités font l'objet d'une planification.

Les constats effectués jusqu'à présent ont amené le CQIASA à inscrire à son plan d'affaires 2002-2004 une orientation visant la responsabilisation des citoyens et des entreprises eu égard à la maîtrise des risques pour la santé. Un objectif et des indicateurs spécifiques ont été identifiés pour chacune des deux clientèles visées. Les indicateurs élaborés devraient nous permettre de bien mesurer les résultats de nos actions en ce qui concerne la communication du risque et nous croyons qu'il est important de rendre compte ici des résultats obtenus.

Le Groupe Qualité :

- Assure le suivi des engagements pris lors du Rendez-vous de mi-parcours.
- Des partenaires qui reflètent l'ensemble de la chaîne bioalimentaire.
- Relève de la ministre et tient La Filière agroalimentaire du Québec informée de ses travaux.
- Trois groupes de travail spécifiques : Traçabilité, HACCP et Antibiorésistance.
- Dépôt des plans d'action des groupes de travail HACCP et Antibiorésistance en juin 2002 et Traçabilité en janvier 2003.

Nos orientations et nos résultats

Secteur agricole et agroalimentaire

Responsabilisation des citoyens

Faire connaître aux citoyens les bonnes pratiques de manipulation des aliments et les sensibiliser aux risques de toxi-infections alimentaires et aux zoonoses.

a) Toxi-infections

INDICATEURS	RÉSULTATS		
	2002-2003	2001-2002	2000-2001
Pourcentage de déclarations de toxi-infections alimentaires (TIA) survenues au domicile	50 %	50 %	54 %
Nombre de TIA au domicile	601	565	868
Provenance des aliments impliqués dans les TIA au domicile	Détaillants : 78 % Restaurants : 16 % Autres : 6 %	Détaillants : 77 % Restaurants : 12 % Autres : 11 %	Détaillants : 78 % Restaurants : 14 % Autres : 8 %

Au Québec comme ailleurs, la moitié des cas de TIA surviennent au domicile des consommateurs, et ce, parce que ceux-ci n'appliquent pas nécessairement les bonnes méthodes de préparation, de manipulation ou d'entreposage des aliments qu'ils achètent.

b) Zoonoses

INDICATEUR	RÉSULTATS			
	2002-2003	2001-2002	2000-2001	1999-2000
Évolution du nombre d'enquêtes de zoonoses réalisées par le CQIASA	63	58	55	26

Les zoonoses sont des maladies pouvant être transmises aux humains par les animaux. Elles requièrent une surveillance étroite compte tenu de leurs conséquences possibles sur la santé humaine.

Le libellé de l'indicateur est un peu différent de celui retrouvé dans le plan d'affaires 2002-2004. En effet, ce dernier faisait référence au nombre de zoonoses survenues au domicile du consommateur. Cependant, les consommateurs contractent une zoonose lorsqu'ils sont en contact avec des animaux et l'endroit où cela se produit (domicile ou extérieur) n'est pas représentatif du niveau de sensibilisation du consommateur aux zoonoses.

Un protocole de collaboration et de communication des renseignements sur la prévention et le contrôle des zoonoses a été signé en juin 1997 avec les dix-huit régions régionales de la santé et des services sociaux. Dans le cadre de ce protocole, chaque cas potentiel de zoonose est signalé au CQIASA par les

directions de la santé publique lorsque leur enquête épidémiologique a mis en évidence un lien potentiel avec une source animale de contamination. Les enquêtes concernant la santé animale sont ensuite coordonnées et effectuées par le CQIASA.

Lors de la présence d'un agent de zoonose en émergence, les communications avec le réseau de la santé publique augmentent, entraînant un accroissement de la vigilance et du nombre de cas signalés par ce réseau. L'augmentation des cas déclarés au CQIASA depuis 1999 est donc due à la mise en place d'un réseau structuré de surveillance en santé publique et à l'augmentation des communications et des activités de représentation effectuées auprès de nos partenaires.

Les communications sont un facteur déterminant de l'efficacité du réseau. En 2002-2003, le CQIASA a été très actif dans ce domaine. Il a publié cinq communiqués de presse, deux avertissements vétérinaires, un bulletin zoosanitaire de même que divers bilans d'activité au regard de zoonoses spécifiques, articles dans les revues et communiqués distribués à des clientèles cibles. Il y a également eu plusieurs présentations orales lors de divers congrès et symposiums, de même que des entrevues radiophoniques et télévisées.

Le Ministère poursuit l'objectif de sensibiliser le public aux risques de zoonoses. Afin de réaliser cet objectif, les interventions du CQIASA en matière de zoonoses comprennent deux volets : les enquêtes épidémiologiques lors d'épisodes de zoonose et la surveillance des agents potentiels de zoonose.

Responsabilisation des entreprises

Améliorer la maîtrise des risques pour la santé par les établissements bioalimentaires.

INDICATEUR	RÉSULTATS (%)		
	2002-2003	2001-2002	2000-2001
Proportion d'établissements alimentaires impliqués dans les toxi-infections alimentaires déclarées	Restaurants : 46 Institutions : 2 Autres : 2	Restaurants : 43 Institutions : 3 Autres : 4	Restaurants : 35 Institutions : 2 Autres : 9
	Domicile : 50	Domicile : 50	Domicile : 54

Pour 2002-2003, des données démontrent que 48 % des toxi-infections alimentaires signalées au Ministère sont en relation avec la consommation d'aliments préparés dans un établissement alimentaire.

Toutefois, les fluctuations observées au cours des années s'expliquent en partie par des facteurs externes aux interventions de l'organisation, dont les nouveaux programmes de surveillance de la santé publique, les protocoles de collaboration et de communication d'informations signés avec les partenaires, des agents pathogènes responsables de toxi-infections alimentaires en émergence (virus, etc.) et une conscientisation des consommateurs quant au rôle et au mandat des services d'inspection.

Nos orientations et nos résultats

Secteur agricole et agroalimentaire

Implantation d'un mécanisme de traçabilité

Mettre en place, d'ici 2005, la traçabilité de la ferme jusqu'à la table pour la filière bovine.

INDICATEURS	CIBLES	RÉSULTATS		
		2002-2003	2001-2002	2000-2001
Adoption d'un plan d'action sur la mise en œuvre de la traçabilité Niveau de réalisation du plan d'action	2003 : identification des animaux d'espèce ovine 2004 : identification des animaux d'espèce porcine 2005 : traçabilité de la viande bovine (de la ferme à la table) Production horticole à venir	Plan adopté en juin 2002		
Identification des bovins terminée	Identification massive des bovins	Réalisé	Mise en vigueur du Règlement sur l'identification des animaux d'espèce bovine	Modification législative : P-42
Traçabilité de la viande bovine après l'abattage terminée	Plan d'action pour l'implantation de la traçabilité de la viande bovine après l'abattage	Plan d'action déposé et approuvé par le Groupe Qualité en janvier 2003		Modification législative : P-29

La sécurité alimentaire et la santé animale sont parmi les éléments principaux de la mission du Ministère. Les récentes crises observées partout dans le monde tant dans le domaine alimentaire qu'en santé animale (vache folle, dioxine, fièvre aphteuse) ont mis en évidence la nécessité d'implanter un système de traçabilité des aliments et des animaux de la ferme à la table. La traçabilité est devenue un enjeu incontournable pour tous les pays industrialisés.

Lors du Rendez-vous de mi-parcours du Forum sur l'agriculture et l'agroalimentaire québécois tenu en octobre 2001, les intervenants de la chaîne agroalimentaire ont décidé qu'il fallait développer et implanter des systèmes de traçabilité crédibles servant de levier à la sécurité alimentaire. Ces systèmes devraient être implantés par filière, selon les risques pour la santé, en commençant par la filière bovine. La traçabilité de la filière bovine devra être complétée de la ferme à la table d'ici 2005.

Traçabilité des animaux

L'Assemblée nationale a sanctionné la Loi sur la protection sanitaire des animaux (L.R.Q., chapitre P-42), y compris la section de l'identification des animaux, en novembre 2000.

Le Règlement sur l'identification des animaux d'espèce bovine, qui spécifie les obligations des différents intervenants de la filière, est entré en vigueur le 28 mars 2002. La période d'identification massive des bovins, qui devait se terminer le 15 juin 2002, a été prolongée jusqu'au 31 décembre 2002. La première génération d'identifiants posés et activés au 15 juin 2002 a été remboursée à 100 %, alors que ceux posés et activés entre le 15 juin et le 31 décembre 2002 ont été remboursés au prorata du nombre de boucles activées. Le total du remboursement s'élève à 2,25 millions de dollars.

Le Ministère a confié à Agri-Traçabilité Québec inc. (ATQ), un organisme à but non lucratif, la gestion de la base de données destinée à identifier et à enregistrer les mouvements des animaux d'espèce bovine. Le système est opérationnel depuis mai 2002. Le Ministère demeure propriétaire des données, possède un miroir de celles-ci et est responsable du volet de l'inspection ainsi que du volet sanitaire.

Un programme d'aide à l'automatisation a également été mis en place, pour le bénéfice de certains intervenants prévus au système, afin de simplifier la collecte et l'acheminement des données à ATQ et d'assurer leur fiabilité.

Pourquoi et comment?

Des systèmes de traçabilité pour :

- Agir rapidement en cas de problème de santé animale ou de salubrité des aliments.
- Répondre aux préoccupations des consommateurs au regard des origines et de la qualité des aliments.
- Protéger l'accès aux marchés d'ici et d'ailleurs.

Ces mécanismes de traçabilité sont de deux ordres :

- De la naissance de l'animal jusqu'à son abattage pour permettre de connaître le lieu d'origine et les déplacements des animaux vivants sur le territoire québécois.
- De sa sortie de l'abattoir jusqu'au détaillant et, pour l'animal abattu provenant de l'extérieur du Québec, de son arrivée en territoire québécois jusqu'au détaillant afin d'assurer le processus de traçabilité des aliments.



Nos orientations et nos résultats

Secteur agricole et agroalimentaire

Des actions déterminantes en appui à la traçabilité

- *Identification massive des bovins : tous les bovins québécois, qu'ils soient nés au Québec ou à l'extérieur du Québec, doivent porter une identification sous forme de deux boucles fixées aux oreilles.*
- *Remboursement de la première génération de boucles permettant l'identification de 1 196 531 bovins pour un montant de 2,25 millions de dollars.*
- *Données relatives à l'animal, notamment ses déplacements, compilées dans un fichier central géré par Agri-Traçabilité Québec.*
- *Mise en place d'un programme d'aide à l'automatisation pour le bénéfice de certains intervenants traitant un volume important d'animaux.*
- *Plan d'action relatif à la traçabilité de la viande bovine après l'abattage, approuvé par le Groupe Qualité.*

Traçabilité des aliments

L'Assemblée nationale a sanctionné la Loi sur les produits alimentaires (L.R.Q., chapitre P-29) en juin 2000. Cette loi obligera tous les exploitants d'entreprises agroalimentaires à mettre en place un système de traçabilité conforme aux exigences qui seront présentées par règlement, et ce, de la ferme à la table.

Un groupe de travail sur la traçabilité des aliments a été mis en place en 2000-2001 dans le but de faire le portrait de la situation des systèmes existants et d'analyser les problématiques liées à la traçabilité. Cette démarche a pour but l'émission de recommandations pour l'élaboration de la réglementation.

Le 6 décembre 2002, le Ministère, en collaboration avec les membres du groupe Traçabilité, a tenu une journée de réflexion sur la traçabilité bovine avec l'ensemble des intervenants de la filière. Cette activité a mené au dégagement d'éléments de consensus qui ont permis de terminer le plan d'action relatif à la traçabilité de la filière bovine. Ce plan d'action a été déposé et approuvé par le Groupe Qualité en janvier 2003.

AXE 2 : ADAPTATION AUX RÈGLES SANITAIRES INTERNATIONALES

Une vigilance de tous les instants dans un contexte de mondialisation du commerce

Veille sur l'état sanitaire du secteur bioalimentaire

Assurer une veille constante des agents potentiels de contamination en tenant compte des problématiques émergentes.

INDICATEURS	CIBLES	RÉSULTATS	
		2002-2003	2001-2002
Création d'une structure de veille reconnue et opérationnelle	Création d'un groupe de pilotage de la veille sanitaire	Réalisé : 1 ^{re} rencontre 17 mars 2003 – Identification du mandat et rôle des membres du comité	Identification du besoin de créer un groupe de pilotage où chaque direction est représentée
Nombre de programmes de surveillance	Les quatre programmes réalisés et sommaires déposés	Analyses complétées Sommaire déposé : 1 À venir : 3	Jus de fruits frais et non pasteurisés, produits de boulangerie, moules et prémélanges, fruits et légumes

Structure de veille reconnue et opérationnelle

Initialement, le projet de veille sanitaire prévoyait la mise en place d'un centre de référence. Compte tenu des ressources limitées, le projet a pris une orientation différente de façon à faire appel à la participation de plusieurs intervenants du CQIASA. Nous visons plutôt la mise en place d'une structure qui facilite la concertation et l'accès rapide à l'information scientifique, réglementaire et normative en matière d'innocuité alimentaire et de santé animale. Ces changements d'orientation ont amené les délais observés dans l'implantation de cette structure, initialement prévue pour mars 2002.

Le groupe de pilotage a été créé, son mandat a été clairement défini ainsi que le rôle des membres du comité :

- faciliter la détection de menaces potentielles et émergentes pour la santé publique en matière de sécurité alimentaire et de santé animale afin d'alerter les secteurs d'intérêt;
- rassembler et analyser l'ensemble de l'information recueillie pour la rendre facilement disponible pour l'ensemble du personnel du CQIASA et éventuellement pour les différents partenaires;
- intégrer les résultats de la veille sanitaire à la programmation analytique, aux programmes d'inspection et de développement du CQIASA;
- soutenir le CQIASA dans l'exécution de ses tâches en matière d'expertise scientifique, technique et réglementaire.

Structure de veille reconnue et opérationnelle pour la connaissance des problématiques émergentes

Objectifs :

- Favoriser la mise en œuvre d'interventions plus efficaces.
- Orienter le développement de méthodes d'analyse pour la détection d'agents pathogènes en émergence ou de contaminants.
- Permettre la mise en place de programmes de prévention.
- Faciliter l'investigation lors d'enquêtes de toxi-infections alimentaires et de zoonoses.



Nos orientations et nos résultats

Secteur agricole et agroalimentaire

Programmes de surveillance : aliments ciblés

1. Lait cru
2. Miel
3. Fruits et légumes
4. Œufs de consommation

Épidémiosurveillance

Quoi et comment?

- Une méthode basée sur des enregistrements continus qui permettent de suivre l'état de santé d'une population définie.
- Une surveillance étroite des maladies animales du cheptel québécois pour un portrait sanitaire fidèle.
- Une structure au Ministère dédiée à l'épidémiosurveillance, l'Institut national de santé animale (INSA) : des médecins vétérinaires répartis au lieu central de même que dans les directions régionales et les laboratoires de pathologie animale.
- Une mise en place de réseaux sentinelles.
- Des programmes de surveillance.

La veille sanitaire s'applique à l'ensemble des activités du CQIASA, soit l'innocuité alimentaire, la traçabilité, les systèmes HACCP, l'étiquetage, la réglementation et la santé animale.

Le groupe de pilotage va donc créer la structure de veille en identifiant les veilleurs répartis au sein des diverses directions. Cette cellule de veille sera coordonnée par une personne responsable et regroupera une quinzaine de membres.

Développement et réalisation de programmes de surveillance visant la recherche d'agents potentiels de contamination chimique ou microbiologique

La Direction des laboratoires d'expertises et d'analyses alimentaires a réalisé quatre programmes de surveillance visant la recherche d'agents potentiels de contamination :

1. Recherche de dioxines et de furanes dans le lait cru de producteurs situés près de zones industrielles;
2. Vérification de l'authenticité et de l'innocuité de miels québécois. Recherche de deux nouveaux contaminants : le fluvalinate et le phénol;
3. Innocuité des fruits et légumes vendus au détail et recherche de la présence de résidus de pesticides;
4. Recherche de tétracycline, d'oxytétracycline et de chlortétracycline dans les œufs frais prélevés pour la consommation.

Les résultats analytiques permettent de mettre en place les interventions appropriées (rappels de produits par exemple) afin de corriger les problèmes soulevés.

Développement de l'épidémiosurveillance au Québec

Consolider les mécanismes de surveillance et d'intervention au regard de l'état sanitaire du cheptel québécois.

Mise en place de l'Institut national de santé animale (INSA)

INDICATEUR	CIBLE	RÉSULTAT 2002-2003
Mise en place de l'Institut national de santé animale (INSA)	Avril 2003	Réalisé

En août 1999, le Comité de direction du Ministère confirmait la place de l'épidémiosurveillance du cheptel québécois comme première priorité en santé animale et décidait que son développement devait se faire à même les ressources existantes.

Or, les services de laboratoire, essentiels à l'épidémiosurveillance, étaient gérés par les directions régionales du CQIASA, alors que les plans de surveil-

lance et les enquêtes de prévalence étaient dictés par la Direction de l'épidémiosurveillance et de la santé animale (DESA). Afin d'assurer l'orchestration efficace des activités reliées à l'épidémiosurveillance animale, il fut décidé de revoir la structure organisationnelle en regroupant, sous une même direction, la DESA et l'ensemble des laboratoires de pathologie. Cette réorganisation a donné naissance à l'Institut national de santé animale (INSA).

À la suite des événements du 11 septembre 2001, des crédits additionnels furent accordés à l'épidémiosurveillance, permettant ainsi de combler six postes de médecins vétérinaires dédiés à la surveillance régionale de la santé animale, les vet-RAIZO, et un poste de coordination de l'épidémiosurveillance.

Réseaux d'alerte sanitaire

INDICATEUR	CIBLE	RÉSULTATS	
		2002-2003	2001-2002
Six réseaux d'alerte sanitaire en place	2002-2003	6	Sensibilisation des intervenants ciblés

Plusieurs intervenants sont préoccupés par la santé des animaux. Les producteurs qui les soignent chaque jour, les médecins vétérinaires qui les visitent régulièrement, les enseignants, chercheurs et pathologistes ainsi que plusieurs autres instances, dont les gouvernements provinciaux et le gouvernement fédéral, possèdent leurs préoccupations propres et développent une expertise particulière de l'état sanitaire du cheptel. C'est pourquoi le Ministère instituait, il y a quelques années, le Réseau d'alerte et d'information zoosanitaire (RAIZO), un lieu de partage de l'information détenue par chacun et d'intérêt pour tous. Depuis, de nombreux partenaires échangent régulièrement différentes données et interrogations, ce qui confère au RAIZO une connaissance accrue de l'industrie animale qu'il surveille.

Toutefois, les données issues du RAIZO demeuraient fragmentaires et insuffisantes pour servir les fins de la Direction de l'épidémiosurveillance et de la santé animale (DESA). Pour ces raisons, il fut décidé d'instaurer des réseaux sentinelles en impliquant des médecins vétérinaires praticiens qui, de façon systématique, signalent les problématiques de santé animale qui les interpellent : maladie nouvelle ou en recrudescence, portrait clinique atypique ou réponse anormale à un traitement.

Les événements du 11 septembre 2001 ont démontré au monde entier qu'il régnait une menace sur la sécurité des personnes et que des actes d'agrobioterrorisme pouvaient survenir. Le Ministère a dès lors consenti un budget supplémentaire récurrent pour le renforcement du RAIZO. Une partie de ces sommes permet de rémunérer les partenaires vétérinaires qui s'investissent dans les réseaux d'alerte sanitaire.

Le Réseau d'alerte et d'information zoosanitaire (RAIZO)

Un lieu de partage de l'information détenue par chacun et d'intérêt pour tous.

Des intervenants préoccupés par la santé des animaux : producteurs, médecins vétérinaires, enseignants, chercheurs, pathologistes ainsi que diverses instances gouvernementales.



Nos orientations et nos résultats

Secteur agricole et agroalimentaire

Renforcement du RAIZO par la mise en place de réseaux sentinelles

- *L'objectif est de détecter rapidement toute maladie exotique ou nouvelle ou toute situation inquiétante touchant le cheptel afin d'intervenir efficacement pour améliorer la santé du cheptel et protéger la santé publique.*
- *Réseaux sentinelles pour les ruminants, les équins, les poissons, les porcins et les aviaires avec les cliniciens et les résidents de la Faculté de médecine vétérinaire (FMV) ainsi que quelques médecins vétérinaires praticiens reconnus.*
- *Réseau sentinelle pour tous les secteurs de production avec l'Association des médecins vétérinaires praticiens du Québec (AMVPQ).*

Programmes de surveillance active de l'INSA

Au cours de 2002-2004, en collaboration avec d'autres partenaires, trois programmes de surveillance visant à contrôler ou à prévenir l'apparition de maladies pouvant avoir un impact significatif sur le commerce et la santé publique seront réalisés :

1. *Salmonella enteritidis dans les œufs de consommation.*
2. *Encéphalopathies spongiformes transmissibles (EST) :*
 - *Dépérissement chronique des cervidés.*
 - *Maladie de la vache folle.*
 - *Tremblante du mouton.*
3. *Salmonella spp. chez le porc.*

Un premier contrat fut signé en mai 2002 avec la Faculté de médecine vétérinaire (FMV). Il concerne cinq espèces animales réparties dans autant de réseaux d'alerte : ruminants, équins, poissons, porcins et aviaires. Ces réseaux impliquent plusieurs cliniciens et résidents de la FMV ainsi que quelques médecins vétérinaires praticiens reconnus pour leur notoriété dans leurs secteurs d'exercice. Les signalements issus de ces cinq réseaux sont colligés dans un logiciel de saisie développé conjointement par la FMV et le Ministère.

Le second contrat, intervenu en juillet 2002 avec l'Association des médecins vétérinaires praticiens du Québec (AMVPQ), touche tous les secteurs de production et permet de recueillir, par l'entremise des quinze délégués de l'AMVPQ, les signalements de tous les membres (plus de 400) de cette association. Ce sixième réseau sentinelle a généré, au 31 mars 2003, plus de 100 signalements qui ont été analysés et agglomérés par le Ministère.

Toutes ces données en provenance des interventions vétérinaires à la ferme alimentent notre connaissance de l'état de santé du cheptel québécois et complètent les banques d'informations diagnostiques issues de nos laboratoires et de nos abattoirs.

Programmes de surveillance

Les consommateurs québécois sont de plus en plus soucieux de leur santé ainsi que de la qualité et de l'innocuité des aliments qu'ils consomment. La crise de la vache folle et celle de la fièvre aphteuse ont démontré la nécessité de plans de surveillance visant à prévenir ou à restreindre la portée de tels événements. Présentement, la plupart des organisations internationales et nationales recommandent l'instauration de tels plans. Des contraintes commerciales (barrières sanitaires) sont mises en place par de nombreux pays. Devant ces faits, l'INSA s'est donné comme mandat de contribuer à protéger la santé publique et à améliorer la santé animale tout en maintenant une crédibilité essentielle au développement de l'industrie animale du Québec.

C'est donc dans un contexte sanitaire et commercial centré sur une finalité d'amélioration de la santé animale et de protection de la santé humaine que l'INSA entend réaliser des programmes de surveillance active en collaboration avec de nombreux partenaires. Elle s'allie ainsi leur expertise et s'assure d'obtenir des actions concertées. Durant l'exercice 2002-2004, l'INSA supervisera l'exécution de trois programmes de surveillance visant à contrôler ou à prévenir l'apparition de maladies pouvant avoir un impact significatif sur le commerce et la santé publique : la *salmonella enteritidis* dans les œufs de consommation, les encéphalopathies spongiformes transmissibles (EST) chez les bovins et la *salmonella* spp. chez le porc.

Programme de surveillance de la salmonella enteritidis dans les œufs de consommation

INDICATEUR	CIBLE	RÉSULTATS		
		2002-2003	2001-2002	2000-2001
Programme de surveillance de la <i>salmonella enteritidis</i> dans les œufs de consommation	Effectuer la surveillance de la bactérie <i>salmonella enteritidis</i> tout au long de la chaîne de production des œufs de consommation, du poussin à l'assiette du consommateur	Réalisé	Réalisé	Réalisé

Au cours des années 80, la *salmonella enteritidis* (SE) est devenue une source importante de toxi-infections alimentaires, en bonne part à cause de la contamination de la volaille et des œufs. La SE est une bactérie qui a la propriété de pouvoir contaminer l'intérieur de l'œuf avant même la ponte. Pour faire face au problème, le Ministère, en association avec le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS), la Fédération des producteurs d'œufs de consommation du Québec (FPOCQ) et l'Association des classificateurs d'œufs du Québec (ACOQ), a établi un partenariat qui a conduit à la création d'un réseau de surveillance de la qualité des œufs de consommation du Québec en 1999, en collaboration avec l'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA).

Chaque partenaire joue un rôle dans le contrôle de la qualité des œufs de consommation au Québec, du poussin au réfrigérateur du consommateur. Le Ministère coordonne le plan d'action du réseau de surveillance, est responsable de diffuser l'information auprès des partenaires et effectue, dans son réseau de laboratoires, les analyses du programme des salmonelles de la FPOCQ et celles du programme des couvoirs du Québec, en plus de réaliser la vigie analytique. Ce programme de surveillance est officiellement en œuvre depuis 1999, un bilan des activités de dépistage effectuées par les différents intervenants étant produit annuellement depuis cette date.

En 2002, les représentants de la FPOCQ ont effectué 992 inspections dans les 109 entreprises de poules pondeuses et de poulettes d'élevage soumises au programme et, de ce nombre, aucune n'a révélé la présence de la bactérie SE. Les 25 couvoirs du Québec soumis au programme ont fait l'objet de 172 visites des représentants de l'ACIA et une seule a révélé la présence de SE. Il s'agissait par contre d'un élevage de cailles et aucun œuf n'était dirigé vers le marché de table. L'ACIA a également procédé à 64 visites dans les 42 postes de classement du Québec et aucune n'a révélé la présence de SE. Les données de la surveillance humaine de la SE, qui sont également disponibles, révèlent que 133 cas humains ont été signalés au MSSS en 2002. La source de l'infection demeurait inconnue pour ces cas.

Nos orientations et nos résultats

Secteur agricole et agroalimentaire

Programme de surveillance des encéphalopathies spongiformes transmissibles (EST)

INDICATEUR	CIBLES	RÉSULTATS	
		2002-2003	2001-2002
Programme de surveillance des encéphalopathies spongiformes transmissibles (EST) réalisé	Mise en service (formation du personnel, contrôle de qualité) de l'équipement pour la réalisation des épreuves diagnostiques requises	Réalisé	Achat de l'équipement pour la réalisation des épreuves diagnostiques
	Réalisation d'un programme de certification volontaire de la maladie débilitante chronique des cervidés (MDC) d'élevage	Réalisé	Mise en place d'un protocole d'introduction au Québec de cervidés en provenance d'une autre province ou d'un autre pays
	Satisfaction aux normes de l'Office international des épizooties pour le Canada en matière de surveillance de l'encéphalopathie spongiforme bovine	Réalisé	Dépôt et acceptation du plan de surveillance active des EST
	Réalisation d'une étude de prévalence de la tremblante au Québec	Non réalisé	Règlement sur la certification sanitaire des animaux importés par arrêté ministériel (L.R.Q., chapitre P-42)

Les EST forment un groupe de maladies dégénératives fatales atteignant le système nerveux. Ce sont des maladies à déclaration obligatoire en vertu de la Loi sur la santé des animaux de l'ACIA, qui est responsable de l'exécution des programmes de lutte contre ces maladies. La mise en évidence, il y a quelques années, d'un lien entre l'encéphalopathie spongiforme bovine (ESB) et une variante de la maladie de Creutzfeld-Jakob, affectant les humains, a fait naître des préoccupations majeures de santé publique à l'égard de toutes les maladies à prions.

a) Mise en service (formation du personnel, contrôle de qualité) de l'équipement pour la réalisation des épreuves diagnostiques requises

Un des éléments essentiels pour consolider le réseau de surveillance est l'amélioration du service d'analyses afin d'assurer une détection rapide et efficace des maladies. Pour ce faire, un service de détection de maladies à prions a été rendu disponible au Laboratoire de pathologie animale de Sainte-Foy en décembre 2002. La méthodologie de cette analyse immunohistochimique s'appuie sur un protocole édicté par l'ACIA pour l'uniformisation des analyses dans les laboratoires canadiens offrant le service de détection des EST.

b) Programme de certification volontaire de la maladie débilitante chronique des cervidés (MDC) d'élevage

Le Programme de certification des cervidés d'élevage, en vigueur depuis septembre 2002, est basé sur les normes nationales édictées par l'ACIA. Ce programme s'appuie sur le suivi et l'inventaire annuel des troupeaux ainsi que sur des tests de dépistage chez tous les animaux qui meurent à la ferme.

c) Surveillance de l'encéphalopathie spongiforme bovine

En 2002, le CQIASA a exécuté 220 analyses de cerveaux de bovins pour la détection de prions en collaboration avec l'ACIA et pour demeurer conforme aux exigences de l'Office international des épizooties pour les pays où aucun cas de ESB n'a été trouvé.

d) Étude de prévalence de la tremblante du mouton au Québec

Cette étude de prévalence n'a pu être réalisée, car Santé Canada exige la retenue des carcasses échantillonnées à l'abattoir, contrairement à ce qui a été fait aux États-Unis, ce qui rend le projet irréalisable considérant les infrastructures actuelles des abattoirs. L'ACIA est en attente d'une révision de cette position de Santé Canada et planifie une telle enquête une fois le système de traçabilité ovine établi, soit en 2005.

Programme de surveillance des salmonelles chez le porc

Les salmonelles sont des agents de zoonose bien connus. Une vaste enquête effectuée en 1999 sur la santé et la salubrité dans les élevages porcins québécois (ESSEP) a permis au Ministère de tracer un portrait de ces élevages et de démontrer que les salmonelles y étaient très répandues. À la suite de ce constat, la filière s'est donné comme objectif prioritaire de mettre en place un plan de contrôle et de surveillance des salmonelles chez le porc. Ce plan a été présenté en partenariat avec le MAPAQ, la Chaire de recherche en salubrité des viandes (CRSV), la Fédération des producteurs de porcs du Québec (FPPQ) et le Centre de développement du porc du Québec (CDPQ).

INDICATEUR	CIBLES	RÉSULTATS		
		2002-2003	2001-2002	2000-2001
Plan de surveillance et contrôle des salmonelloses chez le porc	Gestion des lots de porcs présentant des signes cliniques	Surveillance continue	Surveillance continue	Surveillance continue
	Surveillance sérologique en abattoir et suivi des élevages fortement contaminés	Récolte des échantillons sanguins du projet-pilote de la phase 1		

a) Gestion des lots de porcs présentant des signes cliniques

Il s'agit d'une déclaration volontaire, par le producteur, des lots de porcs des élevages présentant ou ayant présenté des signes cliniques de salmonellose dans les mois précédant l'abattage. La réponse à cette déclaration volontaire a été très mitigée, car les producteurs de porcs avaient peur des conséquences d'une telle divulgation. De plus, le secret professionnel que le médecin vétérinaire praticien est tenu de respecter l'empêche de divulguer des informations confidentielles. Par conséquent, très peu de cas ont été rapportés à l'encan à ce jour.



Nos orientations et nos résultats

Secteur agricole et agroalimentaire

b) Surveillance sérologique en abattoir et suivi des élevages fortement contaminés

La collecte aléatoire d'échantillons sanguins en abattoir a débuté en mars 2002 pour se terminer en novembre 2002. Près de 20 000 échantillons ont été récoltés dans 9 abattoirs différents. Un rapport faisant état des résultats et des conclusions a été déposé en janvier 2003 par la Chaire de recherche en salubrité des viandes (CRSV). On a alors pu tracer un portrait de la contamination des élevages de porcs par les salmonelles au Québec. Cela nous a permis de cibler des fermes fortement contaminées et les sérovars reconnus comme étant les plus problématiques.

Le suivi à la ferme des élevages fortement contaminés a suscité des problèmes. Les échantillons ayant été pris de façon aléatoire, il a été difficile de répertorier ces élevages. Pour assurer un suivi adéquat, les responsables de l'ESSEP entreront en contact avec les producteurs concernés et avec les vétérinaires traitants.

Nos résultats

Orientation 3

Favoriser le développement harmonieux et la promotion des activités et des entreprises agricoles sur le territoire

Les entreprises québécoises, résolument engagées vers une agriculture durable

Pour créer un contexte favorable au développement harmonieux des activités et des entreprises agricoles sur le territoire dans le respect de l'environnement, deux axes d'intervention sont retenus :

Axe 1 : Protection du territoire et des activités agricoles

Axe 2 : Soutien à la gestion durable des ressources (agroenvironnement)

AXE 1 : PROTECTION DU TERRITOIRE ET DES ACTIVITÉS AGRICOLES

Pour les générations futures

Assurer la pérennité de la zone agricole, base territoriale pour la pratique de l'agriculture et le développement des activités et des entreprises agricoles :

- en appliquant la loi judicieusement, tenant compte du contexte, dans le cadre d'un processus simple, transparent et équitable;
- en suscitant l'implication des instances municipales et agricoles dans l'atteinte de cet objectif.

Objectif sous la responsabilité de la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ).

Nous invitons les lecteurs désireux d'en connaître davantage sur le sujet à consulter le rapport annuel de la CPTAQ.

Constituée en 1978, la Commission est un organisme décisionnel et autonome qui a pour mission de garantir, pour les générations futures, un territoire propice à l'exercice et au développement des activités agricoles. À ce titre, elle assure la protection du territoire agricole et contribue à introduire cet objectif au cœur des préoccupations du milieu.

Elle propose ici ses résultats à l'égard de trois indices de performance qu'elle juge importants dans le contexte actuel, compte tenu de ses compétences, de ses responsabilités et de ses fonctions.

Vaste de plus de 63 500 km² et répartie dans 948 municipalités situées dans les 17 régions administratives, la zone agricole est la pierre d'assise des objectifs de croissance du secteur agroalimentaire et elle constitue un atout majeur pour le développement économique du Québec.

Commission
de protection
du territoire agricole

Québec



Dans ce territoire, la CPTAQ décide des demandes d'autorisation qui lui sont soumises en vertu de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles et elle en surveille l'application. Elle exerce sa compétence en tenant compte de l'intérêt général pour ce qui est de protéger le territoire et les activités agricoles, considérant le contexte des particularités régionales.



Nos orientations et nos résultats

Secteur agricole et agroalimentaire

Cohérence

Assurer la cohérence de ses actions est un défi constamment renouvelé pour la CPTAQ considérant l'évolution rapide de son environnement, la diversité des milieux assujettis (agglomérations urbaines, régions rurales, régions ressources), la variété des interventions qu'elle régit et l'importance du corpus décisionnel accumulé depuis près de 25 ans.

La stabilité remarquable du nombre de dossiers de demandes d'autorisation ouverts annuellement depuis les modifications à la loi de 1997 (projet de loi 23) suggère que ces derniers changements législatifs et les actions entreprises par la suite donnent des résultats. La Commission a une vision de la protection à accorder au territoire et aux activités agricoles qui laisse présager ses interventions, sans oublier, bien entendu, l'implication grandissante des instances municipale et agricole dans l'atteinte de cet objectif, selon leurs compétences respectives.

Cette cohérence résulte d'un ensemble d'actions menées de façon continue, mais, cette dernière année, la CPTAQ a particulièrement accentué sa réflexion sur ses alignements relativement à certaines interventions, poursuivi ses efforts pour demeurer proche des préoccupations du milieu, offert un soutien professionnel constant aux membres, produit une reddition de comptes mieux adaptée aux enjeux qui prévalaient et amélioré ses systèmes de traitement de l'information, y compris la géomatique.

INDICATEUR	RÉSULTATS						
	2002-2003	2001-2002	2000-2001	1999-2000	1998-1999	1997-1998	1996-1997
Nombre de dossiers de demandes d'autorisation ouverts	2 656	2 612	2 671	2 569	2 691	2 851	3 999

Crédibilité

Avec les années, la CPTAQ gagne en crédibilité auprès des principaux intervenants des milieux municipal et agricole. Cette reconnaissance résulte d'un ensemble d'éléments, dont une application de la loi soucieuse du contexte et l'utilisation d'une approche simple, souple, garantissant transparence et équité dans le traitement des demandes. Ainsi, bien qu'elle rende quelques milliers de décisions chaque année, la presque totalité de ces décisions s'avèrent finales (99 %), soit parce qu'elles ne sont pas contestées ou parce qu'elles sont maintenues par le Tribunal administratif du Québec (TAQ) ou les cours de justice, et bien peu d'entre elles sont contestées par le monde municipal ou agricole.

La CPTAQ traite de demandes aussi diverses que l'agrandissement de périmètres d'urbanisation, l'implantation de puits de captage des eaux souterraines à des fins municipales, la construction d'axes autoroutiers, l'implantation d'usages industriels. Pour les unes, elle doit concilier les objectifs de protection avec les besoins de développement des municipalités; pour les autres, elle vise

par ses décisions au maintien d'un contexte favorable à l'exercice et au développement des activités et des entreprises agricoles.

Délai

Parmi les objectifs fixés au regard de la qualité des services aux citoyens, la Commission s'est engagée à maintenir des délais raisonnables en ce qui concerne le traitement des demandes d'autorisation, un élément moteur de la satisfaction de la clientèle.

INDICATEUR	RÉSULTATS ⁽¹⁾				
Délai de traitement (en semaines)	2002-2003	2001-2002	2000-2001	1999-2000	1998-1999
Dossier sans rencontre					
• Pour obtenir une orientation préliminaire	7,3	6	5	5	8
• Pour obtenir une décision	12,8	12	10,6	11	14
Dossier avec rencontre					
• Pour obtenir une orientation préliminaire	8,3	6	5	5	8
• Pour obtenir une décision	20,5	18	15	16	18,3

(1) Les délais moyens consignés de 1998 à 2001 ont été majorés de deux semaines (une valeur estimée), comparativement à ceux figurant dans les anciens rapports annuels de la CPTAQ, pour tenir compte d'une modification apportée à la méthodologie utilisée depuis 2001-2002. En effet, le calcul du délai débute maintenant à la réception d'un dossier contenant les renseignements et documents exigés par le règlement d'application, tandis qu'auparavant, il commençait à l'examen préliminaire réalisé par les juristes.

Depuis la réforme de la justice administrative, en 1998, la CPTAQ fait connaître au demandeur et aux personnes intéressées l'orientation qu'elle entend prendre au sujet d'une demande d'autorisation dans un délai moyen de sept à huit semaines. Auparavant, cette position n'était connue qu'à la réception de la décision, soit dans un délai moyen de quatorze semaines. Lorsque cette orientation est défavorable, le demandeur se donne tout le temps nécessaire pour faire valoir ses représentations.

La décision finale est rendue dans un délai moyen de trois mois dans 66 % des dossiers, soit tous ceux traités sans rencontre publique. Dans les autres cas, le délai moyen de traitement est de cinq mois. Abstraction faite d'une quinzaine de dossiers qui ont nécessité un temps de traitement prolongé, ce délai est ramené à quatre mois et demi.

Pour connaître le temps réellement imparti à la Commission dans le traitement des demandes, il faut soustraire des délais moyens observés une période d'un mois prévue par la loi pour permettre aux demandeurs et aux personnes intéressées de produire leurs observations sur l'orientation préliminaire de la Commission. D'autres délais peuvent s'ajouter, notamment lorsque la loi fait obligation à la Commission de demander certains avis. Considérant les ressources humaines disponibles et les objectifs élevés fixés sur le plan de l'équité et de la transparence, un seuil est pratiquement atteint.



Nos orientations et nos résultats

Secteur agricole et agroalimentaire

AXE 2 : SOUTIEN À LA GESTION DURABLE DES RESSOURCES (AGROENVIRONNEMENT)

Des entreprises agricoles respectueuses de leur environnement

Pour soutenir la gestion durable des ressources, l'action du Ministère et des organismes s'articule autour des domaines d'intervention suivants :

- Mise en œuvre d'un plan d'action concerté en agroenvironnement
- Information et sensibilisation
- Conseils et aides financières pour l'implantation de pratiques respectueuses de l'environnement
- Valorisation des efforts des agriculteurs
- Intégration du concept d'écoconditionnalité dans les programmes d'aide

Ces interventions du Ministère s'inscrivent notamment dans le cadre plus large de la Politique nationale de l'eau, qui détermine la façon dont nous devons dorénavant, au Québec, assurer la gestion, la protection, la restauration et la mise en valeur de la ressource eau. Elles sont également liées au Règlement sur les exploitations agricoles (REA), adopté en juin 2002, qui a pour but d'assurer la protection de l'environnement en milieu agricole.

Mise en œuvre d'un plan d'action concerté en agroenvironnement

Que, d'ici 2001, les membres du groupe de travail *Un environnement à valoriser* aient convenu de la nécessité de bonifier leur plan d'action, approuvé en mars 1999 lors du Rendez-vous des décideurs, et d'accélérer le virage agroenvironnemental des entreprises agricoles.

INDICATEUR	CIBLE	RÉSULTAT 2002-2003
Dépôt d'un plan d'action bonifié et agréé par les membres du groupe de travail <i>Un environnement à valoriser</i>	Stratégie d'accélération du virage agroenvironnemental	Bilan de l'an 3 du plan d'action <i>Un environnement à valoriser</i>

Plusieurs événements, qui ont eu lieu en 2002-2003, orienteront de façon importante le virage agroenvironnemental au Québec. Mentionnons d'abord la mise en place de la stratégie agroenvironnementale du Ministère avec le plan d'accompagnement agroenvironnemental Ferme par ferme et l'adoption du nouveau REA. Mentionnons ensuite la tenue d'une consultation publique sous l'égide du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement, portant sur le développement durable de la production porcine au Québec.

Dans ce contexte, le Ministère a reporté la préparation, par les membres du groupe de travail *Un environnement à valoriser*, d'un plan d'action bonifié. Le Ministère déploie néanmoins les efforts nécessaires à la production d'un troisième bilan annuel des réalisations du plan d'action d'origine (1998-2005)

Le plan d'action du groupe de travail *Un environnement à valoriser*

Fruit d'un large consensus des intervenants du monde agricole, ce plan d'action vise à sensibiliser les agriculteurs et les agricultrices à leur environnement.

Le Ministère assure la coordination et la réalisation de près de la moitié des 40 actions qui le composent et collabore à la réalisation de 10 autres sous le leadership de ses partenaires.

de ce comité, adopté à l'unanimité lors du Forum sur l'agriculture et l'agroenvironnement de mars 1999. Rappelons que le Ministère assure la coordination et la réalisation de près de la moitié des 40 actions qui composent ce plan en plus d'assurer le leadership, en matière de concertation, du groupe de travail *Un environnement à valoriser*.

La stratégie agroenvironnementale

Le Ministère a annoncé sa stratégie agroenvironnementale en octobre 2002. Elle permettra de mettre à la disposition des producteurs et productrices agricoles les ressources humaines et financières dont ils pourront bénéficier pour s'adapter, d'ici 2010, aux normes du REA, assurant ainsi leur pérennité.

Au cœur de la stratégie agroenvironnementale figure le plan d'accompagnement Ferme par ferme, par lequel seront déterminées les meilleures solutions permettant à une entreprise de se conformer au REA. Les mesures contenues dans le plan pourront toucher tous les aspects de la production de l'entreprise, qu'il s'agisse de l'alimentation des troupeaux, de la génétique animale, de la disposition adéquate des déjections animales ou du traitement des fumiers.

Divers appuis financiers permettront ensuite d'assurer la mise en œuvre des mesures précisées au plan d'accompagnement d'une entreprise. Ces sommes serviront à financer les services-conseils en agroenvironnement, la construction des ouvrages de stockage des fumiers et leur traitement, l'achat d'équipement d'épandage, les mesures de réduction de la pollution diffuse de même que la recherche et le développement.

Avant de déployer cette stratégie dans l'ensemble du Québec, le Ministère a mis sur pied quatre bancs d'essai afin de valider cette démarche. Ces bancs d'essai seront réalisés dans des municipalités des régions de la Chaudière-Appalaches, du Centre-du-Québec, de la Montérégie-Est et de Lanaudière. Il s'agit de l'un des premiers gestes du Ministère pour tester le plan d'accompagnement Ferme par ferme. Plus précisément, ces bancs d'essai ont pour objectif premier l'évaluation des impacts et des coûts pour les entreprises agricoles. Ils visent aussi le développement et la validation d'une méthode de diagnostic ainsi que la conception d'une démarche de recherche de solutions adaptées au contexte particulier de chaque entreprise présentant un surplus de phosphore. Cette démarche devrait aider ces entreprises à atteindre un bilan de phosphore équilibré selon l'échéancier du REA.

Les résultats du premier banc d'essai, mis en place en 2002-2003 dans la municipalité de Saints-Anges (Chaudière-Appalaches), permettront d'orienter le développement de l'approche à retenir et les travaux amorcés dans les trois autres bancs d'essai. Par la suite, la démarche d'accompagnement Ferme par ferme sera déployée dans les autres régions agricoles.

La stratégie agroenvironnementale

Au centre de cette stratégie figure le plan d'accompagnement Ferme par ferme, qui propose des solutions concrètes et adaptées à chaque entreprise.

Un banc d'essai dans la Chaudière-Appalaches

Dans le cadre de la stratégie agroenvironnementale du Ministère, l'équipe régionale a mis en œuvre un projet inédit d'accompagnement Ferme par ferme. Après le diagnostic de chacune des 45 exploitations participantes, le projet propose aux exploitations de la municipalité de Saints-Anges une série de mesures concrètes pour orienter leurs pratiques vers une agriculture durable. Le côté novateur de ce projet réside dans le fait qu'il privilégie la recherche de solutions réalistes et adaptées à chaque entreprise agricole.

Nos orientations et nos résultats

Secteur agricole et agroalimentaire

Partager les objectifs de leurs stratégies d'action avec les partenaires régionaux

Neuf directions régionales ont, jusqu'à maintenant, produit un plan d'action agroenvironnemental de concert avec l'Union des producteurs agricoles (UPA) et d'autres partenaires régionaux.

« Des solutions pratiques pour un environnement sain »

Un stand visant la promotion et la vulgarisation relatives à l'agroenvironnement et à la production de bovins de boucherie a été réalisé par l'équipe régionale de l'Outaouais. Sur le thème « Des solutions pratiques pour un environnement sain », on y montre un site d'élevage de bovins de boucherie et des aménagements conformes au Guide des bonnes pratiques agroenvironnementales pour la gestion des fumiers de bovins de boucherie.

Information et sensibilisation

Qu'annuellement, chaque direction régionale revise sa stratégie face aux problématiques prioritaires en précisant :

- des résultats à atteindre en matière d'information et de sensibilisation auprès de clientèles ciblées;
- des interventions pour corriger ces problématiques, en accordant une attention particulière aux objectifs de résultats contenus dans le plan Un environnement à valoriser.

INDICATEUR	CIBLE	RÉSULTATS	
		2002-2003	2001-2002
Nombre de régions ayant révisé leur stratégie de sensibilisation et d'intervention au regard des problématiques ciblées	14 ⁽¹⁾	14 directions régionales	14 directions régionales

(1) La Direction générale des affaires régionales compte 13 directions régionales, dont l'une comporte 2 secteurs comptabilisés individuellement, pour un total de 14.

Les stratégies régionales de sensibilisation et d'intervention en matière d'agroenvironnement auxquelles fait référence cet objectif s'inscrivent dans le plan stratégique dont s'est dotée la Direction générale des affaires régionales pour la période 2001-2004. Ce plan stratégique comporte quatre priorités, dont la première concerne spécifiquement l'agroenvironnement.

Dès mars 2001, toutes les directions régionales avaient déjà élaboré leur stratégie de sensibilisation et d'intervention en agroenvironnement. Ces stratégies touchent l'amélioration des pratiques de gestion des entreprises agricoles dans les domaines suivants : entreposage des fumiers, gestion des fumiers et autres fertilisants, conservation des sols, qualité de l'eau, usage des pesticides et qualité de l'air.

Au cours de la dernière année, toutes les directions régionales ont révisé leur stratégie de sensibilisation et d'intervention. Des modifications mineures ont permis de préciser et d'adapter leurs actions aux priorités et de mieux cibler les entreprises à rejoindre.

Conseils et aides financières pour l'implantation de pratiques respectueuses de l'environnement

Les résultats présentés dans cette section sont tributaires du travail du personnel spécialisé en agroenvironnement au Ministère. Ils font aussi état des travaux réalisés par des partenaires en relation directe avec le Ministère, soit les clubs-conseils en agroenvironnement, les organismes de gestion des fumiers (OGF) et les clubs d'encadrement technique spécialisés en phytoprotection. Le plan d'accompagnement Ferme par ferme, annoncé par le ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation en octobre 2002, permettra d'assurer un arrimage fonctionnel sur le terrain entre les divers intervenants du monde agricole, tant gouvernementaux que privés, afin d'optimiser l'utilisation des ressources humaines et financières en agroenvironnement.

Les services-conseils en agroenvironnement offerts par les équipes régionales du Ministère

Afin de soutenir les entreprises dans leur virage agroenvironnemental, l'offre de services-conseils en agroenvironnement par le personnel des équipes régionales évolue constamment. Elle est aussi accompagnée d'aides financières provenant de différents programmes.

En matière d'activités de sensibilisation, d'information et de communication, notons les réalisations suivantes :

- 89 journées agricoles et 57 démonstrations à la ferme ont accueilli environ 6 000 entreprises agricoles;
- 194 conférences, 16 colloques et 14 stands d'information ont permis de rejoindre près de 7 400 entreprises agricoles;
- 147 communications écrites dans des revues agricoles spécialisées, des journaux agricoles régionaux, des bulletins, des documents produits par nos partenaires ou des sites Web ont également permis d'entrer en contact avec un très grand nombre d'entreprises, de même que 34 activités diverses comme des visites industrielles, de la formation offerte aux productrices et producteurs, et des rencontres publiques avec les partenaires régionaux.

Les équipes régionales ont également réalisé de nombreuses activités qui ont permis de faire connaître les efforts du monde agricole à la population et aux divers intervenants du milieu, tout en les informant des grands défis environnementaux du 21^e siècle. Ces interventions avaient notamment pour objet l'amélioration de la perception des populations rurales, la présentation des résultats concrets d'initiatives du milieu et la démonstration de la possibilité d'une cohabitation harmonieuse. Elles ont pris la forme d'articles dans les journaux régionaux et nationaux, de reportages ou d'entrevues télévisés, de stands ayant pour thème l'agroenvironnement et de visites d'entreprises, particulièrement dans certains bassins versants agricoles. Les fêtes régionales de l'Ordre national du mérite agricole ont constitué une bonne occasion de mettre en valeur les préoccupations agroenvironnementales des entreprises.

Services-conseils en agroenvironnement destinés aux entreprises agricoles

- Dans les équipes régionales du Ministère, 130 personnes-années sont dédiées à l'agroenvironnement, soit un peu plus du tiers des effectifs professionnels et techniques régionaux.
- Un réseau de partenaires subventionnés :
79 clubs-conseils en agroenvironnement,
3 organismes de gestion des fumiers,
26 clubs d'encadrement technique spécialisés en phytoprotection.

Polyvalence et dynamisme des équipes régionales

Quelque 550 activités réalisées par les équipes régionales ont permis de rejoindre environ 14 300 entreprises, afin de les sensibiliser aux pratiques agricoles respectueuses de l'environnement et d'accélérer le transfert technologique.

Nos orientations et nos résultats

Secteur agricole et agroalimentaire

La géomatique au service de l'agroenvironnement

En Montérégie-Est, le phosphore n'a qu'à bien se tenir... dans les sols. L'équipe régionale a en effet eu recours aux technologies de la géomatique pour dresser le portrait du phosphore dans les sols et pour connaître son évolution et son comportement au fil des ans. En collaboration avec un club-conseil en agroenvironnement, l'équipe régionale a ainsi validé une méthodologie sur plus de 10 000 ha dans les sols de la région de Saint-Hyacinthe. L'approche développée dans le cadre de ce projet sera rendue disponible pour tous les clubs-conseils de la région.

L'intérêt des producteurs et des productrices agricoles pour la formule des clubs-conseils en agroenvironnement est toujours en croissance.

Soutien technique, administratif et financier du Ministère, par l'intermédiaire du programme Prime-Vert, aux 79 clubs.

Les services-conseils offerts par des partenaires subventionnés : les clubs-conseils en agroenvironnement

INDICATEUR	CIBLE	RÉSULTATS			
		2002-2003	2001-2002	2000-2001	1999-2000
Membres de clubs-conseils en agroenvironnement	5 000	5 910	4 949	4 018	3 170

L'Entente pour le financement des clubs-conseils en agroenvironnement, signée par le Ministère et le Conseil pour le développement de l'agriculture du Québec, facilite l'accès d'un nombre significatif d'exploitations agricoles à des services-conseils de groupe, gérés et administrés par les producteurs agricoles eux-mêmes et axés sur la conservation des ressources naturelles et la qualité de l'environnement.

Les clubs-conseils en agroenvironnement regroupent des entreprises agricoles qui se donnent comme buts de développer une vision globale de leur entreprise dans une perspective de développement durable, d'accélérer l'adoption de pratiques respectueuses de l'environnement et de favoriser les échanges et le transfert des connaissances. Le dépassement de la cible fixée (5 000 membres) illustre, encore une fois cette année, l'intérêt grandissant des producteurs et des productrices agricoles pour ce type de services-conseils.

Rappelons que l'indicateur concernant l'évolution du nombre de clubs-conseils en agroenvironnement a été abandonné en 2001-2002. Les nombreuses fusions de clubs-conseils rendent inapproprié cet indicateur pour ce qui est de donner un portrait juste de la situation.

Les services-conseils offerts par des partenaires subventionnés : les organismes de gestion des fumiers

INDICATEUR	RÉSULTATS			
	2002-2003	2001-2002	2000-2001 ¹	1999-2000
Évolution de la clientèle ayant reçu des services dans l'année en cours				
Coopérative de gestion des engrais organiques (COGENOR)	169	148	95	97
Association de gestion des engrais organiques (AGEO)	316	303	200	150
Coopérative de fertilisation organique (FERTIOR)	631	573	498	324
TOTAL	1 116	1 024	793	571

(1) Données révisées pour le rapport annuel 2001-2002.

Au Québec, trois organismes de gestion des fumiers (OGF) offrent des services aux entreprises agricoles dans les régions à forte concentration d'élevage. Les OGF permettent à ces entreprises de favoriser la valorisation agronomique, économique et environnementale des fumiers, et ce, à l'intérieur des trois bassins versants en surplus, soit Yamaska (AGEO), Chaudière-Appalaches (FERTIOR) et L'Assomption (COGENOR).

En 2002-2003, 1 116 entreprises agricoles ont reçu des services de la part d'un des trois OGF. Le Ministère apporte un soutien financier, administratif et technique à ces organismes.

Les services-conseils offerts par les partenaires subventionnés : les clubs d'encadrement technique spécialisés en phytoprotection

Le Ministère soutient également le fonctionnement de 54 clubs d'encadrement technique (CET), dont 26 sont spécialisés en phytoprotection. Ceux-ci ont pour objectif général de contribuer à améliorer la performance technique des entreprises agricoles et comme objectifs spécifiques de rationaliser l'usage des pesticides et d'augmenter les superficies en lutte intégrée.

Les 600 entreprises agricoles membres des CET spécialisés en phytoprotection sont toutes engagées dans la production horticole : pommes, petits fruits, légumes de champ et de serre. Le dépistage des ennemis des cultures constitue l'une de leurs principales activités. Des essais et des projets d'innovation technologique sont également réalisés et contribuent à accélérer l'adoption de pratiques respectueuses de l'environnement tout en favorisant le transfert des connaissances.

Implantation de pratiques respectueuses de l'environnement dans la gestion des fumiers

Qu'à l'échéance prévue 100 % des entreprises concernées aient été soutenues techniquement ou financièrement pour les inciter à adopter les pratiques agricoles suivantes : d'ici 2003, l'entreposage étanche et suffisant des fumiers dans les entreprises ciblées selon le calendrier du programme Prime-Vert.

INDICATEURS	CIBLE	RÉSULTATS			
		2002-2003	2001-2002	2000-2001	1999-2000
Proportion des entreprises dont l'entreposage des fumiers est conforme à la réglementation ¹	14 670 ² entreprises ciblées par la réglementation (100%)	78 % 11 520 entreprises	71 % 10 410 entreprises	64 %	57 %
Nombre d'unités animales correspondantes ¹		1 455 000 89 %	1 366 000 84 %	1 274 000 78 %	1 166 000 73 %

(1) Données estimées.

(2) Clientèle établie en 1997 selon le Règlement sur la réduction de la pollution d'origine agricole.

Quelque 1 236 projets concernant des ouvrages de stockage des fumiers ou des méthodes autres que l'entreposage étanche ont été réalisés cette année. Les nouvelles structures permettent l'entreposage du fumier d'environ

Nos orientations et nos résultats

Secteur agricole et agroalimentaire

Le programme Prime-Vert

- Un soutien technique, administratif et financier du Ministère aux exploitations agricoles qui ont à se rendre conformes aux exigences environnementales, notamment quant à l'entreposage étanche des fumiers.
- Un investissement du gouvernement de quelque 340 millions de dollars depuis 1988 pour l'entreposage des fumiers.

89 000 unités animales supplémentaires, ce qui porte à environ 1 455 000 le total des unités animales pour lesquelles les déjections sont entreposées conformément à la réglementation. Il s'ensuit que le fumier de 89 % du cheptel québécois est géré en conformité avec le Règlement sur la réduction de la pollution d'origine agricole (RRPOA)⁷. En 2002-2003, le budget alloué aux ouvrages de stockage a été de 0,7 million de dollars, le Ministère ayant convenu d'échelonner les versements de l'aide financière sur 5 ans. Les engagements ministériels pris en 2002-2003 représentent donc un investissement gouvernemental de 64,2 millions de dollars sur 5 ans.

Le *Guide des bonnes pratiques agroenvironnementales pour la gestion des fumiers de bovins de boucherie* a permis la promotion de diverses solutions de rechange à l'entreposage. Parmi les 1 236 projets d'entreposage, 47 sont reliés à ce guide. Le personnel des équipes régionales a apporté un appui technique et financier aux 27 entreprises du Réseau de fermes bovines pour un suivi agroenvironnemental des enclos d'hivernage aménagés selon ce guide.

Implantation de pratiques respectueuses de l'environnement : l'utilisation d'un plan agroenvironnemental de fertilisation (PAEF)

Qu'à l'échéance prévue 100 % des entreprises concernées aient été soutenues techniquement ou financièrement pour les inciter à adopter les pratiques agricoles suivantes : d'ici 2003, la réalisation d'un plan agroenvironnemental de fertilisation (PAEF) par l'ensemble des entreprises visées par la réglementation et selon le calendrier prévu.

INDICATEUR	CIBLE	RÉSULTATS			
Nombre de PAEF et de mises à jour de PAEF réalisés par cinq catégories d'intervenants		2002-2003	2001-2002	2000-2001 ²	1999-2000 ²
Clubs-conseils en agroenvironnement		ND	3 532	1 521	473
Organismes de gestion des fumiers		714	691	595	414
Coopérative fédérée de Québec		1 210	700	450	250
AQINAC		ND	1 250	450	300
Consultants privés		ND	825	350	250
TOTAL	21 973¹		6 998	3 366	1 687

(1) Cible établie selon le Règlement sur la réduction de la pollution d'origine agricole (RRPOA).

(2) Données révisées.

Le Plan agroenvironnemental de fertilisation (PAEF)

- Le PAEF est avant tout un outil facilitant une meilleure gestion des apports en éléments fertilisants, en fonction des besoins des plantes et de la richesse des sols.
- Le PAEF est exigé par la réglementation.

Au printemps 2002, l'entrée en vigueur du Règlement sur les exploitations agricoles (REA) venait modifier le nombre d'entreprises devant produire un plan agroenvironnemental de fertilisation (PAEF). Dans le rapport annuel 2003-2004, la cible sera actualisée en fonction du REA.

Le rythme de réalisation de PAEF s'accroît d'année en année. Notons également qu'il est possible que certains PAEF de la saison de culture 2003 soient réalisés au printemps 2003 et qu'ils ne puissent, conséquemment, figurer dans le présent rapport annuel.

7. Depuis le 15 juin 2002, le Règlement sur les exploitations agricoles (REA) a pris la relève du Règlement sur la réduction de la pollution d'origine agricole (RRPOA). Le REA s'applique notamment aux élevages d'animaux et aux installations d'élevage de ces animaux, aux ouvrages de stockage de leurs déjections et à l'épandage de celles-ci. Les cibles mentionnées dans la présente section seront redéfinies pour le prochain rapport annuel sur la base des dispositions du nouveau règlement.

Rappelons que l'indicateur « superficies couvertes par les PAEF » a été abandonné en raison de l'absence d'outils appropriés pour le mesurer.

**Implantation de pratiques respectueuses de l'environnement :
l'utilisation rationnelle des pesticides et la lutte intégrée**

Qu'à l'échéance prévue 100 % des entreprises concernées aient été soutenues techniquement ou financièrement pour les inciter à adopter les pratiques agricoles suivantes : d'ici 2003, pour les cultures de céréales, de maïs et de soya, de pommes et de pommes de terre, utilisation de la lutte intégrée sur 70 % des superficies pour le contrôle des ennemis des cultures et réduction de 50 % de l'utilisation des pesticides.

INDICATEURS	CIBLES 2003	RÉSULTATS				
		2002-2003	2001-2002	2000-2001	1999-2000	1998-1999
Proportion des superficies, dans les cultures de céréales, de maïs et de soya, de pommes et de pommes de terre, sur lesquelles est utilisée la lutte intégrée parmi les membres des clubs-conseils en agroenvironnement	70 %	ND	39 %	24 %	11 % ¹	3 % ¹
Évolution de la quantité d'herbicides utilisée (basée sur un indice de pression en kilogrammes d'ingrédient actif/ha) dans les cultures de céréales, de maïs et de soya, de pommes de terre et de pommes	Réduction de 50 % par rapport à 1997	ND ²	ND ²	ND ²	30,8 % 2,11-1,46 kg i.a./ha	9 % ³ 2,11-1,92 kg i.a./ha

(1) Les résultats pour 1998-1999 et 1999-2000, inférieurs à ceux qui sont déjà publiés, ont été mis à jour à la suite de la publication du bilan des activités des clubs-conseils en agroenvironnement 1997-2002.

(2) Vu le nombre croissant d'activités réalisées de 2000 à 2003 et l'implication du milieu, la diminution de l'indice de pression devrait se poursuivre.

(3) Donnée révisée.

En 2001-2002, des ajustements ont été apportés aux indicateurs sur les pesticides (herbicides pour des cultures ciblées) et la lutte intégrée (pour les membres des clubs-conseils), et ce, pour faciliter leur suivi et documenter les indicateurs à partir des sources de référence les plus fiables. L'analyse des résultats concernant le suivi des indicateurs pour l'utilisation rationnelle des pesticides et la lutte intégrée n'est pas disponible en 2002-2003. L'obtention des données de référence, principalement en ce qui concerne les quantités d'herbicides utilisées, permettra de corriger éventuellement cette situation. Le dernier bilan des ventes de pesticides, dont le ministère de l'Environnement assure la mise à jour, date de 1999.

Malgré des résultats encourageants dans l'évolution des quantités d'herbicides utilisées dans les cultures de céréales, de maïs et de soya, de pommes et de pommes de terre, les partenaires jugent, pour ces mêmes cultures, que le secteur ne pourra atteindre en 2003 l'objectif de réduction de 50 % (par rapport à 1997) de l'utilisation de tous les pesticides (herbicides, insecticides et fongicides).

Cependant, lors de l'obtention des données 2002-2003, nous devrions anticiper des gains substantiels.

Pesticides agricoles, moins et mieux

- Le plan d'action du Ministère s'inscrit dans la continuité des efforts faits depuis 1998 dans le cadre de la Stratégie phytosanitaire et du plan d'action Saint-Laurent-Vision 2000 et, plus récemment, dans le cadre de la Politique nationale de l'eau.
- L'accentuation du transfert technologique et la mise en place de mesures d'accompagnement sont privilégiées pour faciliter l'adoption de moyens ou de techniques simples et accessibles pour l'ensemble des entreprises agricoles.
- Collaboration des équipes régionales aux activités de dépistage et rédaction d'avertissements phytosanitaires.

Nos orientations et nos résultats

Secteur agricole et agroalimentaire

La priorité doit être accordée à la promotion de la lutte intégrée pour rationaliser, réduire et remplacer les pesticides. Cette orientation, qui s'inscrit dans une volonté de développement durable, permettra aux entreprises agricoles de répondre aux exigences du Code de gestion des pesticides, adopté en 2003. Elle permettra également, dans le cadre de la Politique nationale de l'eau, de souscrire à l'engagement de « réduire d'ici 2010 la pression sur l'environnement issue de l'usage des pesticides en milieu agricole ».

Dans le cadre de la Stratégie phytosanitaire, les entreprises agricoles ont bénéficié, en 2002-2003, d'un soutien professionnel et technique des équipes régionales, totalisant 23,3 personnes-années, ainsi que d'un soutien financier de plus de 225 000 \$ pour la réalisation de 67 projets visant la réduction de l'usage des pesticides.

Implantation de pratiques de conservation des sols et protection des cours d'eau

Qu'à l'échéance prévue 100 % des entreprises concernées aient été soutenues techniquement ou financièrement pour les inciter à adopter les pratiques agricoles suivantes :

- D'ici 2003, utilisation de pratiques de conservation des sols et de protection des cours d'eau sur 25 % des superficies en cultures annuelles;
- D'ici 2005, dans 100 % des entreprises agricoles, protection des bandes riveraines et contrôle de l'accès des animaux aux cours d'eau.

INDICATEURS	CIBLES	RÉSULTATS		
		2002-2003	2001-2002	2000-2001
Proportion des superficies gérées selon des pratiques de conservation des sols ¹	25 % des superficies en 2003 ²	ND	36 % ³	34 %
Proportion des entreprises qui ont des bandes riveraines protégées ¹	100 % des entreprises d'ici 2005	ND	43 %	ND

(1) Bilan des activités des clubs-conseils en agroenvironnement 1997-2002.

(2) Objectif à réévaluer au cours de la prochaine année.

(3) Il s'agit de superficies gérées selon des pratiques de conservation des sols, ainsi que le définit le plan d'action *Un environnement à valoriser*.

Les données de la fiche d'enregistrement des producteurs agricoles permettent d'effectuer un suivi triennal des activités. On ne peut donc assurer un suivi annuel avec cet outil. Toutefois, cela demeure une source importante pour connaître la progression de certains indicateurs agroenvironnementaux au niveau provincial.

Devant l'impossibilité de faire un suivi annuel des indicateurs figurant dans le rapport annuel de l'année précédente à partir des données de la fiche d'enregistrement, seules les données des clubs-conseils en agroenvironnement ont été retenues pour suivre l'évolution de cet indicateur. Bien que les données ainsi obtenues ne rendent compte dorénavant que de la réalité d'un certain nombre d'entreprises, cette source d'information demeure, pour le moment, la seule permettant d'établir un suivi annuel des interventions en matière de pratiques de conservation des sols et de protection des cours d'eau.

Par ailleurs, il nous est apparu nécessaire de nous référer à deux indicateurs pour suivre le degré d'atteinte de l'objectif suivant : « d'ici 2005, dans 100 % des entreprises agricoles, protection des bandes riveraines et contrôle de l'accès des animaux aux cours d'eau ». Pour le présent rapport annuel, il n'a pas été possible de retenir ce dernier indicateur (retrait des animaux des cours d'eau), un suivi annuel n'étant possible ni avec la fiche d'enregistrement ni par l'entremise des clubs-conseils en agroenvironnement.

À l'automne 2001, le volet « Réduction de la pollution diffuse » a été ajouté au programme Prime-Vert. Le principal objectif consiste à soutenir les exploitations agricoles dans leur démarche de diminution de l'impact des activités agricoles en matière de pollution diffuse et d'amélioration de la qualité de l'eau et de l'air. En 2002-2003, ce volet a permis la réalisation de travaux sur plus de 400 fermes, les subventions accordées totalisant plus de 1,3 million de dollars.

Il est encourageant de constater l'atteinte de la cible relative aux cultures annuelles gérées selon des pratiques de conservation des sols. Toutefois, il faudra continuer à soutenir les exploitants agricoles en matière de formation, de sensibilisation et de promotion de bonnes pratiques, de manière à atteindre 30 % ou plus de résidus de culture à la surface du sol après semis.

En 2003-2004, on estime qu'il y aura davantage de travaux liés au retrait des animaux des cours d'eau et à la protection des bandes riveraines, compte tenu du fait que le REA interdira, à compter du 1^{er} avril 2005, l'accès des cours d'eau aux animaux de ferme.

De nombreuses interventions ont été menées par les équipes régionales en matière de protection des cours d'eau, notamment dans le cadre de projets de gestion de l'eau dans 34 bassins versants de 10 régions agricoles du Québec. Ces projets ont pour principal objectif, particulièrement dans les bassins de petite et de moyenne taille, de restaurer la qualité de l'eau tout en faisant la promotion de pratiques agricoles respectueuses de l'environnement.

Le volet 10, « Réduction de la pollution diffuse », du programme Prime-Vert permet, entre autres, aux exploitants agricoles de bénéficier d'une aide financière pour :

- retirer l'accès des animaux aux cours d'eau;
- aménager les berges et les confluent des cours d'eau;
- aménager des ouvrages de conservation des sols hors des cours d'eau;
- aménager des haies brise-vent;
- introduire des pratiques de conservation des sols et de l'eau.

Aménagement et protection de la rivière Sainte-Anne

La Direction régionale de Québec-Capitale-Nationale collabore activement aux projets agroenvironnementaux de la Corporation d'aménagement et de protection de la Sainte-Anne (CAPSA). Cette contribution technique et financière a permis la réalisation de travaux visant la protection et la restauration d'une centaine de kilomètres de cours d'eau : marais d'épuration des eaux usées de laiterie, clôtures riveraines, sites d'abreuvement des animaux et traverses à gué, plantation d'arbres et d'arbustes.

Nos orientations et nos résultats

Secteur agricole et agroalimentaire

Les principales réalisations des entreprises engagées dans ces projets ont jusqu'à maintenant permis de protéger les bandes riveraines, de contrôler l'accès des animaux aux cours d'eau et d'aménager des haies brise-vent (38 km de haies ont été plantées en 2002-2003 dans 8 bassins). On constate que ces projets sont en plein essor, la moitié d'entre eux ayant démarré depuis moins de deux ans.

Valorisation des efforts des agriculteurs

Que, d'ici 2002, aient été établies les bonnes pratiques agroenvironnementales à valoriser auprès des agriculteurs.

Contribuer, d'ici 2002, à définir un concept de certification des agriculteurs qui adoptent les bonnes pratiques agroenvironnementales ciblées. Implanter graduellement ce concept.

INDICATEURS	CIBLES	RÉSULTATS		
		2002-2003	2001-2002	1999-2001
Bonnes pratiques agroenvironnementales ciblées	Description, validation et diffusion des bonnes pratiques à promouvoir	Poursuite de la diffusion d'un ouvrage intitulé <i>Bonnes pratiques agroenvironnementales pour votre entreprise agricole</i>	Production et diffusion d'un ouvrage intitulé <i>Bonnes pratiques agroenvironnementales pour votre entreprise agricole</i>	
Nombre de projets-pilotes de certification des entreprises agricoles	Stratégie d'implantation d'un système de certification environnementale en milieu agricole d'ici 2002 D'ici 2005, 76 fermes en processus de certification	Renouvellement du certificat ISO 14001 de deux fermes Implantation du système de gestion de l'environnement AGRISO dans six fermes Définition de la norme de certification AGRISO Recrutement d'une centaine de candidatures	Signature de l'Entente spécifique sur l'implantation d'un système de gestion environnementale en milieu agricole	Deux fermes certifiées ISO 14001

En 2001-2002, le Ministère, en collaboration avec des représentants de l'UPA, de la Coopérative fédérée de Québec et de l'Ordre des agronomes du Québec, a travaillé à définir des pratiques plus respectueuses de l'environnement et à les promouvoir auprès des entreprises agricoles. Au total, 26 bonnes pratiques font l'objet d'un ouvrage intitulé *Bonnes pratiques agroenvironnementales pour votre entreprise agricole*, publié à 18 000 exemplaires et diffusé gratuitement auprès des producteurs agricoles. En plus de présenter des pratiques plus respectueuses de l'environnement, cette publication encourage l'adoption d'une démarche de planification environnementale à la ferme et le recours aux services-conseils.

La promotion et la diffusion de cet outil se sont poursuivies en 2002-2003 par l'entremise des conseillers agricoles affiliés aux partenaires mentionnés ci-dessus, dont ceux et celles des directions régionales du Ministère qui l'utilisent dans la planification et la réalisation de leurs activités de communication en agroenvironnement.

La certification agroenvironnementale figure, quant à elle, comme l'une des trois cibles prioritaires du plan d'action *Un environnement à valoriser*. Lors du Rendez-vous de mi-parcours d'octobre 2001, les décideurs de l'agriculture ont convenu de poursuivre le virage agroenvironnemental, notamment « en accentuant le développement de la certification environnementale afin de la rendre disponible dès 2005 à l'ensemble des entreprises agricoles ». Le plan de travail des parties impliquées consiste à développer un concept à trois niveaux accessible à toutes les entreprises agricoles (AGRISO), d'application simple et d'un coût abordable. La certification est représentative d'une démarche progressive et intégrée qui cherche à mettre en place dans l'entreprise un système de gestion de la conformité réglementaire au premier niveau, un programme de prévention de la pollution au deuxième niveau et un système de gestion de l'environnement conforme à la norme ISO 14001 au dernier niveau, une fois la démarche complétée.

L'année 2002-2003 aura été la première année de mise en œuvre de l'Entente spécifique sur l'implantation d'un système de gestion environnementale en milieu agricole. En plus de la poursuite du développement de la norme de certification AGRISO et de l'implantation du système de gestion de l'environnement AGRISO dans six fermes participantes, on a également procédé au recrutement d'une banque de candidatures contenant une centaine d'entreprises agricoles désireuses de participer au projet AGRISO.

Introduction du concept d'écoconditionnalité dans les programmes d'aide

Soutenir La Financière agricole du Québec afin d'intégrer la préoccupation environnementale dans les critères d'élaboration et d'administration des programmes de protection du revenu, d'assurance et de financement agricole.

Développer et implanter dans 76 fermes un concept de certification accessible à toutes les entreprises d'ici 2005

Le Ministère, de concert avec l'UPA, le ministère des Régions¹ et le ministère de l'Environnement, met en œuvre le projet AGRISO dans le cadre de l'Entente spécifique sur l'implantation d'un système de gestion environnementale en milieu agricole.

¹ Depuis juin 2003, ministère du Développement économique et régional.

INDICATEUR	CIBLE	RÉSULTATS	
		2002-2003	2001-2002
Ajustements intégrés aux programmes de La Financière agricole du Québec	Amorce des travaux de mise en œuvre de l'écoconditionnalité	Travaux d'analyse et de concertation ayant pour but de recommander aux autorités gouvernementales une formule de gestion du soutien financier au secteur agricole qui intègre l'écoconditionnalité Préparation des paramètres d'un projet-pilote pour valider des hypothèses d'application de l'écoconditionnalité en production porcine	Définition des principes directeurs d'un concept québécois d'écoconditionnalité

Dans le cadre du Rendez-vous de mi-parcours du Forum sur l'agriculture et l'agroalimentaire québécois de 2001, le gouvernement a réaffirmé sa volonté d'aller de l'avant avec la mise en œuvre de l'écoconditionnalité. La Politique nationale de l'eau, annoncée à la fin de novembre 2002, a permis aussi de renforcer l'engagement gouvernemental pour ce qui est d'intégrer la conditionnalité environnementale dans les programmes de soutien financier de l'État au secteur agricole.



Nos orientations et nos résultats

Secteur agricole et agroalimentaire

L'écoconditionnalité

Lors du Rendez-vous de mi-parcours du Forum sur l'agriculture et l'agroalimentaire québécois d'octobre 2001, les partenaires se sont engagés à intégrer, aux principaux programmes d'aide financière gouvernementale, des règles et des conditions qui incitent les entreprises agricoles au respect des normes environnementales. Ils ont aussi convenu d'une implantation graduelle de l'écoconditionnalité au cours des années 2003 à 2005.

Pendant la tenue des audiences du BAPE sur le développement durable de la production porcine, plusieurs intervenants ont affirmé miser sur l'introduction de l'écoconditionnalité pour accélérer l'implantation de bonnes pratiques agroenvironnementales dans le secteur agricole.

Le Ministère a développé son approche en deux volets :

- réaliser un projet-pilote en production porcine permettant de tester les modalités d'application du principe d'écoconditionnalité dans ce secteur;
- travailler avec les partenaires du secteur agroenvironnemental regroupés au sein du canal privilégié de concertation et d'action dans ce domaine, les membres du groupe de travail *Un environnement à valoriser* et la FADQ, pour définir une approche québécoise de l'écoconditionnalité et formuler des recommandations sur l'élaboration de modalités pour l'appliquer dans les programmes de soutien financier destinés aux producteurs et productrices agricoles.

En 2002-2003, le Ministère a poursuivi ses travaux d'analyse et ses efforts de concertation, incluant une mission exploratoire en Europe et aux États-Unis, dans le but de travailler à l'arrimage entre la stratégie agroenvironnementale du Ministère, les programmes conditionnels de la FADQ et la réglementation du ministère de l'Environnement, et ce, pour assurer le succès de l'implantation de l'écoconditionnalité dans le secteur agricole. Le Ministère a aussi travaillé à l'élaboration de paramètres nécessaires pour amorcer, dès l'automne 2003, un projet-pilote de validation des hypothèses d'application du principe de l'écoconditionnalité dans le secteur porcin.

Nos résultats

Orientation 4

Stimuler la mise en valeur des potentiels régionaux de l'agriculture et de l'agroalimentaire

Des interventions ciblées pour le développement régional

Pour stimuler la mise en valeur des potentiels régionaux de l'agriculture et de l'agroalimentaire, les interventions du Ministère s'inscrivent autour de deux grands axes :

Axe 1 : Soutien à l'adaptation des entreprises

Axe 2 : Soutien au développement et à la croissance du secteur agricole et agroalimentaire

AXE 1 : SOUTIEN À L'ADAPTATION DES ENTREPRISES

En vue de soutenir l'adaptation des entreprises, le Ministère a identifié les secteurs prioritaires et les technologies à implanter. Il offre un appui technique et financier aux entreprises ciblées.

Information et sensibilisation des entreprises

Que chaque direction régionale révise chaque année :

- les secteurs prioritaires pour lesquels le transfert technologique représente un moyen privilégié d'améliorer la compétitivité et la rentabilité des entreprises agricoles, en relation avec les objectifs ministériels de croissance;
- les technologies à implanter dans chacun des secteurs ciblés;
- les objectifs de résultats à atteindre en ce qui a trait au nombre d'entreprises devant avoir adopté les technologies identifiées.

INDICATEUR	RÉSULTATS	
	2002-2003	2001-2002
Nombre de régions ayant révisé les secteurs prioritaires, les technologies et les objectifs de résultats eu égard au nombre d'entreprises	14 ¹	100 %, 14 directions régionales sur 14

(1) La Direction générale des affaires régionales compte 13 directions régionales, dont l'une comporte 2 secteurs comptabilisés individuellement pour un total de 14.

Toutes les directions régionales avaient déjà élaboré, dès 2000-2001, leurs plans de résultats en matière de transfert technologique. Ces plans de résultats leur permettent d'établir les secteurs où elles comptent offrir en priorité des services-conseils, les technologies à implanter et le nombre d'entreprises

Des conseillers actifs sur le terrain en région

Au total, 554 interventions de groupe touchant le transfert technologique auprès d'entreprises agricoles, dont :

- 155 journées agricoles et démonstrations à la ferme;
- 184 conférences, colloques et stands d'information;
- 152 communications écrites;
- 63 activités diverses, dont des visites industrielles, de la formation auprès des entreprises, etc.;
- près de 15 000 entreprises agricoles rejointes.

Au total, 321 projets d'innovation technologique ont bénéficié d'un soutien technique et financier.

Mise en valeur des artisans de la production biologique en Mauricie

Profitant de la tenue du Colloque sur l'agriculture biologique à Trois-Rivières, la Direction régionale a voulu souligner, de façon particulière, la contribution de ses artisans de la production biologique. Un calendrier leur a donné un visage : chaque page permet de présenter un artisan et le pourquoi de son engagement dans ce mode de production. De nombreuses entrevues ont également été réalisées, visant la promotion des produits biologiques de la région.

Nos orientations et nos résultats

Secteur agricole et agroalimentaire

Symposium ovin au Saguenay

L'équipe du Saguenay-Lac-Saint-Jean-Côte-Nord a contribué pleinement au succès du colloque provincial tenu à Saguenay à l'automne 2002. Ainsi, durant 2 jours, plus de 400 participants venant de tout le Québec ont pu apprécier la qualité des conférenciers invités en plus de découvrir les attraits de la région.

ciblées pour l'adoption de ces technologies. Ces différents éléments doivent être examinés annuellement et ajustés au besoin.

En 2002-2003, toutes les directions régionales ont révisé leurs plans de résultats en matière de transfert technologique et huit d'entre elles y ont apporté des ajustements mineurs afin de préciser et de mieux cibler les interventions. Les secteurs le plus souvent mis en avant par les directions régionales sont demeurés les mêmes que l'année précédente, soit l'horticulture, les bovins de boucherie, les grandes cultures, l'acériculture et la production ovine. Ces secteurs sont de toute évidence très importants dans l'économie régionale et ils requièrent une attention particulière ainsi que les conseils spécialisés des experts du Ministère afin que les entreprises agricoles puissent demeurer concurrentielles et continuer à prospérer. Les technologies recommandées sont très diversifiées, comme en témoigne le tableau suivant.

SECTEURS MIS EN PRIORITÉ	TECHNOLOGIES RECOMMANDÉES
1. Horticulture (légumes, petits fruits, y compris les pommes, les bleuets et les canneberges, horticulture ornementale et en serre)	• participation à des réseaux d'expertise • implantation de nouvelles cultures et de nouveaux cultivars • amélioration de la régie de production • implantation de techniques de lutte intégrée contre les ennemis des cultures • utilisation d'amendement à base de résidus marins • augmentation des superficies d'engrais verts
2. Bovins de boucherie	• implantation de pâturages en rotation • adhésion au Programme d'amélioration des troupeaux de boucherie du Québec (PATBQ) • adaptation de la régie d'élevage en enclos d'hivernage • amélioration de la régie des troupeaux, de la génétique, des programmes alimentaires
3. Grandes cultures	• amélioration de la fertilisation • implantation de techniques de lutte biologique • implantation de nouvelles cultures et de nouveaux modes de production, notamment biologiques • introduction du géopositionnement par satellite (GPS) à la ferme
4. Acériculture	• amélioration de la qualité du sirop • implantation de nouvelles techniques d'entailage, notamment biologiques, et de désinfection • amélioration de la régie de collecte sous vide
5. Production ovine	• implantation de l'agnelage désaisonnalisé • amélioration de la régie des troupeaux • implantation de pâturages en rotation

Conseils et aides financières aux entreprises ciblées

Que, d'ici 2004, 100 % des entreprises ciblées aient adopté les technologies recommandées.

INDICATEUR	CIBLE	RÉSULTATS ¹		
		2002-2003	2001-2002	2000-2001
Proportion d'entreprises ciblées pour un transfert technologique qui ont adopté les technologies recommandées	1 900 entreprises	2 350/1 900 entreprises, soit 124 %	2 260/1 880 entreprises, soit 120 %	2 450/2 300 entreprises, soit 106 %

(1) Données estimées.

Un total de 5 400 entreprises agricoles ont été ciblées pour adopter, pendant la période 2000-2003⁸, les technologies recommandées par les équipes régionales. De ce nombre, 1 900 étaient visées pour la seule année 2002-2003. L'objectif a été largement dépassé puisque 2 350 entreprises ont effectivement adopté les technologies privilégiées. L'objectif triennal pour 2000-2003 a ainsi été atteint et même dépassé.

Ces résultats extrêmement intéressants s'avèrent possibles grâce à la gamme diversifiée de services-conseils adaptés et de programmes d'aide financière qu'offre le Ministère aux entreprises agricoles. Notons, par exemple, son réseau de partenaires subventionnés au service des entreprises agricoles :

- 54 clubs d'encadrement technique regroupant 1 467 entreprises, principalement en production horticole, acéricole et animale. Ces clubs offrent des services-conseils de groupe afin d'améliorer la performance technique des entreprises et d'accélérer le transfert technologique;
- 36 groupes-conseils agricoles regroupant 2 195 entreprises, principalement en production laitière. Ces groupes travaillent à améliorer la rentabilité et l'efficacité des entreprises ainsi que leur capacité de gestion;
- 10 centres régionaux d'établissement en agriculture, regroupant 277 membres, majoritairement en production laitière. Ces centres ont pour objectif de favoriser le transfert de propriété d'entreprises agricoles et l'établissement en agriculture dans les meilleures conditions possibles.

De plus, conscient de l'importance de mettre en réseau ces nombreux experts en services-conseils et de leur faciliter l'accès à une information de pointe, le Ministère a soutenu techniquement et financièrement la mise en place d'un réseau d'expertise sur Internet. C'est ainsi qu'est né Agri-Réseau en 1999, en partenariat avec le Centre de référence en agriculture et agroalimentaire du Québec. Agri-Réseau est un regroupement d'experts du Ministère (dont 75 spécialistes régionaux) et de l'extérieur, dont l'objectif est de construire et de gérer des banques d'information de pointe sur Internet et de diffuser cette information au moyen d'un portail de sites. Agri-Réseau compte 16 banques

Des services-conseils de pointe et adaptés, offerts selon trois approches

- *Notre propre réseau régional : 509 personnes réparties dans 61 centres de services agricoles. Les équipes font de l'accueil, donnent des renseignements généraux, fournissent du soutien professionnel et technique et assurent la gestion financière des programmes d'aide aux entreprises agricoles.*
- *Notre réseau : 187 partenaires subventionnés comptant 930 personnes au service des entreprises agricoles et offrant des services-conseils de groupe au sein de clubs ou de syndicats de gestion et des services spécialisés livrés par des centres d'expertise. Ces services contribuent à accélérer l'adoption des meilleures technologies et à réaliser les objectifs du Ministère.*
- *Par une entente nationale de partenariat avec l'UPA, visant le développement de nouveaux services-conseils en agriculture et l'harmonisation de l'offre globale de services. Le bilan est positif :*
 - *un forum national et des forums régionaux sur les services-conseils;*
 - *des répertoires régionaux des dispensateurs de services-conseils;*
 - *des projets de promotion, de réseautage et de centres multiservices;*
 - *de nouveaux services-conseils en développement.*

8. Cible ajustée à la suite de la révision des plans de résultats en matière de transfert technologique.

Nos orientations et nos résultats

Secteur agricole et agroalimentaire

Le développement de l'horticulture : une priorité pour le Ministère

- Un réseau d'experts régionaux au service de l'horticulture.
- Des aides financières de 7 millions de dollars dans le cadre de divers programmes ministériels, dont 800 000 \$ à 26 clubs d'encadrement technique en horticulture, 900 000 \$ pour des projets visant la diversification du secteur horticole dans le cadre de la Stratégie de développement économique des régions ressources et 940 000 \$ pour des centres d'expertise et de recherche spécialisés en horticulture (IQDHO et Les Buissons).
- Un plan de soutien et de développement de l'industrie serricole.
- Une réflexion stratégique sur le regroupement des divers programmes en horticulture et sur les centres d'excellence.

Le transfert de ferme, un élément stratégique pour assurer l'avenir de l'agroalimentaire

- Des conseillers régionaux dédiés à la relève.
- Un soutien financier de 108 000 \$ aux groupes de relève pour la réalisation de 156 projets et de 528 000 \$ aux centres régionaux d'établissement en agriculture (CREA).
- Un nouveau cadre de gestion pour l'accompagnement et l'examen de projets soumis par les groupes de relève.
- Un réseau de formation agricole remarquable pour une relève compétente et dynamique.

déjà en ondes, 6 autres en développement et 2 300 documents actuellement accessibles.

Le tableau suivant fait état du soutien financier du Ministère aux entreprises agricoles et agroalimentaires pour l'année 2002-2003.

SOUTIEN FINANCIER EN 2002-2003	MONTANT EN MILLIONS DE DOLLARS	IMPACTS
Programme-cadre d'appui au développement de l'agriculture et de l'agroalimentaire en région		Aide consentie à 54 clubs d'encadrement technique, 36 syndicats de gestion et 10 centres régionaux d'établissement en agriculture
• Volet « Soutien aux services-conseils et à l'établissement »	4,2	Plus de 3 900 entreprises ayant pu bénéficier des services de quelque 270 professionnels
• Volet « Appui au développement et à l'adaptation de l'agriculture et de l'agroalimentaire »	4,7	Soutien auprès de 780 bénéficiaires dans la réalisation de projets générateurs d'emplois et d'investissements
Stratégie de développement économique des régions ressources	3,9	Réalisation de 131 projets visant la diversification de l'agriculture et l'accroissement de la transformation alimentaire, création et consolidation de 680 emplois et investissements estimés à 27 millions de dollars

AXE 2 : SOUTIEN AU DÉVELOPPEMENT ET À LA CROISSANCE DU SECTEUR AGRICOLE ET AGROALIMENTAIRE

Le Ministère soutient les régions dans l'élaboration et la mise en œuvre d'un plan stratégique de développement du secteur agricole harmonisé avec les priorités et les cibles de croissance de la région. Il intervient également dans la protection et le développement des activités et des entreprises agricoles.

Concertation sur les priorités de développement et sur les cibles de croissance régionales

Premier objectif

Que, d'ici 2002, chaque direction régionale ait établi dans ses secteurs de production prioritaires :

- des cibles de croissance économique (sur le plan de l'investissement, de la création d'emplois et de la présence sur les marchés);
- sa contribution au plan stratégique régional de développement de l'agriculture et de l'agroalimentaire, aux objectifs des filières concernées ainsi que toute autre collaboration à apporter à ses partenaires ou à d'autres organismes gouvernementaux;
- des mesures favorisant l'utilisation du potentiel agricole et acéricole de la zone verte.

INDICATEURS	CIBLES	RÉSULTATS		
		2002-2003	2001-2002	2000-2001
Nombre de régions ayant établi leurs secteurs de production prioritaires et leurs cibles de croissance régionales	Établissement des priorités : 14/14 ²	14/14	13/14	12/14
	Établissement des cibles de croissance : 14/14 ²	8/14	7/14	4/14
Évolution du nombre et de la valeur des investissements de même que des emplois générés par les projets soutenus par les directions régionales	Nombre	880	769	607
	Investissements ¹	49 M\$	55 M\$	47 M\$
	Emplois ¹	541	475	533

(1) Données estimées par le Ministère.

(2) La Direction générale des affaires régionales compte 13 directions régionales, dont l'une comporte 2 secteurs comptabilisés individuellement pour un total de 14.

L'identification des secteurs de production prioritaires nécessite le développement d'une vision commune qui doit se faire en concertation et dans le respect de la démarche des partenaires régionaux. Ce processus est maintenant terminé, puisque toutes les directions régionales ont établi leurs secteurs prioritaires.

Des actions pour le secteur de la transformation alimentaire

- Les spécialistes régionaux en transformation ont été actifs au sein du Réseau québécois de la transformation alimentaire (RQTA), dont la mission est d'accompagner les entreprises dans leurs projets et de leur fournir une expertise.
- Le RQTA s'est donné une image distinctive et a développé son offre de service.
- Par leur soutien technique et financier, les équipes régionales ont permis la mise en œuvre de 113 projets de transformation en 2002-2003, qui généreront quelque 30 millions de dollars d'investissements et près de 500 emplois. (Par l'intermédiaire du Programme-cadre d'appui au développement de l'agriculture et de l'agroalimentaire en région et de la Stratégie de développement économique des régions ressources : volets « Transformation alimentaire » et « Programme de soutien aux projets économiques »).



Nos orientations et nos résultats

Secteur agricole et agroalimentaire

Pour favoriser l'utilisation du potentiel agricole et acéricole, le Ministère :

- S'assure que les schémas d'aménagement révisés, adoptés par les MRC, intègrent les orientations gouvernementales.
- Offre un soutien technique continu aux intervenants régionaux en matière de protection des ressources agricoles.
- Rédige des avis et fait des analyses d'impacts potentiels de projets non agricoles en zone agricole.
- Procède à la caractérisation du potentiel acéricole de la forêt privée ou publique et du potentiel agricole de certains territoires en friche.

Des actions nombreuses

- Participation au renouvellement des ententes-cadres (production d'avis sectoriels et ministériels, activités de sensibilisation) et à la conclusion des ententes spécifiques prévues à la politique de développement local.
- Le Ministère, partie prenante dans 21 ententes spécifiques de développement régional, dont 18 pour le développement du secteur agroalimentaire et 3 pour les pêches et l'aquaculture (6 signatures en 2002-2003).
- Douze ententes spécifiques permettent de consolider les tables régionales de concertation en agroalimentaire dans autant de régions.

Toutefois, le choix des secteurs de production prioritaires doit faire l'objet d'une mise à jour continue, principalement à mesure que les partenaires régionaux, y compris le Ministère, conviennent de leurs objectifs communs dans le cadre de leurs plans stratégiques régionaux.

Une douzaine de productions ou secteurs ont été ciblés, dont certains ont été mis en priorité par au moins cinq régions : horticulture (légumes; petits fruits, y compris les bleuets et les canneberges; horticulture en serre et ornementale), bœuf de boucherie, grandes cultures, acériculture et production ovine. La production caprine, l'agrotourisme ainsi que les productions laitière et porcine (sous l'angle agroenvironnemental) sont également mis en priorité par certaines régions. Il est de plus intéressant de noter que l'agriculture biologique, la diversification de la production et la transformation prennent une importance grandissante dans les régions.

L'élaboration de cibles de croissance régionales est une opération complexe et laborieuse. Le principal problème consiste actuellement à harmoniser ces cibles qui, selon les régions, peuvent s'exprimer en fonction d'emploi et d'investissement, mais aussi en fonction d'augmentation des volumes de production (cibles horizontales). Jusqu'à maintenant, huit directions régionales ont quantifié leurs cibles de croissance sur le plan de l'emploi et de l'investissement, et ce, pour une période variant de trois à cinq ans. Il faut toutefois noter que, lors de l'élaboration du plan stratégique, quelques régions ont établi des cibles plus horizontales, axées notamment sur l'augmentation des volumes de production. Une réflexion plus poussée devra porter sur cet élément de l'indicateur.

Les directions régionales concentrent actuellement leurs efforts sur le suivi des projets qu'elles soutiennent elles-mêmes, financièrement et techniquement. On constate par ailleurs que le nombre de projets soutenus par les directions régionales est en croissance : 607 en 2000-2001, 769 en 2001-2002 et 880 en 2002-2003. Pour les deux dernières années, les données incluent les projets réalisés dans le cadre des volets de diversification et de transformation de la Stratégie de développement économique des régions ressources.

D'autre part, de nombreuses interventions des directions régionales visent à favoriser l'utilisation du potentiel agricole et acéricole de la zone verte. À cet égard, notons l'important travail de formation et d'information qui s'est poursuivi auprès de nos partenaires régionaux à la suite de l'adoption, en juin 2001, du projet de loi 184 et, en décembre 2001, des nouvelles orientations gouvernementales.

Diverses interventions ont également permis de faire connaître les réalités du milieu agricole et l'importance d'en protéger le territoire et les ressources, notamment par une participation active à des forums ou à des comités stratégiques régionaux et à des audiences publiques (celles du BAPE par exemple).

Par ailleurs, l'indicateur mesurant « l'évolution du pourcentage de la zone agricole occupée par les exploitations agricoles » a été éliminé en 2001-2002 parce qu'il ne fournit pas une information utile et pertinente au regard de l'objectif. La superficie de la zone agricole occupée par les exploitations agricoles a en effet très peu varié, oscillant entre 52 % et 54 % de 1988 à 2001.

Deuxième objectif

Que, d'ici 2003, 100 % des régions administratives aient été soutenues dans l'élaboration et la mise en œuvre d'un plan stratégique de développement du secteur agricole et agroalimentaire, harmonisé avec les priorités et les cibles de croissance de la direction régionale, en ce qui regarde :

- les secteurs de production à traiter en priorité;
- les cibles de croissance économique à atteindre (sur le plan de l'investissement, de la création d'emplois, de la présence sur les marchés et de l'augmentation de la valeur ajoutée);
- les mesures à prévoir afin de favoriser l'utilisation du potentiel agricole et acéricole de la zone verte.

Le développement de l'agroalimentaire en concertation dans le Centre-du-Québec

L'équipe du Centre-du-Québec prend appui sur la concertation pour stimuler le développement de l'agroalimentaire régional. La réalisation du Plan d'action pour le développement agroalimentaire a rassemblé 300 acteurs du milieu qui se sont engagés à poser des gestes concrets pour la consolidation ou le développement de secteurs de production ciblés. Ce plan a mobilisé les forces du milieu en se dotant d'une vision commune valorisant le développement durable axé sur la diversification.

INDICATEUR	CIBLE	RÉSULTATS		
		2002-2003	2001-2002	2000-2001
Nombre de régions administratives disposant d'un plan stratégique de développement agricole et agroalimentaire harmonisé avec les priorités de la direction régionale	17 régions administratives	10/17 régions avec un volet agroalimentaire formel	10/17 régions avec un volet agroalimentaire formel	7/17 régions avec un volet agroalimentaire formel

Les équipes régionales du Ministère jouent un rôle essentiel auprès du milieu dans l'élaboration des plans stratégiques régionaux de développement, plus spécifiquement en ce qui regarde le positionnement et la mise en valeur du secteur agroalimentaire. Leurs actions visent à faciliter l'orientation et la mobilisation des divers intervenants régionaux concernant les priorités de développement communes. C'est pourquoi les quinze régions administratives qui disposent d'un plan stratégique ont identifié l'agroalimentaire comme secteur de développement, soit au moyen d'un volet agroalimentaire formel, soit par une préoccupation explicite en faveur de ce secteur.

L'élaboration des plans stratégiques, dont la responsabilité incombe au Conseil régional de développement (CRD), vise à déterminer les axes et les priorités de développement régional retenus conjointement par le gouvernement du Québec et par la région. Tous les cinq ans, les plans stratégiques sont révisés en vue de conclure une nouvelle entente-cadre. Les directions régionales sont alors associées aux autres interlocuteurs gouvernementaux dans la négociation de l'entente.

Nos orientations et nos résultats

Secteur agricole et agroalimentaire

Protection et développement des activités et des entreprises agricoles

Que, d'ici 2002, le Ministère, en collaboration avec les partenaires, s'assure que l'encadrement réglementaire ainsi que la planification de l'aménagement du territoire répondent adéquatement à la protection et au développement des activités et des entreprises agricoles.

INDICATEUR	CIBLE	RÉSULTATS 2002-2003		
Ajustements réglementaires et législatifs apportés	Adoption du projet de loi 184 et des orientations gouvernementales en matière d'aménagement	Encadrement législatif et orientations gouvernementales adoptés en 2001-2002 Règlement sur la mise en application de la Loi modifiant la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles et d'autres dispositions législatives adopté en 2002-2003		
INDICATEUR	RÉSULTATS			
	2002-2003	2001-2002	2000-2001	
Nombre de schémas d'aménagement entrés en vigueur	4	5	7	

Nouveau règlement sur la mise en application de la Loi modifiant la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles et d'autres dispositions législatives

Les nouvelles dispositions réglementaires visent principalement à clarifier certaines dispositions de cette loi et confirment du même coup la volonté du gouvernement de mettre en œuvre le Régime de protection des activités agricoles.

L'objectif consistait à adopter un règlement visant à corriger les difficultés d'application de la Loi modifiant la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles et d'autres dispositions législatives (projet de loi 184). Ce nouveau règlement permet désormais aux exploitants agricoles d'obtenir, des municipalités concernées, les avis et les attestations qu'exige le ministère de l'Environnement avant de délivrer un certificat d'autorisation. Rappelons que ce dernier est nécessaire à la réalisation de certains projets agricoles. Des démarches concertées entre les représentants des principales catégories de clients et des différents ministères concernés ont permis d'atteindre l'objectif recherché. Le règlement est entré en vigueur le 19 juin 2002.

Depuis la transmission par le gouvernement, en décembre 2001, de nouvelles orientations en matière de protection du territoire et des activités agricoles, et après le 31 mars 2002, quatre schémas d'aménagement révisés (SAR) sont entrés en vigueur dans autant de MRC : L'Amiante, Les Moulins, Le Val-Saint-François et Maskinongé. Le Ministère a jugé ces quatre SAR conformes aux orientations gouvernementales. Ces SAR s'ajoutent aux 23 autres qui étaient entrés en vigueur durant la période comprise entre la transmission des premières orientations agricoles de juin 1997 et celles de décembre 2001.

Conformément aux pouvoirs accordés par le projet de loi 184 de juin 2001 et pour donner suite aux orientations de décembre 2001, plusieurs MRC ont aussi adopté des règlements de contrôle intérimaire (RCI). Contrairement à un SAR, un RCI peut viser uniquement une partie du territoire de la MRC et être limité à certains objets que la MRC décide de traiter avant la révision de son schéma. Depuis le 31 mars 2002, 29 RCI sont entrés en vigueur.

Nos résultats

Orientation 5

Promouvoir l'excellence et le savoir-faire de l'industrie et de ses artisans

Un secteur d'excellence à promouvoir et à faire connaître

Pour promouvoir l'excellence et le savoir-faire de l'industrie, les interventions du Ministère s'inscrivent autour de deux grands axes :

Axe 1 : Valorisation et promotion du secteur bioalimentaire et de ses artisans

Axe 2 : Visibilité de l'expertise et des compétences du personnel du Groupe APA dans le secteur bioalimentaire

AXE 1 : VALORISATION ET PROMOTION DU SECTEUR BIOALIMENTAIRE ET DE SES ARTISANS

L'action du Ministère vise à faire connaître la contribution significative du secteur à l'économie et à la prospérité du Québec ainsi que le haut niveau d'expertise et de qualification des gens qui y travaillent.

Artisans

Compléter, d'ici 2002, la mise en œuvre des cinq Grands Événements du bioalimentaire couvrant tous les secteurs d'activité du Ministère.

Secteur

Développer et mettre en œuvre, pour avril 2002, une stratégie du Groupe APA⁹ permettant de faire valoir la contribution du secteur bioalimentaire à la prospérité du Québec lors d'événements publics (foires nationales, internationales, salons spécialisés, etc.).

Calendrier des Grands Événements

- *Fleurir le Québec : tenue de deux fêtes régionales en septembre 2002.*
- *Ordre national du mérite agricole : le 9 octobre 2002.*
- *Journées nationales du goût et des saveurs : du 4 au 14 octobre 2002.*
- *Mérite national de la pêche et de l'aquaculture : le 10 décembre 2002.*
- *Mérite national de la restauration et de l'alimentation : le 17 février 2003.*

INDICATEURS	CIBLES	RÉSULTATS			
		2002-2003	2001-2002	2000-2001	1999-2000
Nombre d'événements mis en place	5	5	5	3	2
Nombre de participations à des événements publics intégrant la stratégie	44	70	43	n.a	n.a

9. Outre le Ministère, le Groupe APA regroupe La Financière agricole du Québec, la Commission de protection du territoire agricole du Québec et la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec.



Nos orientations et nos résultats

Secteur agricole et agroalimentaire

Présence du Ministère à plusieurs événements marquants

- *Les Floralies internationales de Québec : du 5 au 14 avril 2002.*
- *Relance de la Campagne de prévention 2002 de la maladie du hamburger : 23 mai 2002.*
- *Les Fêtes de la Nouvelle-France : du 7 au 11 août 2002.*
- *Expo Québec : du 14 au 25 août 2002.*
- *SIAL Paris : du 20 au 24 octobre 2002.*
- *Festival Montréal en lumière, la Semaine des saveurs : du 13 février au 2 mars 2003.*

L'année 2002-2003 a été l'occasion de consolider les cinq Grands Événements du bioalimentaire. Le Ministère souligne ainsi l'excellence et le savoir-faire des hommes et des femmes qui travaillent dans le secteur bioalimentaire. En mettant en valeur les réalisations remarquables de ces artisans, il fait découvrir à la population les nombreuses facettes de cette industrie.

D'autres actions du Ministère n'étaient pas orientées vers l'atteinte de l'un ou l'autre des résultats du plan stratégique. Toutefois, leur réalisation contribue clairement à la mission du Ministère et elle permet de valoriser le secteur bioalimentaire.

Le Ministère a notamment appuyé la publication de dossiers thématiques dans les médias en effectuant quelque 81 placements publicitaires. Placés sous le thème « Au cœur de la vie », ces messages font ressortir l'importance du secteur bioalimentaire dans la vie de tous les citoyens. Dans le but de mieux informer ses clientèles particulières, tout comme la population en général, le Ministère a participé à une quarantaine de salons, foires et expositions.

Entre autres réalisations, le Ministère :

- a publié 225 communiqués de presse;
- a produit quelque 200 publications de toutes natures (dépliants, brochures, répertoires, pochettes, feuillets, bulletins d'information, etc.);
- a tenu 14 conférences de presse;
- a diffusé 136 allocutions et messages officiels;
- a traité 4 221 demandes de renseignements reçues à l'adresse info@agr.gouv.qc.ca.

Le Ministère a par ailleurs entamé la refonte de son site Internet. L'objectif premier de cette refonte consiste à améliorer les services aux citoyens et aux clientèles spécialisées en rendant le site du Ministère plus convivial pour sa clientèle et à lui permettre, éventuellement, de s'en servir pour des échanges de données. Le site Internet du Ministère a été fréquenté à plus d'une reprise par quelque 250 000 visiteurs au cours de la période visée.

AXE 2 : VISIBILITÉ DE L'EXPERTISE ET DES COMPÉTENCES DU PERSONNEL DU GROUPE APA DANS LE SECTEUR BIOALIMENTAIRE

Élargir le volet « Reconnaissance » au personnel du Groupe APA, tel que celui attribué à l'Ordre national du mérite agricole, et ce, à d'autres grands événements, permettant ainsi de reconnaître et de faire reconnaître davantage l'expertise du personnel du Groupe APA dans le cadre des Grands Événements du bioalimentaire québécois.

S'assurer que 50 % des capsules des 26 émissions de la série télévisée « Cultivé et bien élevé » mettent à l'avant-plan les compétences du personnel du Groupe APA.

INDICATEURS	CIBLE	RÉSULTATS	
		2002-2003	2001-2002
Nombres de capsules présentant l'expertise et les compétences du Groupe APA	13	11	5
Nombre de reconnaissances accordées	Objectif en développement		

En 2001-2002, le Ministère a repositionné cet objectif à la faveur du Plan d'action ministériel sur la modernisation de la gestion publique. Retenons essentiellement que, pour l'exercice 2002-2003, diverses actions en matière de communication ont visé à rendre l'information accessible et disponible pour l'ensemble des employés du Ministère ainsi qu'à dynamiser la vie interne en facilitant la collaboration entre les employés.

La signature quotidienne d'articles et de nouvelles présentant l'actualité ministérielle dans l'intranet ainsi que la réalisation d'un journal interne diffusé sur vidéocassette ont permis de faire connaître l'expertise et les compétences du personnel et ce qu'il fait pour soutenir le développement du secteur bioalimentaire.

La participation du Ministère à l'émission « Cultivé et bien élevé » s'est poursuivie dans le contexte d'une collaboration plus soutenue avec les producteurs de l'émission. Cette participation s'est concrétisée par la présentation de onze capsules d'information mettant en lumière les réalisations de ce dernier.

Des bons coups

Le Ministère s'est classé septième parmi 124 ministères et organismes, mais deuxième parmi les ministères, pour un temps de réponse de 35 minutes à un courriel envoyé par un citoyen fictif à la suite d'une initiative d'un quotidien du Québec dont le but était de mesurer et de comparer les temps de réponse.



Nos orientations et nos résultats

Secteur agricole et agroalimentaire

Nos résultats

Orientation 6

Affirmer les intérêts québécois sur la scène nationale et internationale

Le Québec, proactif dans la défense de ses intérêts

Pour affirmer la spécificité du secteur agroalimentaire québécois, les interventions du Ministère s'inscrivent autour de trois grands axes :

Axe 1 : Accords commerciaux

Axe 2 : Relations Québec-États-Unis

Axe 3 : Relations fédérales-provinciales

AXE 1 : ACCORDS COMMERCIAUX

Organisation mondiale du commerce (OMC) – Zone de libre-échange des Amériques (ZLEA) : le Ministère établit des positions concertées afin que le gouvernement fédéral présente une position équilibrée, respectueuse des intérêts du Québec, aux différents forums internationaux et lors des règlements de litiges commerciaux.

Les indicateurs retenus par le Ministère en matière d'accords commerciaux sont l'obtention de positions concertées, le résultat des interventions par rapport à la position défendue et l'atteinte des objectifs recherchés dans la conclusion des litiges auxquels le Ministère a participé.

Position concertée

Établir, avec les intervenants de l'industrie agroalimentaire, la position du Québec en matière de politiques commerciales et en faire la promotion aux forums appropriés, notamment l'OMC, l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA), le projet de ZLEA et l'Accord sur le commerce intérieur (ACI).

OMC

Tout au long de l'année 2002-2003, le Ministère a assuré l'analyse et le suivi des négociations en agriculture à la suite du lancement d'une nouvelle ronde de négociations à Doha en novembre 2001. Le document sur les modalités de révision de l'Accord sur l'agriculture de l'OMC, présenté en mars 2003 par le président des négociations en agriculture, n'est pas conforme à la position du Québec, en particulier en ce qui a trait à la protection de la gestion de l'offre, une priorité pour le Québec. Le Ministère cherche à ce que le gouvernement fédéral maintienne une position équilibrée, représentative des intérêts des différentes provinces, tout au long des négociations.

Le Ministère est intervenu auprès des autorités fédérales pour faire valoir ses commentaires sur le document traitant des modalités. Il a agi de concert avec les membres du comité consultatif de La Filière agroalimentaire pour analyser l'évolution des négociations et élaborer des stratégies d'action.

ZLEA

Dans le but de défendre les intérêts du Québec dans la ZLEA, le Ministère a élaboré une position concertée pour le secteur agroalimentaire du Québec durant l'année 2002-2003. Elle fait suite à une consultation des intervenants des secteurs de la production, de la transformation et de la distribution. La position porte notamment sur les objectifs du Québec en matière d'accès aux marchés. Elle vise à établir, entre autres, la liste des produits pour lesquels le Québec pourrait demander d'obtenir une élimination des tarifs douaniers ou encore la levée d'obstacles non tarifaires qui freinent les exportations du Québec. La position développée pour la ZLEA est complémentaire de celle défendue par le Québec à l'OMC.

Le Ministère a présenté les éléments clés de la position à La Filière agroalimentaire du Québec en novembre 2002 et les a transmis officiellement au gouvernement fédéral en mars 2003.

Autres accords de libre-échange

Le Ministère a suivi de près l'évolution des négociations bilatérales menées par le Canada pour conclure des accords de libre-échange avec certains autres pays, notamment le Costa Rica, la République dominicaine et d'autres pays de l'Amérique centrale. Le Ministère a porté une attention particulière à ces projets d'accord pour veiller aux intérêts du Québec au regard du tarif douanier pour le sucre raffiné, de l'obtention d'un meilleur accès pour les produits exportés et de la gestion de l'offre.

Règlement des litiges

Intervenir dans la défense des intérêts québécois lors de litiges commerciaux avec d'autres pays ou provinces.

Lait d'exportation

Le conflit sur les exportations de produits laitiers par le Canada, qui l'opposait aux États-Unis et à la Nouvelle-Zélande depuis 1997, s'est terminé en décembre 2002 par un verdict de l'OMC qui va à l'encontre de la position défendue par le Canada. La mise en œuvre de cette décision a signifié la fin du mécanisme d'exportation individuel à partir de décembre 2002 et l'arrêt graduel des exportations d'ici juillet 2003.

Le Ministère avait défendu, en collaboration avec le ministère des Finances, de l'Économie et de la Recherche¹⁰, le ministère des Régions¹¹, l'industrie laitière du Québec et le gouvernement fédéral, la conformité des mécanismes d'exportation aux règles de l'OMC. La concertation avec l'industrie a été maintenue tout au long du processus et dans la mise en œuvre de la décision.

Des positions concertées

En plus du comité consultatif de La Filière agroalimentaire du Québec, par lequel sont établies les positions concertées, le Ministère informe les représentants du secteur par l'entremise du Réseau d'information sur le commerce international. Le Réseau a pour mandat d'informer les membres de l'évolution des négociations internationales. En 2002-2003, il a tenu quatre rencontres.

Une position pour l'agroalimentaire et la ZLEA a été élaborée en consultation avec les représentants de l'industrie.

10. Depuis juin 2003, ministère du Développement économique et régional.

11. Depuis juin 2003, ministère du Développement économique et régional.



Nos orientations et nos résultats

Secteur agricole et agroalimentaire

Relation Québec-États-Unis

Le Ministère œuvre à influencer le processus d'élaboration des réglementations afin de les rendre les moins contraignantes possible pour les entreprises exportatrices.

Coloration de la margarine

Le conflit amorcé par l'Ontario en 1997 sur la coloration de la margarine, en vertu de l'Accord sur le commerce intérieur, est toujours en cours.

Droit antidumping des États-Unis sur les tomates de serre du Canada

Le droit *antidumping*, en application depuis octobre 2001, sur les importations de tomates de serre du Canada a été aboli, à la satisfaction du Québec, le 2 avril 2002. Cette décision fait suite à une action concertée des deux paliers de gouvernement et à la participation active de l'industrie.

AXE 2 RELATIONS QUÉBEC-ÉTATS-UNIS

Commerce Québec-États-Unis

Influencer l'élaboration des réglementations affectant le commerce Canada-États-Unis pour qu'elles soient élaborées de la façon la moins contraignante pour le bon fonctionnement des échanges commerciaux.

S'assurer que la mise en œuvre de ces réglementations se fasse avec le minimum d'inconvénients pour les exportateurs québécois de produits agroalimentaires¹².

Les États-Unis envisagent de mettre en vigueur deux législations qui auront un impact certain sur les entreprises exportatrices de produits alimentaires. La première législation concerne l'étiquetage et, en vertu de celle-ci, les détaillants devront indiquer, sur les emballages destinés aux consommateurs, le pays d'origine de certaines catégories de produits (bœuf, porc, agneau, poissons, produits agricoles périssables et arachides).

La deuxième législation s'inscrit dans le cadre de la lutte contre le bioterrorisme. Un projet de règlement exige de tous les importateurs qu'ils transmettent un préavis avant l'expédition de produits alimentaires aux États-Unis. Il appert que les commerçants de produits périssables éprouveraient des difficultés à se conformer aux conditions relatives à l'envoi de ce préavis.

À l'égard des exigences relatives à l'étiquetage, le Ministère a collaboré à la préparation des commentaires transmis par le gouvernement fédéral aux autorités américaines. À la suite de consultations auprès des représentants des entreprises visées par l'obligation de soumettre un préavis, le Ministère est intervenu auprès de l'organisme concerné (*Food and Drug Administration*) pour demander que des changements soient apportés aux procédures prévues au projet de règlement.

Ces mesures et d'autres dossiers de relations commerciales avec les États-Unis font l'objet de discussions dans le cadre de l'Accord trinational sur l'agriculture.

12. Le nouvel objectif par rapport au plan stratégique 2001-2004 du Ministère se justifie par l'importance des échanges commerciaux avec les États-Unis.

AXE 3 : RELATIONS FÉDÉRALES-PROVINCIALES

Le Ministère assure l'obtention d'une part équitable des programmes fédéraux, du respect des compétences et des façons de faire du Québec et de la promotion de ses intérêts dans les diverses ententes signées.

Équité des dépenses

Assurer le respect des compétences et des façons de faire du Québec.

Orienter et maximiser les retombées des interventions fédérales au Québec et maintenir une part équitable des dépenses fédérales dans l'agroalimentaire québécois, principalement en matière de gestion du risque et de recherche et développement.

INDICATEURS	RÉSULTATS (%)		
Part des ressources fédérales investies dans le secteur agroalimentaire québécois	2002-2003 ¹	2001-2002 ²	2000-2001
Ensemble du secteur	10,2	10,4	14,4
Sécurité du revenu	9,4	11,0	17,4
Recherche et développement	15,9	16,1	16,4
Résultats des interventions par rapport à la position défendue	Signature de 3 ententes	Signature de 4 ententes	

(1) Données estimées.

(2) Données réelles.

Source : Agriculture et Agroalimentaire Canada, juin 2003

Au chapitre de l'équité des dépenses fédérales, le Québec vise à obtenir une part correspondant au poids relatif de son secteur agricole dans l'ensemble canadien. En matière de gestion des risques, en vertu des anciens accords fédéraux-provinciaux qui ont pris fin le 31 mars 2003, les deux tiers des fonds fédéraux étaient alloués suivant une telle méthode. L'autre tiers était réparti selon l'utilisation, par les producteurs de chacune des provinces, des programmes offerts. Cette formule est aussi appelée à la demande.

Les accords actuels ont pris fin le 31 mars 2003 et n'étaient toujours pas renouvelés à cette date. De plus, à cette même date, le Québec n'avait pas encore entériné l'Accord-cadre fédéral-provincial-territorial sur un cadre stratégique agricole pour le vingt et unième siècle. Des discussions se dérouleront en 2003-2004 pour conclure un accord qui permettra de le mettre en œuvre.

En vertu de l'article 95 de la Loi constitutionnelle de 1867, le pouvoir de décréter des lois en agriculture au Canada est un pouvoir partagé, mais il y a prépondérance de la législation fédérale. Ce partage des pouvoirs et des interventions en agriculture a donné lieu à la création d'un nombre important de forums intergouvernementaux auxquels participe le Québec. Les principaux sont : le Comité des sous-ministres, le Comité des sous-ministres adjoints aux

Signature de trois ententes Canada-Québec en gestion des risques agricoles

- Bonification du Compte de stabilisation du revenu net (CSRN) pour l'horticulture légumière et fruitière.
- Entente Canada-Québec sur l'aide de transition.
- Entente Canada-Québec régissant l'utilisation des intérêts générés par l'excédent au fonds du Régime d'assurance-revenu brut à l'égard des récoltes (RARB).

Ces ententes ont permis des transferts totalisant 62,47 millions de dollars en faveur des producteurs agricoles du Québec.

Nos orientations et nos résultats

Secteur agricole et agroalimentaire

politiques, le Comité de l'inspection agroalimentaire, le Comité des politiques de commerce agricole, le Comité de développement des marchés et le Comité de l'investissement. La composition, la participation et la fréquence des réunions varient considérablement. Entre avril 2002 et mars 2003, il s'est tenu quatre rencontres des ministres (mai, juin, décembre et janvier), sept rencontres des sous-ministres et dix rencontres des sous-ministres adjoints aux politiques.

La fréquence accrue des rencontres intergouvernementales s'explique notamment par les négociations entourant le Cadre stratégique agricole et agroalimentaire canadien.

Ententes de commercialisation

S'assurer, dans le cadre des ententes de commercialisation, de la prise en compte des intérêts du Québec en collaborant à la révision et à la restructuration des accords fédéraux-provinciaux dans les secteurs des œufs, de la volaille et du lait.

INDICATEUR	CIBLE	RÉSULTATS		
		2002-2003	2001-2002	2000-2001
Renouvellement des ententes à la satisfaction du Québec	Révision de deux accords fédéraux-provinciaux : œufs et volaille	Projets d'accords fédéraux-provinciaux sur la commercialisation des œufs de consommation et d'incubation, et du dindon	Accord fédéral-provincial sur la commercialisation du poulet	Entente nationale sur la mise en commun de l'ensemble du lait

Des actions significatives en cours

Renouvellement des conventions de mise en marché du lait au Québec.

Examen du projet d'accord fédéral-provincial sur la commercialisation des œufs de consommation.

La révision des ententes fédérales-provinciales dans les secteurs des œufs de consommation, des œufs d'incubation et du dindon est en cours depuis quatre ans. En concertation avec la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec et les intervenants québécois des productions agricoles concernées, le Ministère a participé aux négociations avec les intervenants gouvernementaux fédéraux et avec ceux des autres provinces. Les travaux se poursuivent pour toutes les productions concernées.

Projets d'harmonisation fédérale-provinciale et ententes d'équivalence internationales

Faire connaître et défendre les objectifs et les spécificités du Québec dans les différents projets, initiatives fédérales et ententes d'équivalence internationales visant à uniformiser les normes et les pratiques en matière de qualité des produits bioalimentaires et de santé animale, notamment par la participation à différents comités.

INDICATEURS	CIBLES	RÉSULTATS		
		2002-2003	2001-2002	2000-2001
Résultats des interventions par rapport à la position défendue au Groupe de mise en œuvre du système canadien d'inspection des aliments (GMOSICA)	Positionnement du Québec dans le cadre du Protocole de reconnaissance du système HACCP et de la mise en œuvre du plan stratégique en relation avec le Cadre stratégique agricole	Participation du Québec aux rencontres Finalisation du code de bonnes pratiques sur l'eau en vue de l'approbation finale Suite des travaux sur le protocole de reconnaissance du système HACCP en transformation, en restauration et en détail Trois volets du plan stratégique acceptés pour une mise en œuvre par étapes	Participation du Québec aux rencontres Prise en compte de l'expertise québécoise : élaboration des codes de bonnes pratiques sur l'eau embouteillée Protocole de reconnaissance du système HACCP en transformation, en restauration et en détail (en cours)	Participation du Québec aux rencontres
Résultats des interventions par rapport à la position défendue au Comité fédéral-provincial-territorial de l'inspection agro-alimentaire (CFPTIA)	Défense de la position du Québec dans l'élaboration du volet salubrité/qualité du CSA Flexibilité du protocole canadien de reconnaissance des systèmes d'assurance de la qualité afin d'appliquer les critères déjà établis par le Québec	Négociation effectuée dans le sens des intérêts du Québec Protocole de reconnaissance en cours d'élaboration permettant la flexibilité demandée Processus d'évaluation de l'équivalence en cours pour les systèmes d'inspection à la ferme au niveau canadien	Gain pour le dossier des systèmes d'assurance de la qualité basés sur le HACCP à la ferme : neutralité et crédibilité accrues du système de certification des systèmes d'assurance de la qualité basés sur le HACCP implantés	Participation du Québec aux rencontres
Résultats des interventions par rapport à la position défendue au Comité fédéral-provincial-territorial des politiques sur l'innocuité des aliments (CFPTPIA)	Participation du Québec aux rencontres	Présentation de la position du Québec sur les modifications réglementaires relatives au fromage de lait cru	Participation du Québec aux rencontres	Participation du Québec aux rencontres

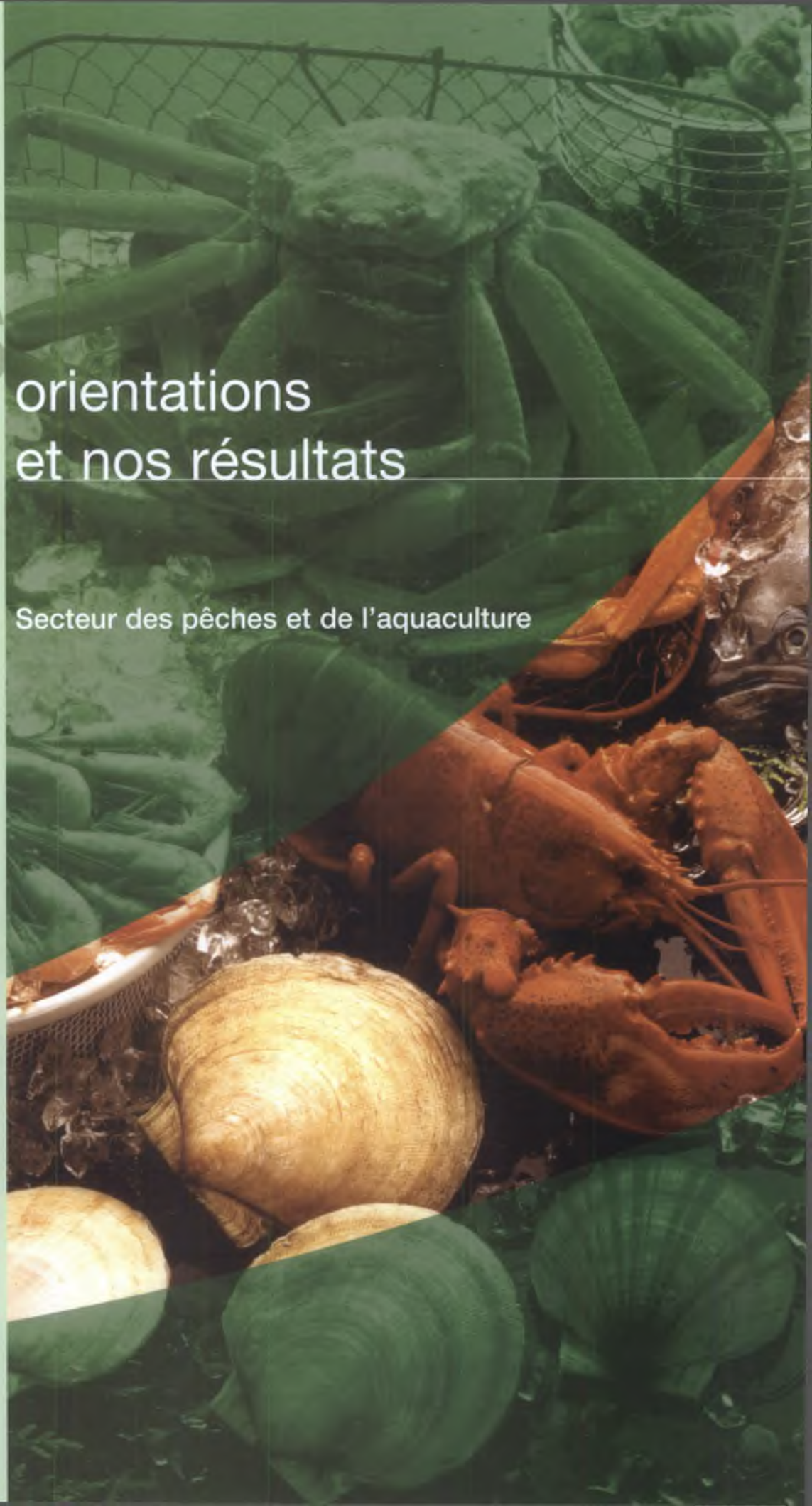
Le Ministère défend la position du Québec par sa participation aux comités fédéraux-provinciaux-territoriaux (rencontres bi-annuelles et conférences téléphoniques). La raison d'être de ces comités consiste à conseiller les autorités politiques et les hauts fonctionnaires (sous-ministres et sous-ministres adjoints aux politiques) sur les orientations à adopter en matière de politiques et de systèmes de contrôle de la salubrité des aliments, y compris les systèmes HACCP.

Le Groupe de mise en œuvre du système canadien d'inspection des aliments a élaboré son plan stratégique touchant la vision et la mission des comités. Dans le cadre de la révision de la structure des comités, un projet-pilote concernant les modalités de prise de décision sera mis en œuvre pour la filière bovine. Les sous-ministres adjoints aux politiques se prononceront par la suite sur la révision de la structure de fonctionnement de ces comités. Cette révision s'effectue maintenant à l'intérieur du Cadre stratégique agricole.

Nos

orientations et nos résultats

Secteur des pêches et de l'aquaculture



Nos résultats

Orientation 1

Accroître la biomasse aquatique disponible

Exploiter le plein potentiel des entreprises de pêche

La disponibilité de la ressource est une composante essentielle à la croissance de l'industrie de ce secteur. Les interventions du Ministère sont centrées sur deux axes :

Axe 1 : Accès à la ressource

Axe 2 : Aquaculture

AXE 1 : ACCÈS À LA RESSOURCE

Un appui du Ministère pour le secteur de la capture, l'exploitation et l'utilisation de ressources non conventionnelles et la défense des intérêts québécois

Soutien au secteur de la capture

Développer et mettre en place, pour 2001, de nouveaux outils afin de soutenir les entreprises du secteur des pêches et de l'aquaculture.

INDICATEUR	CIBLE	RÉSULTATS 2001-2002
Soutien au secteur de la capture par le développement et la mise en place de nouveaux outils	Nouveaux outils en 2001	Réalisé ¹

(1) L'objectif a été atteint et les nouveaux outils prévus ont été mis en œuvre en 2001-2002 et demeurent disponibles pour la clientèle.

L'entrée en vigueur de la Loi sur le financement de la pêche commerciale, en 2001-2002, a permis le lancement d'un nouveau programme de financement des entreprises de pêche. Des garanties de prêt de 19 millions de dollars ont été accordées aux entreprises pour leurs actifs, incluant notamment les permis et contingents.

Le Programme de modernisation de la flotte de pêche au poisson de fond est aussi entré en vigueur en 2001-2002. Il s'agit d'un programme financé conjointement par le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation et le ministère des Régions¹³ dans le cadre de la Stratégie de développement économique des régions ressources. Au cours de l'exercice 2002-2003, des subventions de 1,7 million de dollars ont été accordées à 34 entreprises.

Par ailleurs, la clientèle a bénéficié de subventions de l'ordre de 692 100 \$ par l'intermédiaire de deux programmes déjà en place, soit le Programme d'appui

Appuyer les entreprises de pêche

- Programme de financement de la pêche commerciale : des garanties de prêt pour le financement de l'entreprise de pêche dans son ensemble, incluant les permis et contingents.

En tout, 90 dossiers, 19 millions de dollars de garanties de prêt pour des investissements estimés à 21 millions de dollars.

- Programme de modernisation de la flotte de pêche au poisson de fond : des subventions pour le rajeunissement et la modernisation des bateaux, en vue d'assurer la capture de la quote-part québécoise.

En tout, 34 dossiers, 1,7 millions de dollars de subventions accordées pour des investissements estimés à 4 millions de dollars.

13. Depuis juin 2003, ministère du Développement économique et régional.

financier à la flotte de pêche côtière (subvention à l'acquisition de bateaux, de moteurs et d'équipements) et le Programme d'appui financier aux entreprises de pêche touchées par le moratoire sur le poisson de fond.

Exploitation et utilisation des ressources non conventionnelles

Accroître de 15 % la valeur des débarquements pour les espèces sous-exploitées (notamment le maquereau, la mactre de Stimpson, le crabe commun, le loup-marin et l'oursin).

INDICATEURS	CIBLE 2004	RÉSULTATS ¹			CROISSANCE ANNUELLE MOYENNE DE 2000 À 2002
		2002	2001	2000	
Valeur des débarquements pour les espèces sous-exploitées ²	Aucune	3,50 M\$	3,16 M\$	2,48 M\$	-
Variation de la valeur par rapport à l'année précédente	+ 15 %	+ 10,8 %	+ 27,4 %	-	20,5 %

(1) Les données sont préliminaires pour les trois années concernées. Il pourrait y avoir modification avec la disponibilité des données finales.

(2) Excluant le loup-marin.

Source : ministère des Pêches et des Océans du Canada – région du Québec

L'objectif du plan stratégique est en voie d'être atteint. Toutefois, ce secteur demeure sensible à des variables externes, notamment aux fluctuations biologiques et à la situation des différents marchés, ce qui pourrait avoir un impact important sur l'atteinte de l'objectif. De plus, l'objectif devra être revu puisque le Ministère ne peut mesurer l'accroissement de la valeur des débarquements pour le loup-marin.

L'impact de l'intervention ministérielle en soutien aux projets d'exploitation et de transformation d'espèces non conventionnelles se mesure généralement à moyen et à long terme, puisqu'il faut souvent travailler au développement et à l'adaptation des méthodes de pêche et de transformation, en plus de développer de nouveaux marchés.

Par ailleurs, le Ministère a fourni un appui professionnel et financier pour des projets axés sur l'implantation de nouvelles technologies et de stratégies d'exploitation pour l'oursin vert, le maquereau, le hareng, le concombre de mer, les algues brunes et le crabe commun et pour des projets de pêche expérimentale au buccin et au crabe araignée.

Mieux exploiter les ressources de la mer

Le Ministère soutient financièrement les projets d'exploitation et de transformation d'espèces sous-exploitées dans le cadre du Programme d'appui à l'innovation et au développement du secteur des pêches et de l'aquaculture, en plus de fournir un soutien professionnel et technique pour l'implantation de nouvelles technologies et stratégies d'exploitation.





Nos orientations et nos résultats

Secteur des pêches et de l'aquaculture

Assurer à l'industrie québécoise une part équitable de la ressource halieutique

- Appui au Comité de défense des intérêts du Québec (CDIQ).
- Participation aux comités consultatifs sur la gestion de la ressource présidés par Pêches et Océans Canada.
- Conférences des ministres des pêches et de l'aquaculture du Canada et de l'Atlantique.

Défense des intérêts québécois auprès du gouvernement fédéral

Soutenir l'industrie du Québec dans la revendication d'une part équitable de la ressource.

Plusieurs actions déterminantes concourent à la défense des intérêts de l'industrie du Québec auprès du gouvernement fédéral. Le Ministère soutient plus particulièrement les activités du Comité de défense des intérêts du Québec (CDIQ), qui regroupe les principaux intervenants du secteur et qui vise à se doter d'une stratégie d'intervention concertée en vue d'influencer le processus décisionnel du gouvernement fédéral en matière d'allocation des ressources halieutiques. En 2002-2003, le Ministère a accordé une aide financière au CDIQ pour l'embauche d'un coordonnateur, le paiement des frais de fonctionnement du Comité et la réalisation d'une étude d'impact économique sur l'érosion de la part québécoise d'accès aux ressources halieutiques.

Le CDIQ a produit en 2002-2003 un important rapport présentant sa vision d'avenir quant à l'industrie du poisson de fond. Ce rapport a été transmis aux ministres fédéral et provincial responsables des pêches et les principales recommandations du groupe de travail sont :

1. Favoriser le retrait de la capacité jugée excédentaire dans la pêche au poisson de fond;
2. Assurer la rentabilité d'une capacité de base de l'industrie;
3. Protéger la ressource pour permettre la pérennité d'une pêche commerciale à court, à moyen et à long terme;
4. Favoriser l'atteinte de la rentabilité des usines de transformation de poisson de fond.

De plus, lors des rencontres du Conseil canadien des ministres des pêches et de l'aquaculture et du Conseil des ministres des pêches et de l'aquaculture de l'Atlantique, le ministre québécois a fait valoir les intérêts et les préoccupations de l'industrie du Québec. Au cours de l'année 2002-2003, les revendications ministérielles ont principalement porté sur l'établissement d'un mécanisme d'allocation de la ressource halieutique qui soit clair, transparent et prévisible afin d'assurer le développement du secteur. Ces revendications ont aussi porté sur la défense des intérêts québécois quant à la gestion fédérale de l'industrie de la pêche à la morue et au crabe.

Enfin, le Ministère participe activement aux comités consultatifs des différentes espèces, présidés par Pêches et Océans Canada, afin de faire connaître les préoccupations de l'industrie québécoise des pêches, de défendre ses intérêts et d'exiger une part équitable de la ressource halieutique.

Rappelons que l'indicateur « écart entre la quote-part et la part allouée pour sept espèces » a été abandonné en 2001-2002 parce qu'il ne traduisait pas adéquatement l'évolution de la part du Québec.

AXE 2 : AQUACULTURE

Un secteur en émergence, un potentiel à développer

Soutien au développement aquacole

D'ici 2004, augmenter la production de 1 000 tonnes pour la truite arc-en-ciel et l'omble de fontaine et atteindre une production de 2 500 tonnes au total pour les moules et pétoncles.

INDICATEURS	CIBLES	RÉSULTATS			MOYENNE 1996-2000
		2002 ¹	2001 ²	2000 ²	
Augmentation de la production totale pour les entreprises piscicoles	3 000 tonnes d'ici 2004 pour la truite arc-en-ciel et l'omble de fontaine	1 875	1 954	2 257	2 147
Augmentation de la production totale pour les entreprises maricoles	2 500 tonnes d'ici 2004 pour les moules et les pétoncles	491	640	371	183

(1) Données préliminaires.

(2) Données révisées.

L'atteinte de l'objectif pour la production piscicole semble difficilement réalisable compte tenu de la difficulté qu'ont les entreprises à satisfaire aux exigences environnementales actuelles. Pour relancer l'industrie, le Ministère a travaillé étroitement avec les producteurs, la Table filière de l'aquaculture en eau douce et le ministère de l'Environnement et a élaboré une stratégie de développement durable pour l'industrie de l'aquaculture en eau douce.

L'atteinte de l'objectif pour la production maricole semble également improbable puisque les entreprises productrices en Gaspésie et aux Îles-de-la-Madeleine ont des problèmes techniques et de mise en marché à résoudre. Le Ministère participe à des groupes de travail chargés de résoudre ces problèmes.

Le secteur maricole est un secteur en émergence qui nécessite un soutien technique et professionnel important de la part du Ministère afin d'assurer la maîtrise des techniques de production au sein des entreprises. Des activités de recherche et développement sont également nécessaires afin d'améliorer les techniques de production et la productivité des entreprises. C'est d'ailleurs pourquoi un nouveau fonds de recherche en aquaculture, doté de 9 millions de dollars sur 3 ans, a été lancé en 2001-2002 dans le cadre de la Stratégie de développement économique des régions ressources. Il est administré par la Société de développement de l'industrie maricole (SODIM).

Assurer le développement durable de l'aquaculture

Le Ministère, de concert avec les entreprises du secteur et le ministère de l'Environnement, vise à établir les paramètres d'un développement durable pour la production aquacole.

Maîtriser la production maricole

Dans ce secteur en émergence, les besoins en appui professionnel et technique de la part du Ministère sont importants. La recherche et le développement pourront contribuer à améliorer les techniques de production et la productivité des entreprises.



La Société de développement de l'industrie maricole (SODIM) est chargée de soutenir les différents fonds de développement et de faciliter la coordination des interventions publiques mixtes et privées pour le financement de projets maricoles.

Nos orientations et nos résultats

Secteur des pêches et de l'aquaculture



La Société de recherche et de développement en aquaculture continentale (SORDAC) a pour mission d'établir un consensus sur les priorités de recherche et de développement en favorisant un maillage efficace entre les chercheurs et les producteurs.

Cinq espèces ont été ciblées pour diversifier la production aquacole

- omble chevalier;
- omble de fontaine;
- doré;
- perchaude;
- mye.

Les résultats sont prometteurs et le Ministère, en collaboration avec ses partenaires, participe aux travaux.

En 2002-2003, le Ministère a soutenu 9 projets aquacoles et versé 400 312 \$ dans le cadre du Programme d'appui à l'innovation et au développement du secteur des pêches et de l'aquaculture commerciales.

Le Ministère a participé activement au développement du secteur de l'aquaculture en appuyant professionnellement et financièrement la réalisation de 18 projets de R-D en mariculture menés par des partenaires du secteur (130 600 \$ versés en 2002-2003) et en menant une vingtaine de projets de R-D en mytiliculture et en pectiniculture dans ses centres de recherche et sur le terrain. Le Ministère appuie également financièrement et professionnellement la Société de recherche et de développement en aquaculture continentale (SORDAC) et la SODIM.

Afin de diversifier le secteur, développer la production

- en eau douce et salée de l'omble chevalier et de l'omble de fontaine;
- en eau douce du doré et de la perchaude;
- en eau marine de la mye.

INDICATEUR	CIBLE	RÉSULTATS		
		2002-2003	2001-2002	2000-2001
Suivi de la production expérimentale et pilote des espèces ciblées	Suivi des cinq espèces ciblées	Les cinq espèces ciblées ont été suivies	Les espèces ciblées ont été suivies	-

En vue d'atteindre cet objectif, le Ministère mène, directement ou en collaboration avec l'industrie, des projets de recherche et développement qui permettront, à terme, la production commerciale de ces espèces. Nous considérons que l'objectif est en bonne voie d'être atteint.

Afin d'appuyer cette diversification de la production, le Ministère réalise différentes activités, entre autres les suivantes :

- appui professionnel aux entreprises qui développent de nouvelles productions aquacoles;
- projet d'optimisation des étangs d'élevage du doré;
- appui financier à des projets d'élevage du doré et de la perchaude;
- appui financier et professionnel à la SORDAC dans son rôle en R-D et en transfert technologique, notamment par son appui aux projets d'amélioration des performances de souches d'omble de fontaine;
- consultations avec la SORDAC, l'industrie et les chercheurs en vue de développer des solutions aux problèmes d'approvisionnement en juvéniles d'ombles;

- coordination et réalisation d'un programme de recherche sur l'élevage de la mye aux Îles-de-la-Madeleine en collaboration avec la SODIM;
- participation, en compagnie d'un producteur des Îles-de-la-Madeleine, à une mission sur l'élevage de la mye commune et de la palourde en Nouvelle-Angleterre;
- appui professionnel et financier au programme ECO (élevage en cages marines d'ombles de fontaine) (96 000 \$ versés en 2002-2003 pour 6 projets dont les offres autorisées totalisent 162 500 \$) et à 2 autres projets menés par des partenaires de R-D sur la mye (55 500 \$ versés pour des offres autorisées totalisant 65 300 \$). Les projets sont réalisés en collaboration avec la SODIM.

Encadrement administratif de l'aquaculture

Réviser le cadre législatif de l'aquaculture.

À la demande des mariculteurs, le Ministère a entrepris une révision de son cadre législatif en matière d'aquaculture en 2001. Un processus de consultation à l'Assemblée nationale a mené à la présentation du projet de loi sur l'aquaculture commerciale le 5 décembre 2002, puis à l'adoption du principe du projet de loi le 17 décembre suivant. Une étude détaillée, article par article, devant la Commission de l'agriculture, des pêcheries et de l'alimentation s'est tenue le 4 février 2003.

La révision vise trois objectifs :

1. Reconnaître l'aquaculture comme un secteur à part entière, distinct de celui des pêches.
2. Contribuer à assurer la pérennité du secteur sur le plan économique, environnemental et social.
3. Moderniser le cadre de gestion.

Des échanges se poursuivent sur une base interministérielle avec le ministère de l'Environnement du Québec, la Société de la faune et des parcs du Québec et le ministère des Pêches et des Océans du Canada en vue de réduire la complexité et les délais administratifs inhérents à la délivrance des permis d'aquaculture et des autorisations concernant la protection de l'environnement, la protection de la faune et de son habitat, ainsi que la sécurité de la navigation.

Moderniser le cadre de gestion de l'aquaculture

- *Par une révision complète du cadre législatif en matière d'aquaculture, plus précisément l'adoption d'une loi et d'un règlement s'appliquant exclusivement à l'encadrement de l'aquaculture commerciale.*
- *Par la coordination et l'harmonisation des politiques des ministères impliqués dans la gestion des activités aquacoles, et ce, dans le but d'optimiser les processus d'évaluation pour la délivrance des permis.*



Nos orientations et nos résultats

Secteur des pêches et de l'aquaculture

Nos résultats

Orientation 2

Améliorer la compétitivité des entreprises

Appuyer des activités d'innovation qui sont au cœur du développement

Le Ministère contribue à l'établissement de conditions favorables à l'innovation, au développement et à l'amélioration de la compétitivité des entreprises. Ses interventions sont centrées sur trois axes :

Axe 1 : Productivité des entreprises

Axe 2 : Soutien à l'innovation

Axe 3 : Commercialisation des produits aquatiques

AXE 1 : PRODUCTIVITÉ DES ENTREPRISES

Miser sur l'amélioration des capacités de gestion au sein des entreprises, la formation et la sécurisation des approvisionnements.

Gestion des entreprises et formation

Que 100 % des projets financés dans le cadre du Programme d'appui à l'innovation et au développement du secteur des pêches et de l'aquaculture commerciales incluent un plan de formation en gestion ou un plan de formation continue des employés, lorsqu'un besoin est défini, lors de l'élaboration du projet.

En 2001-2002, le Ministère a constaté qu'il est difficile de documenter cet aspect. Il s'agit d'un objectif qui sera revu dans une perspective à plus long terme, car il fait référence à de nouvelles façons de faire que l'industrie doit assimiler graduellement.

Cependant, nous pouvons dire que, même si tous les projets n'ont pas officiellement inclus un volet de formation, plusieurs ont considéré des éléments de formation dans leurs réalisations, par exemple dans des projets de valorisation du loup-marin, de la moule, de la mye et du homard.

Sécurisation des approvisionnements

Soutenir trois projets pilotes visant des ententes à long terme entre les fournisseurs de matières premières et les acheteurs, comme moyen de sécuriser les approvisionnements.

Aucune entente fournisseurs-acheteurs n'a été conclue en 2002-2003. Tout comme pour l'objectif précédent, le Ministère a constaté les difficultés inhérentes à cet objectif, notamment en raison de nouvelles façons de faire à apprivoiser. Celui-ci sera donc réévalué au cours de la prochaine année.

AXE 2 : SOUTIEN À L'INNOVATION

Nouvelles technologies pour améliorer les performances des entreprises du secteur.

Nouvelles technologies

Encourager l'innovation, par le soutien professionnel, technique et financier, en faisant en sorte d'établir, d'ici 2002, avec nos partenaires les secteurs prioritaires et les technologies à implanter pour lesquels le transfert technologique représente un moyen privilégié d'améliorer la compétitivité et la rentabilité du secteur.

Diverses actions ont été menées avec les partenaires dans le but d'établir des secteurs prioritaires et des technologies à implanter. Des résultats ont été obtenus en ce qui concerne l'aquaculture tant en eau douce qu'en eau salée, ainsi que la biotechnologie marine. De plus, dans le cadre de la Stratégie québécoise de développement des ressources, sciences et technologies marines, des priorités régionales ont été identifiées pour les régions du Bas-Saint-Laurent, de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine et de la Côte-Nord : pêche commerciale, aquaculture, transformation des produits aquatiques, construction et réparation navales, biotechnologies et technologies marines.

Le Ministère poursuivra ses partenariats avec la SODIM, la SORDAC, le Réseau aquacole Québec (RAQ) et le Centre québécois de valorisation de biotechnologies. Il participera aussi, dans le cadre de la Stratégie québécoise de développement des ressources, sciences et technologies marines, à la mise en place des ententes ACCORD, de concert avec la Société générale de financement, les conseils régionaux de développement ou conseils régionaux de concertation et de développement (CRD et CRCD) des régions maritimes et le ministère du Développement économique et régional.

Le Ministère a :

- appuyé la SODIM dans l'établissement d'un plan d'action dans le cadre de la gestion du Fonds de recherche et développement en aquaculture;
- appuyé le fonctionnement de la SORDAC et du Réseau aquacole du Québec (RAQ) dans l'établissement de leurs priorités annuelles;
- poursuivi la coordination du programme de recherche REPERE II sur la pectiniculture (élevage de pétoncles).



Nos orientations et nos résultats

Secteur des pêches et de l'aquaculture

Encourager l'innovation, par le soutien professionnel, technique et financier, en faisant en sorte, d'ici 2004, d'avoir favorisé l'augmentation de la valeur ajoutée de produits aquatiques transformés identifiés en intensifiant le soutien technique et financier aux entreprises.

INDICATEURS	RÉSULTATS	
	2002-2003	2001-2002
Nombre de projets augmentant la valeur ajoutée	13 projets	24 projets
Valeur des projets identifiés ¹	2 190 754 \$	7 149 109 \$

(1) Valeur estimée.

Soutien à l'innovation

Le Ministère a participé techniquement et financièrement à 13 projets visant à augmenter la valeur ajoutée pour une valeur estimée à 2,2 millions de dollars. Les aides versées ont atteint 360 000 \$.

Par rapport au dernier exercice financier, le nombre de projets financés est passé de 24 à 13 et la valeur estimée des projets financés, de 7 149 109 \$ à 2 190 754 \$. De ce montant global offert, 359 595 \$ ont été versés au cours de 2002-2003, reflétant, comme il se doit, le degré de réalisation des projets. En effet, leur réalisation porte ou s'étale fréquemment sur plus d'une année. De plus, certains retards peuvent survenir et, finalement, les versements sont effectués après réception des pièces justificatives adéquates. Il est donc normal de constater, en cours de réalisation, une différence entre le montant offert et celui qui est versé.

La diminution s'explique par des investissements particulièrement importants en 2001-2002 dans 5 projets majeurs d'une valeur globale estimée à 5 millions de dollars : fumoir de hareng, valorisation de résidus de crevette, transformation de la moule et du maquereau et développement de nouveaux produits à base de homard.

Par ailleurs, le Ministère a notamment :

- appuyé financièrement deux projets d'entreprise visant à effectuer une étude pour identifier les pistes de diversification du secteur de la transformation du crabe des neiges et visant à démarrer une production-pilote de morue fumée;
- contribué à deux projets en phase commerciale pour l'acquisition d'équipements de transformation des espèces pélagiques (hareng et maquereau) et participé à deux projets de transformation du crabe araignée et à un projet de transformation du buccin;
- appuyé quatre projets-pilotes : transformation de la viande de loup-marin, transformation du homard, production de conserves de maquereau et production de moules emballées sous vide.

Encourager l'innovation, par le soutien professionnel, technique et financier, en faisant en sorte d'avoir favorisé, d'ici 2004, une utilisation plus complète des biomasses aquatiques identifiées comme étant prioritaires en intensifiant le soutien technique et financier aux entreprises.

INDICATEURS	RÉSULTATS	
	2002-2003	2001-2002
Nombre de projets favorisant une utilisation plus complète des biomasses aquatiques	9 projets	17 projets
Valeur des projets identifiés ¹	7 912 532 \$	3 259 904 \$

(1) Valeur estimée.

Le Programme d'appui à l'innovation et au développement concourt directement à l'atteinte de cet objectif. En 2002-2003, le Ministère a soutenu 9 projets totalisant des investissements estimés à 7 912 532 \$, soit près de 5 millions de dollars de plus qu'au cours de 2001-2002. L'augmentation s'explique par la réalisation de deux projets majeurs de valorisation des résidus de crevette, dont la valeur estimée totale s'élève à 7,2 millions de dollars.

La contribution financière du Ministère ne constitue qu'une partie de la valeur des investissements. Pour 2002-2003, l'aide versée s'établissait à 497 000 \$. Cela ne constitue toutefois pas l'aide totale qui sera consentie aux projets, puisque leur réalisation porte ou s'étale fréquemment sur plus d'une année. De plus, certains retards peuvent survenir et, finalement, les versements sont effectués après réception des pièces justificatives adéquates.

AXE 3 : COMMERCIALISATION DES PRODUITS AQUATIQUES

Des interventions pour mieux se positionner sur les différents marchés.

Actions concertées sur le marché québécois

Soutenir, sur le plan financier, professionnel et technique, les actions du milieu industriel, commercial et de la pêche.

INDICATEUR	RÉSULTATS	
	2002-2003	2001-2002
Valeur des projets financés ¹	352 008 \$	333 091 \$

(1) Valeur estimée.

Le Ministère a :

- appuyé financièrement 9 projets d'entreprise de valorisation de la biomasse pour des investissements estimés à 7,9 millions de dollars;
- accueilli dans ses usines-pilotes et laboratoires trois entreprises pour la réalisation d'essais visant l'utilisation de la biomasse marine, notamment pour l'extraction et la stabilisation de biomolécules marines et le traitement des coproduits.

Le Ministère a appuyé techniquement et financièrement la réalisation de 9 projets de commercialisation, orientés principalement vers le marché québécois, d'une valeur globale estimée à 352 008 \$.



Nos orientations et nos résultats

Secteur des pêches et de l'aquaculture

Des interventions pour mieux se positionner sur les différents marchés

Le Ministère soutient les entreprises de transformation des produits marins afin qu'elles participent à des événements commerciaux majeurs, leur permettant de profiter de leurs avantages concurrentiels pour se positionner sur les marchés.

Le Ministère a :

- soutenu trois projets visant le développement du marché des produits marins sur le marché québécois dans le cadre du Programme d'appui à l'innovation et au développement du secteur des pêches et de l'aquaculture commerciales et soutenu l'embauche d'une ressource spécialisée en commercialisation et chargée d'encadrer la vente des produits marins d'un regroupement d'entreprises nord-côtières (PURMER);
- appuyé cinq projets de promotion de produits aquatiques, notamment pour les moules, les pétoncles, les myes et les produits marins fumés;
- appuyé un projet de concertation pour la mise en œuvre du plan stratégique *Le bon goût frais de la Gaspésie*, lequel regroupait sept entreprises du secteur des pêches.

Du montant global offert, 81 653 \$ ont été versés au cours de 2002-2003, reflétant, comme il se doit, le degré de réalisation des projets. De plus, certains retards peuvent survenir et, finalement, les versements sont effectués après réception des pièces justificatives adéquates. Il est donc normal de constater, en cours de réalisation, une différence entre le montant offert et celui qui est versé.

Rappelons que l'indicateur « augmentation des ventes de produits aquatiques par les entreprises sur le marché québécois » a été abandonné en 2001-2002 parce qu'il s'avérait difficilement mesurable.

Connaissance des marchés

Faciliter la participation des entreprises à des événements commerciaux d'envergure nationale et internationale.

INDICATEUR	RÉSULTATS	
	2002-2003	2001-2002
Valeur de l'aide accordée	44 146 \$	18 976 \$

Le Ministère a offert à dix-sept entreprises québécoises de transformation un soutien technique et financier pour leur participation au Salon international de l'alimentation (SIAL) à Montréal et au Boston Seafood Show. De ce nombre, onze entreprises ont effectivement participé à ces événements.

De plus, d'autres organismes ont soutenu la participation des entreprises à des événements commerciaux (Bruxelles en Belgique, Vigo en Espagne).

Rappelons que l'indicateur « valeur des ententes d'affaires réalisées lors des événements » a été abandonné en 2001-2002 parce qu'aucune donnée n'était disponible pour en faire une bonne évaluation.

Nos résultats

Orientation 3

Contribuer à créer un environnement favorable au développement du secteur

La concertation comme outil porteur de développement

Le Ministère encourage la concertation comme contribution à un environnement favorable au développement. À cette fin, il mise sur deux axes :

Axe 1 : Renforcement de l'organisation du secteur

Axe 2 : Contribution des partenaires au développement du secteur

AXE 1 : RENFORCEMENT DE L'ORGANISATION DU SECTEUR

Renforcement des liens sectoriels et bonne capacité de représentation des différents maillons.

Liens sectoriels

Faire en sorte que les activités du Réseau pêches et aquaculture Québec et des groupes de travail qui en sont issus soient axées sur des projets de développement du secteur.

INDICATEUR	RÉSULTATS	
	2002-2003	2001-2002
Nombre de projets réalisés dans le cadre du Programme d'appui financier à la concertation dans le secteur des pêches et de l'aquaculture commerciales	13	9

La réalisation de différents projets par les partenaires concourt à l'atteinte de l'objectif, qui est en bonne voie d'être réalisé. Ainsi, la poursuite des activités du Réseau pêches et aquaculture Québec et de ses groupes de travail de même que la réalisation des projets de concertation ont permis d'améliorer la concertation entre les différents partenaires du secteur.

Le Programme d'appui financier à la concertation dans le secteur des pêches et de l'aquaculture commerciales a été modifié en 2001-2002 pour mieux répondre aux besoins du secteur. Ces modifications ont permis l'embauche de ressources professionnelles et la réalisation de projets rassembleurs. En tout, 13 projets ont été soutenus en 2002-2003 pour des aides versées de 337 817 \$ comparativement à 9 projets en 2001-2002 et des versements de 229 786 \$.

La concertation pour un environnement favorisant le développement du secteur

- Programme d'appui financier à la concertation pour faciliter l'embauche de ressources qualifiées au sein des tables filières et groupes de travail et la réalisation de projets concertés.
- Treize projets et des aides de 337 817 \$ en 2002-2003.
- Appui professionnel et technique au Réseau pêches et aquaculture Québec.

Nos orientations et nos résultats

Secteur des pêches et de l'aquaculture

Programme de soutien financier aux associations nationales du secteur des pêches

- Aide financière de 628 589 \$ pour le fonctionnement d'associations nationales représentatives, partenaires de première importance dans le développement du secteur.

Les projets financés ont mené à l'embauche de quatre coordonnateurs chargés d'assurer le bon fonctionnement des quatre groupes de travail du Réseau pêches et aquaculture Québec. Ces projets portent sur le développement des marchés, la défense des intérêts du Québec, la filière du loup-marin et la filière des poissons pélagiques des Îles-de-la-Madeleine.

Par ailleurs, le Ministère fournit un appui professionnel et technique important au Réseau pêches et aquaculture Québec, de même qu'à certains groupes de travail qui en sont issus.

Représentation forte des différents maillons

Accroître l'effectif des associations nationales afin d'améliorer leur pouvoir de représentation auprès du gouvernement fédéral.

INDICATEUR	RÉSULTATS		
	2002-2003	2001-2002	2000-2001
Évolution du nombre de membres des associations nationales	904 ¹	890 ²	866

(1) Estimé à partir des résultats préliminaires. Le résultat sera modifié en cours d'année, quand les associations rendront disponibles les données réelles.

(2) Donnée révisée.

Les résultats préliminaires indiquent une augmentation du nombre de membres de l'ordre de 4,4 % depuis 2000-2001, ce qui correspond à l'objectif fixé par le Ministère, soit l'accroissement de l'effectif des associations nationales.

Le Programme de soutien financier aux associations nationales du secteur des pêches et de l'aquaculture du Ministère vise à assurer le développement du secteur des pêches et de l'aquaculture au Québec, à susciter la concertation et à appuyer la représentation adéquate des intérêts du secteur. Par ce programme, le Ministère assume les frais de fonctionnement de plusieurs associations représentatives du milieu. Les associations bénéficiaires sont : l'Alliance des pêcheurs professionnels du Québec, la Fédération des pêcheurs semi-hauturiers du Québec, l'Association québécoise de l'industrie de la pêche, l'Association des aquaculteurs du Québec, l'Association québécoise de commercialisation de poissons et fruits de mer, l'Association des pêcheurs commerciaux du lac Saint-Pierre et le Regroupement des mariculteurs du Québec. Le Ministère a accordé 628 589 \$ en 2002-2003.

AXE 2 : CONTRIBUTION DES PARTENAIRES AU DÉVELOPPEMENT DU SECTEUR

Appui aux entreprises pour l'accès à du financement et mise en place de réseaux de recherche

Accès à du capital et à du financement adapté

S'assurer que les entreprises du secteur ont accès aux différentes sources de financement disponibles (privées et publiques).

INDICATEUR	RÉSULTATS	
	2002-2003	2001-2002
Effet de levier de l'aide accordée par le Programme d'appui à l'innovation et au développement du secteur des pêches et de l'aquaculture commerciales	4,00	3,35

Dans le cadre du Programme d'appui à l'innovation et au développement du secteur des pêches et de l'aquaculture commerciales, le Ministère a autorisé des aides de 3,8 millions de dollars en 2002-2003. Le coût total estimé des projets s'élevant à plus de 15,2 millions de dollars, l'effet de levier des aides ministérielles est de 4,00 comparativement à 3,35 pour 2001-2002.

La croissance de l'effet de levier entre 2001-2002 et 2002-2003 témoigne de la capacité du Ministère à attirer de nouveaux investisseurs dans les projets prometteurs du secteur. Soulignons que la recherche d'autres sources de financement fait partie du service-conseil offert par le Ministère pour le montage financier de projets de développement.

Le Ministère a également participé à la restructuration financière de trois importantes entreprises de transformation avec la participation d'autres investisseurs de capital de risque tels Innovatech, SOQUIA, FondAction de la CSN et Investissement Québec.

L'appui financier du Ministère : un levier important

Des investissements totaux estimés (privés et publics) de l'ordre de 4 \$ pour chaque 1 \$ de subvention accordé par le Ministère dans le cadre du Programme d'appui à l'innovation et au développement du secteur des pêches et de l'aquaculture commerciales.

Nos orientations et nos résultats

Secteur des pêches et de l'aquaculture

Travail en réseau pour la R-D

Faire en sorte que le secteur puisse avoir accès à l'ensemble des ressources en R-D :

- d'ici 2003, mettre en place, avec les partenaires, les différents réseaux d'expertise en aquaculture, valorisation et pêche;
- s'assurer, d'ici 2004, de l'implantation des structures de coordination et de financement en R-D.

INDICATEURS	RÉSULTATS		
	2002-2003	2001-2002	2000-2001
Nombre de réseaux d'expertise	Aucun	Aucun	1
Nombre de projets de R-D réalisés en concertation avec différents réseaux de recherche	25 menés par le MAPAQ ¹	20 menés par le MAPAQ ¹	ND

(1) Les projets sont les mêmes que ceux présentés pour la valeur ajoutée et l'aquaculture.

En 2002-2003, le Ministère a maintenu sa collaboration avec divers organismes de recherche et de développement, notamment avec l'Université du Québec à Rimouski, la SORDAC et la SODIM. Il a participé activement au réseau d'expertise créé en 2001, intitulé Réseau aquacole Québec pour l'eau douce et élargi en 2002 à l'eau marine. Il a contribué à la création du Centre de recherche sur les biotechnologies marines, poursuivi sa participation au projet d'implantation d'un réseau de centres de recherche et de démonstration sur les salmonidés et collaboré au projet de mise en place du Carrefour national de l'aquaculture et des pêches.

Le Ministère a conclu une entente de coopération internationale avec l'Institut français de recherche pour l'exploitation de la mer (IFREMER). Le Ministère a participé, avec le ministère des Finances, de l'Économie et de la Recherche¹⁴ et avec le ministère des Régions¹⁴, à l'établissement d'une action concertée de recherche en sciences et technologies de la mer (prévue dans le cadre de la Stratégie québécoise de développement des ressources, sciences et technologies marines) et il a assuré une partie du financement requis.

Tous les programmes de R-D du secteur des pêches et de l'aquaculture du Ministère sont réalisés en partenariat avec des chercheurs universitaires, gouvernementaux, d'organismes privés et de l'industrie.

Le Ministère a notamment :

- poursuivi sa collaboration avec l'Université du Québec à Rimouski (UQAR);
- participé, avec le MFER et le ministère des Régions¹⁴, à la coordination de la mise en œuvre de la Stratégie québécoise de développement des ressources, sciences et technologies marines;
- appuyé la Société de développement de l'industrie maricole (SODIM) dans le cadre de la gestion du fonds de 9 millions destiné à la recherche et au développement en aquaculture;
- conclu une entente de coopération internationale avec l'Institut français de recherche pour l'exploitation de la mer (IFREMER).

14. Depuis juin 2003, ministère du Développement économique et régional.

Déclaration de
services aux citoyens



Déclaration de services aux citoyens

Déclaration de services aux citoyens

Sur le thème « *BIEN VOUS SERVIR NOUS TIENT À CŒUR* », la Déclaration de services aux citoyens du Ministère cible cinq grandes priorités :

Accessibilité

Nous voulons être faciles d'accès.

Courtoisie

Nous voulons que les citoyens soient à l'aise avec nos services.

Empressement

Nous savons que le temps compte énormément.

Équité

Nous entendons traiter les citoyens avec justice.

Qualité

En bout de ligne, c'est le résultat qui compte.

Afin de traduire ces priorités communes en objectifs significatifs, tout en reflétant la singularité de l'organisation, qui offre une gamme variée de services à une clientèle diversifiée, la déclaration ministérielle se décortique en six volets spécifiques correspondant aux principaux services de première ligne offerts par le Ministère, à savoir :

- le service-conseil en région;
- l'inspection des aliments et la santé animale;
- la formation en technologies agroalimentaires;
- la pêche et l'aquaculture commerciales;
- le soutien au développement des entreprises agroalimentaires;
- le traitement des demandes de remboursement de taxes municipales et de frais vétérinaires.

Un respect de nos objectifs, une clientèle satisfaite de nos services

La reddition de comptes reliée à la déclaration de services aux citoyens comporte deux dimensions : l'évaluation de la satisfaction de la clientèle à l'égard des objectifs de nature qualitative et les résultats obtenus à l'égard des objectifs comportant des délais de livraison précis.

Dans le but de connaître le niveau de satisfaction de sa clientèle (excluant la clientèle des instituts de technologie agroalimentaire), le Ministère a fait réaliser, par une firme externe, un sondage à l'égard des services qu'il a offerts au cours de la dernière année. Les résultats de ce sondage, réalisé auprès de 1 535 répondants, indiquent que la clientèle se dit très satisfaite par rapport à l'ensemble des objectifs prévus dans notre déclaration de services. Pour l'ensemble du Ministère, l'appréciation de la satisfaction de la clientèle est très bonne avec plus de 95 % de clients satisfaits ou très satisfaits pour la plupart des items évalués : la facilité d'accès aux services en général, la courtoisie du personnel, l'empressement du personnel, la clarté de l'information fournie, l'équité et le respect de la confidentialité. La satisfaction s'avère particulièrement élevée dans le cas de la courtoisie alors que 47 % des clients se sont dits très satisfaits et 51 % satisfaits, pour un total de 98 %. Les résultats indiquent un taux de 40 % de clients très satisfaits de l'empressement du personnel à leur répondre, de la clarté de l'information orale ou écrite transmise et de l'équité perçue dans la façon dont ils ont été traités.

Les éléments qui, selon le sondage, devront être améliorés sont : l'information disponible sur l'accès aux services, qui présente un taux d'insatisfaction de 7 %, la facilité à joindre le personnel par téléphone, qui est le seul élément pour lequel le taux d'insatisfaction se trouve à plus de 10 %, et l'identification claire de la personne responsable du dossier du client, élément pour lequel le taux d'insatisfaction est de 10 %.



Au cours de la dernière année, on a constaté un niveau global de satisfaction de la clientèle de 97 %, soit 38 % de clients très satisfaits et 59 % de clients satisfaits.

Déclaration de services aux citoyens

ASPECTS DU SERVICE REÇU AU COURS DE LA DERNIÈRE ANNÉE	NIVEAU DE SATISFACTION PAR VOLET DE LA DÉCLARATION DE SERVICES AUX CITOYENS (POURCENTAGE DE LA CLIENTÈLE SE DÉCLARANT SATISFAITE OU TRÈS SATISFAITE)				
	Inspection des aliments et santé animale %	Service- conseil en région ¹ %	Pêches et aquaculture commerciales %	Soutien au développement des entreprises de l'agroalimentaire %	Ensemble du Ministère (excluant les ITA) %
Accessibilité					
Information disponible sur l'accès aux services	93	94	95	94	93
Facilité d'accès aux services en général	97	91	90	92	96
Facilité à joindre le personnel par téléphone	91	87	93	87	89
Courtoisie					
Client traité avec respect	98	97	95	96	98
Empressement					
Capacité du personnel à répondre dans les meilleurs délais	97	89	88	87	96
Équité					
Client traité de façon juste et équitable	96	93	92	96	96
Qualité					
Nom du responsable clairement identifié	NA	91	86	83	90
Clarté de l'information fournie (écrite et verbale)	97	88	89	89	96
Clarté des explications fournies par les inspecteurs sur le contenu des documents remis	97	NA	NA	NA	NA
Information fournie pour expliquer la décision	NA	85	NA	NA	NA
Capacité du personnel à guider le client	NA	90 ²	NA	NA	NA
Respect de la confidentialité	98	ND	97	97	98
Services reçus ayant répondu aux besoins	NA	86	83	84	85
Satisfaction du service en général	97	92	90	94	97
Aspects spécifiques du service reliés à l'inspection des aliments et à la santé animale					
Services d'inspection ayant contribué à protéger la santé des consommateurs	93	NA	NA	NA	NA
Confiance envers la démarche d'inspection et la compétence du personnel	98	NA	NA	NA	NA

(1) La population ciblée pour cette partie du sondage inclut la clientèle des centres de services régionaux et celle du Programme de remboursement des taxes foncières.

(2) Taux évalué seulement pour la clientèle des centres de services agricoles en région.

Le niveau global de satisfaction demeure cependant très bon avec 38 % de clients très satisfaits et 59 % de clients satisfaits, pour un total de 97 %. La proportion d'insatisfaits de 3 % indique clairement que, dans l'ensemble, la clientèle se déclare grandement satisfaite des services dispensés par le personnel du MAPAQ.

À la lumière de ce sondage, il importe de mettre en évidence les résultats spécifiques suivants :

Inspection des aliments et santé animale

Ce volet de la déclaration de services est sous la responsabilité du Centre québécois d'inspection des aliments et de santé animale (CQIASA). On constate que :

- 98 % des répondants ont confiance en la démarche d'inspection et en la compétence du personnel qui l'applique;
- 93 % des établissements inspectés considèrent que les services reçus ont permis de contribuer à la protection de la santé des consommateurs;
- 98 % des établissements inspectés sont satisfaits de la courtoisie du personnel, dont presque 50 % sont très satisfaits;
- la clarté des explications données par les inspecteurs sur les documents remis démontre un taux de satisfaction de 97 %, dont 43 % de clients très satisfaits et 54 % de satisfaits;
- 43 % de la clientèle se dit très satisfaite du respect de la confidentialité et 55 % se dit satisfaite de cet aspect du service;
- le niveau de satisfaction globale est très bon avec 39 % de clients très satisfaits et 58 % de clients satisfaits, pour un total de 97 %.

Service-conseil en région

Ce volet de la déclaration de services est sous la responsabilité de la Direction générale des affaires régionales (DGAR). On constate que :

- la Direction générale excelle sur le plan de la courtoisie, car 97 % de la clientèle ayant été en contact avec un centre de services agricoles témoigne de sa satisfaction, dont 55 % de clients très satisfaits et 42 % de satisfaits;
- 91 % des clients disent avoir été informés clairement du nom de la personne responsable de traiter leur dossier;
- le niveau global de satisfaction s'élève à 92 %, dont 29 % de clients très satisfaits et 63 % de satisfaits.



Déclaration de services aux citoyens

Pêches et aquaculture commerciales

Ce volet de la déclaration est sous la responsabilité de la Direction générale des pêches et de l'aquaculture commerciales (DGPAC). On constate que :

- 95 % des clients sondés expriment leur satisfaction quant à la courtoisie du personnel, dont 49 % sont très satisfaits;
- 92 % des clients sont satisfaits au regard de l'équité, soit 33 % de clients très satisfaits et 59 % de satisfaits;
- 97 % des clients sont satisfaits concernant le respect de la confidentialité dans le traitement des dossiers, dont 39 % de clients très satisfaits et 58 % de satisfaits;
- le niveau global de satisfaction se situe à 90 %, dont 34 % de clients très satisfaits et 56 % de satisfaits.

Soutien au développement des entreprises de l'agroalimentaire

Ce volet de la déclaration de services est sous la responsabilité de la Direction du développement de la transformation alimentaire et des marchés (DDTAM), qui fait partie de la Direction générale des politiques agroalimentaires. On constate que :

- la facilité d'accès aux services en général (92 % dont 28 % de clients très satisfaits), la courtoisie (96 % dont 55 % de très satisfaits), l'équité (96 % dont 42 % de très satisfaits) et le respect de la confidentialité (97 % dont 46 % de très satisfaits) constituent les éléments les plus appréciés;
- le taux de satisfaction globale de la clientèle est de 94 %, dont 32 % de clients très satisfaits et 62 % de satisfaits.

En ce qui regarde la reddition de comptes sur les objectifs comportant des délais de livraison, le Ministère ne dispose pas encore d'un système d'information de gestion qui lui permette d'effectuer un suivi efficace de ces objectifs. Des mesures sont graduellement mises en place pour assurer ce suivi. Ainsi :

- la Direction générale des affaires régionales a implanté un nouveau processus de traitement des demandes d'aide financière administrées en région ainsi qu'un système de suivi qui est en expérimentation. Des données fiables et complètes seront disponibles l'an prochain;
- la Direction générale des pêches et de l'aquaculture commerciales a mis sur pied des mesures pour minimiser les délais de réponse aux demandes d'information générale et pour les demandes écrites impliquant un accusé de réception.

Volet de la formation en technologies agroalimentaires : un suivi particulier

Les instituts de technologie agroalimentaire de Saint-Hyacinthe et de La Pocatière sont des établissements d'enseignement offrant une formation technologique en agroalimentaire. Ils se sont dotés d'un volet spécifique de déclaration de services comprenant des objectifs adaptés à leur clientèle. Celle-ci se compose principalement d'étudiants jeunes et adultes et d'entreprises du secteur bioalimentaire. Ces objectifs ont fait l'objet d'un suivi particulier qui indique un taux très élevé de satisfaction de leur clientèle.

Les données sur les résultats atteints proviennent de sondages internes réalisés par les deux instituts de technologie de La Pocatière et de Saint-Hyacinthe. Ces sondages ont été réalisés auprès d'étudiants et d'étudiantes, de partenaires ou d'employeurs.

Déclaration de services aux citoyens

Résultats atteints au regard des priorités et objectifs des instituts de technologie agroalimentaire (ITA) de La Pocatière et de Saint-Hyacinthe

PRIORITÉS ET OBJECTIFS	RÉSULTATS ATTEINTS PROPORTION DE LA CLIENTÈLE SE DÉCLARANT SATISFAITE OU TRÈS SATISFAITE	
	LA POCATIÈRE	SAINT-HYACINTHE
ACCESSIBILITÉ		
Diffusion des heures d'ouverture, accès général aux services et aux bureaux et réponse téléphonique	Aucune plainte reçue	Aucune plainte reçue
Information contenue dans l'agenda scolaire	Révision annuelle après consultation de l'Association des étudiants Aucune plainte enregistrée	Révision annuelle après consultation de l'Association des étudiants Aucune plainte enregistrée
Renseignements sur les conditions d'admission et sur le contenu des programmes de formation	Portes ouvertes : 100 % Sondage : 74,2 %	Le sondage révèle que 87 % des utilisateurs disent que le contenu de la documentation correspond à la réalité.
Disponibilité des infrastructures pour la communauté locale et régionale	Le sondage révèle que 92,9 % des utilisateurs trouvent que nos infrastructures sont à leur disposition.	Infrastructures mises à la disposition de la communauté à 165 occasions au cours de l'année 2002-2003
COURTOISIE		
Identification claire du personnel et respect; écoute et ouverture aux besoins de la clientèle	Aucune plainte reçue Le sondage révèle que 87,4 % des utilisateurs sont satisfaits de l'accueil.	Aucune plainte reçue
EMPRESSEMENT		
Réponse la journée même aux demandes d'information concernant la participation au Programme de prêts et bourses du ministère de l'Éducation	Le sondage révèle que 94,6 % des utilisateurs sont satisfaits.	Le sondage révèle que 89 % des utilisateurs sont satisfaits.
Réception et suivi des demandes durant la période de vacances annuelles	Toutes les demandes acheminées, aucune plainte (25 demandes reçues)	Maintien d'une permanence afin de répondre aux informations concernant les admissions à l'ITA ainsi que les demandes de prêts et bourses Aucune plainte reçue
ÉQUITÉ		
Motivation et explication des décisions	Aucune plainte reçue	Aucune plainte reçue

PRIORITÉS ET OBJECTIFS	RÉSULTATS ATTEINTS	
	PROPORTION DE LA CLIENTÈLE SE DÉCLARANT SATISFAITE OU TRÈS SATISFAITE	
	LA POCATIÈRE	SAINT-HYACINTHE
QUALITÉ		
Identification du nom de la conseillère ou du conseiller responsable du traitement de la demande de service ou de la demande d'aide financière	Le sondage révèle que 92,7 % des clients se disent satisfaits.	Le sondage révèle que 89 % des clients se disent satisfaits.
Information sur le cheminement de la demande	Le sondage révèle que 100 % des élèves reçoivent leur avis d'admission dans la semaine qui suit la demande.	Le sondage révèle que 100 % des élèves reçoivent leur avis d'admission dans la semaine qui suit la demande.
Langage clair, simplicité et précision de la correspondance, des formulaires et autres documents	Aucune remarque de la clientèle	Le sondage révèle que 87 % considèrent que la documentation est suffisamment détaillée et facile à comprendre.
Programmes de formation qui correspondent étroitement aux besoins du marché du travail	Le sondage révèle que 98,6 % des sortants ont un emploi et que 92,9 % ont un emploi relié à la formation.	Le sondage révèle que 97 % des employeurs interrogés se disent satisfaits du rendement des diplômés au regard des besoins du milieu de travail et que 100 % des sortants ont un emploi relié à la formation.
Offre de formation de haute qualité à la fine pointe des développements pédagogiques et technologiques	Le sondage révèle que 90,6 % des élèves trouvent nos équipements adéquats.	Le sondage révèle que 96 % des employeurs interrogés se disent satisfaits du niveau de compétence des diplômés de l'ITA et que 80 % des élèves trouvent nos équipements adéquats.
Interactions constructives sur notre offre de service par divers mécanismes de communication	Le sondage révèle que 100 % des partenaires sondés trouvent que nous respectons nos engagements, que 97,3 % considèrent nos communications comme claires et précises et que 95,9 % considèrent que nous avons une bonne réputation sur le plan régional.	Mise en place des comités école-industrie pour chaque programme ainsi que d'un comité école-industrie institutionnel. Nous nous assurons d'avoir au moins deux réunions par année avec chacun des comités.
Confidentialité et protection des renseignements personnels confiés	Aucune plainte déposée	Aucune plainte reçue



Déclaration de services aux citoyens

Amélioration continue des services à la clientèle

Dans un souci d'améliorer la qualité de ses services, le Ministère a institué, au cours de la dernière année, certaines mesures spécifiques, soit :

- la révision de sa déclaration de services aux citoyens afin de refléter les changements organisationnels intervenus et afin de préciser certains objectifs, notamment en matière de téléphonie et de délais de livraison des demandes d'aide financière. La déclaration révisée entrera en vigueur au 1^{er} avril 2003;
- la refonte globale du site Internet ministériel. Déjà amorcé, ce projet a pour objectif de revoir l'ensemble du contenu de notre site afin qu'il réponde davantage aux besoins de la clientèle. À cet égard, des groupes de discussion regroupant des représentants des différentes clientèles du Ministère ont déjà été formés pour connaître leurs attentes et leurs besoins. La phase d'architecture et d'étude d'impact du projet est actuellement amorcée. Celle-ci a pour objectif de déterminer dans le détail ce que sera le site Internet en définissant et en structurant les contenus. Elle consiste également à analyser les impacts organisationnels. À titre de projet-pilote, le site Internet touchant le secteur des pêches et de l'aquaculture a été révisé afin d'actualiser l'ensemble de son contenu;
- la mise en ondes sur le site Internet de l'information sur les programmes et les services du Ministère et des formulaires qui y sont reliés;
- le développement de la prestation de services électroniques. Deux projets importants de refonte de systèmes informatiques sont actuellement en voie de réalisation. À terme, ces projets permettront aux clients du Ministère d'effectuer des transactions en ligne sur notre site Internet. Ces transactions incluront notamment l'enregistrement des producteurs, des entreprises agricoles et aquacoles, les remboursements des taxes foncières aux producteurs, les remboursements des honoraires aux vétérinaires, la gestion des subventions reliées aux programmes et la gestion des données des troupeaux de bovins de boucherie du Québec. Le renouvellement des permis de restauration et de vente au détail sera aussi accessible en ligne;
- la réalisation de diverses mesures concrètes visant à améliorer les services offerts en région tels que l'affichage des heures d'ouverture, l'utilisation de formules de réponse téléphonique claires, l'identification du personnel offrant des services à l'accueil, l'utilisation de lettres types standardisées pour les demandes d'aide financière et la mise en place d'une politique de gestion des plaintes;
- le développement d'un plan d'amélioration spécifique accolé à chacun des volets de sa déclaration de services. De tels plans sont déjà en cours de réalisation pour le service-conseil en région et pour le volet de la formation en technologies agroalimentaires. Le Ministère élabore des plans pour les autres volets de sa déclaration de services aux citoyens et bonifiera l'ensemble des plans à la lumière des résultats du récent sondage réalisé auprès de la clientèle.

Annexes

Annexe 1

Lois administrées

Lois administrées par le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation

Loi sur le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (c. M-14)

Loi modifiant la Loi sur le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation et la Loi sur la fiscalité municipale (1995, c. 64, articles 15 à 23)

Loi sur les abus préjudiciables à l'agriculture (c. A-2, section IV)

Loi sur les appellations réservées (c. A-20.02)

Loi sur le Bureau d'accréditation des pêcheurs et des aides-pêcheurs du Québec (c. B-7.1)

Loi sur les cités et villes (c. C-19, articles 1a, 29.2 et 29.2.1)

Code municipal du Québec (c. C-27.1, articles 1, 10.9, 10.10 et 717)

Loi sur la commercialisation des produits marins (c. C-32.1)

Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune (c. C-61.1, articles 42, 43, 51, 54, 62 à 66, 70 et 73 [1^{er} à 4^e])

Loi abrogeant certaines lois permettant la constitution de personnes morales en matière agricole et modifiant diverses dispositions législatives (1997, c. 70, articles 2 à 4 et 22)

Loi sur l'École de laiterie et les écoles moyennes d'agriculture (c. E-1)

Loi sur les établissements d'hébergement touristique (c. E-14.2, articles 6 [1^{er} et 2^e al.], 7 à 21, 30 [1^{er} al.], 33 à 35, 37 à 41 et 55 [2^e al.])

Loi sur le financement de la pêche commerciale (c. F-1.3)

Loi sur le mérite national de la pêche et de l'aquaculture (c. M-11.2)

Loi sur le mérite national de la restauration et de l'alimentation (c. M-11.3)

Loi sur l'Ordre national du mérite agricole (c. O-7.001)

Loi sur les pêcheries et l'aquaculture commerciales (c. P-9.01)

Loi sur la prévention des maladies de la pomme de terre (c. P-23.1)

Loi sur les produits alimentaires (c. P-29)

Loi modifiant la Loi sur les produits agricoles, les produits marins et les aliments (1993, c. 53, articles 7 et 8)

Loi sur la protection des animaux pur sang (c. P-36)

Loi sur la protection des plantes (c. P-39.01)

Loi sur la protection sanitaire des animaux (c. P-42)

Loi sur la qualité de l'environnement (c. Q-2, articles 20, 25, 26, 119 et 121)

Loi sur les races animales du Patrimoine agricole du Québec (c. R-0.01)

Loi sur les sociétés agricoles et laitières (c. S-23)

Loi sur les sociétés d'horticulture (c. S-27)

Loi sur les terres agricoles du domaine de l'État (c. T-7.1)

Loi sur les terres du domaine de l'État (c. T-8.1, articles 7 et 19)

Loi sur la transformation des produits marins (c. T-11.01)

Loi assurant la reprise des activités de Madelipêche inc. (1983, c. 6)

Charte de la Ville de Montréal (c. C-11.4, articles 58 et 60 de l'annexe I-C, décret 1308-2001 [2001] 133, G.O.2, 7587, article 26)

Lois administrées par La Financière agricole du Québec (à partir d'avril 2001)

Loi sur l'assurance-prêts agricoles et forestiers (c. A-29.1)

Loi sur l'assurance-récolte (c. A-30)

Loi sur l'assurance-stabilisation des revenus agricoles (c. A-31)

Loi sur le crédit forestier (c. C-78)

Loi favorisant le crédit forestier par les institutions privées (c. C-78.1)

Loi sur La Financière agricole du Québec (c. L-0.1)

Lois administrées par la Commission de protection du territoire agricole du Québec

Loi sur l'acquisition de terres agricoles par des non-résidents (c. A-4.1)

Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles (c. P-41.1)

Lois administrées par la Raffinerie de sucre du Québec

Loi sur la Raffinerie de sucre du Québec (c. R-0.1)

Loi sur la vente de la Raffinerie de sucre du Québec (1986, c. 60, articles 1 à 3 et 16 à 20)

Lois administrées par la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec

Loi sur la mise en marché des produits agricoles, alimentaires et de la pêche (c. M-35.1)

Loi sur les producteurs agricoles (c. P-28)

Annexe 2

Application de la Politique gouvernementale relative à l'emploi et à la qualité de la langue française dans l'Administration

Dans la foulée de la Politique gouvernementale relative à l'emploi et à la qualité de la langue française dans l'Administration, le Ministère s'est doté de sa propre politique linguistique en avril 1997.

Au cours de l'année 2002-2003, la vigilance quant à son application a été maintenue et tous les gestionnaires du Ministère se devaient d'assurer le respect de cette politique au sein de leur unité.

Des questions fort pertinentes relatives à l'emploi du français, compte tenu des clientèles diversifiées et de la tenue d'événements internationaux, amènent le Ministère à prévoir une mise à jour de sa politique pour 2003-2004, dans un souci constant, d'une part, de veiller à son application de façon qu'elle soit respectée en toutes circonstances et, d'autre part, d'améliorer la qualité de la langue française au Ministère.

Pour en faciliter l'accès, le texte de la politique a été versé dans l'intranet du Ministère.



Annexe 3

Plan gouvernemental de protection des renseignements personnels (PRP)

Résultats 2002-2003

Soucieux du respect de la vie privée, le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation a poursuivi ses activités de sensibilisation du personnel (rencontres d'unités administratives, de groupes spécialisés et d'accueil d'employés). En particulier, il a donné suite à son engagement de formation des répondants régionaux. Cette formation, dispensée par le responsable ministériel, soutenu par un conseiller spécialisé et une juriste, visait la consolidation de la préoccupation de la PRP directement au sein des équipes du Ministère.

Cette formation a également insisté sur l'importance de l'accès aux documents des organismes publics. L'accessibilité des documents administratifs, expurgés des renseignements personnels, a d'ailleurs fait l'objet de commentaires de la part du responsable et de son adjoint chaque fois que l'occasion se présentait et cela, afin de maintenir la culture de la transparence au sein du Ministère.

Le Ministère a été actif au cours de la dernière année dans ses projets de refonte de systèmes informatiques majeurs, à savoir le Programme d'analyse des troupeaux de boucherie du Québec (PATBQ) et le Programme d'aide aux entreprises agroalimentaires (FLORA). Le responsable de la PRP, son adjoint et les membres de l'équipe de sécurité informatique ont formulé, à diverses tables de travail, des recommandations et des observations visant à renforcer les mécanismes de PRP. Ces gestes ont porté notamment sur l'organisation générale des fichiers, la gestion des accès, les rôles et responsabilités des personnes ayant accès aux fichiers et, enfin, sur la journalisation des transactions. Parmi ces recommandations, une importance particulière a été accordée aux conditions d'application de l'article 62 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels, qui stipule que des

renseignements nominatifs ne sont accessibles, sans le consentement de la personne concernée, qu'aux personnes à qui ils sont nécessaires dans l'exercice de leurs attributions.

Parallèlement, le Ministère a soumis une demande d'avis à la Commission d'accès à l'information (CAI) relativement à la protection des renseignements personnels contenus dans ces deux systèmes. Cette demande d'avis avait pour objectif d'assurer la conformité de la refonte des systèmes avec les dispositions de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels. La CAI a formulé des avis positifs sur les mesures prises par le Ministère pour assurer la PRP et ce, pour les deux systèmes.

Enfin, le soutien conseil verbal auprès du personnel du Ministère s'est poursuivi dans le cours quotidien des dossiers en insistant sur les mécanismes administratifs requis pour assurer le respect de la vie privée de nos clients.

Perspectives 2003-2004

Le Ministère entend maintenir la préoccupation du respect de la vie privée au cœur du développement des systèmes informatiques. Il entend également mettre en place un modèle de pratiques de protection des renseignements personnels et des procédures qui permettent de confirmer que seules les catégories de personnes ayant qualité pour prendre connaissance des renseignements personnels ont accès au contenu des banques de données.

Également, afin de continuer à renforcer la préoccupation du respect de la vie privée au Ministère, le plan de communication en matière de PRP sera actualisé.

Annexe 4

L'éthique

Le sous-ministre a adressé à l'ensemble du personnel un message concernant la Déclaration de valeurs de l'administration publique québécoise et le nouveau Règlement sur l'éthique et la discipline dans la fonction publique, le 4 février 2003. De plus, la Directive sur les conflits d'intérêts et les demandes d'aide financière, technique et professionnelle et la Directive sur les cadeaux, marques d'hospitalité ou autres avantages étaient mises à jour en date du 11 février 2003.

Le personnel du Ministère a accès par intranet au cadre de gestion *Éthique et valeurs*, qui comprend notamment un résumé des obligations de tout fonctionnaire ainsi que les quatre documents mentionnés ci-dessus.

Le répondant ministériel a reçu une formation de base en éthique et a participé aux activités du réseau gouvernemental des répondants. Un groupe de travail ministériel sur l'application et le sens de la nouvelle Loi sur la transparence et l'éthique en matière de lobbyisme a été créé au sein du Ministère. Ce groupe a examiné les types de relations du Ministère avec ses clients et partenaires et a tenu diverses activités conseil, notamment auprès du Comité de direction, lors d'une rencontre avec les secrétaires de filières et lors d'une réunion des cadres siégeant aux conseils d'administration de corporations du secteur bioalimentaire.

Le Ministère a, par ailleurs, poursuivi la sensibilisation de son personnel à l'importance de l'éthique dans la fonction publique québécoise en maintenant une présentation spécifique de ce dossier à l'ordre du jour des sessions ministérielles d'accueil des nouveaux employés.

Enfin, le Comité de direction a reçu un conférencier de l'Institut québécois d'éthique appliquée afin de se familiariser avec la démarche gouvernementale en éthique et ses principaux concepts appliqués en gestion.

Annexe 5

Mécanismes mis en place pour assurer le suivi des recommandations du vérificateur général

En 2002-2003, le Comité de vérification du Ministère a confié à la Direction de la vérification interne la mission d'accompagner les vérificateurs externes lors de la réalisation de leurs mandats.

En 2003-2004, ce même comité adoptera une politique concernant les travaux de suivi de vérification. La politique inclura, entre autres, le suivi des actions à réaliser à la suite des recommandations du vérificateur général.

La Direction de la vérification interne produira des rapports de suivi au Comité de vérification.

Annexe 6

Suivi des objectifs des programmes d'accès à l'égalité et du plan d'embauche pour certains groupes cibles

Dans le cadre de la modernisation de la gestion gouvernementale, chaque ministère et chaque organisme doit rendre compte, sous une rubrique particulière de son rapport annuel, des résultats obtenus par rapport aux objectifs des programmes d'accès à l'égalité et du plan d'embauche pour les personnes handicapées et par rapport aux autres objectifs d'embauche des diverses composantes de la société québécoise. Cette exigence s'applique à tout rapport annuel visant une période débutant après le 31 mars 1999. La situation au ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation est la suivante :

Nominations de membres de communautés culturelles, d'anglophones et d'autochtones pour la période du 1^{er} avril 2002 au 31 mars 2003

STATUT	NOMBRE DE NOMINATIONS POUR GROUPES CIBLES	NOMBRE DE NOMINATIONS TOTALES	TAUX D'EMBAUCHE (%)
Régulier	5	99	5
Occasionnel	6	188	3
Étudiant d'été	22	139	16
Étudiant stagiaire	3	49	6
TOTAL	36	475	8

L'objectif visé concernant le taux d'embauche pour ces groupes cibles est de 25 % pour l'ensemble de la fonction publique.

Situation de la représentation des personnes handicapées au 31 mars 2003

Le plan d'embauche gouvernemental pour les personnes handicapées fixe un objectif de 2 % de représentation. Au 31 mars 2003, le MAPAQ comptait 29 personnes handicapées par rapport à un effectif régulier de 1 978 personnes, soit une proportion de 1,47 %.

CLASSE D'EMPLOI	NOMBRE DE FEMMES	TAUX DE REPRÉSENTATION (%)	CIBLE GOUVERNEMENTALE (%)
Personnel d'encadrement	21	17,6	21,0
Personnel professionnel et enseignant	-	-	-
Agent de développement industriel	21	28,0	20,0
Agent de la gestion financière	0	0,0	27,0
Agent de recherche et de planification socioéconomique	45	31,9	33,0
Agronome	43	22,4	22,0
Analyste informatique et procédés administratifs	14	30,4	29,0
Ingénieur	2	4,3	9,0
Spécialiste en sciences de l'éducation	5	23,8	36,0
Spécialiste en sciences physiques	21	36,2	27,0
Autres classes d'emploi :	89	37,6	39,0
• Agent d'information	21	60,0	Cible incluse dans la cible de 39,0 % pour l'ensemble des autres classes d'emploi
• Biologiste	5	22,7	
• Conseiller en gestion des ressources humaines	5	35,7	
• Médecin vétérinaire	22	48,9	
• Professeur	33	28,9	
• Autres professionnels	3	42,9	
Personnel ouvrier	1	1,6	1,5

(1) Les classes retenues sont celles pour lesquelles il existe une cible gouvernementale en matière d'accès à l'égalité, pour l'effectif régulier seulement.

Annexe 7

Personnel de direction en poste au 31 mars 2003*

DIRECTION DU MINISTÈRE

Ministre

Maxime Arseneau

Directrice de cabinet

Manon Genest

Sous-ministre

Marcel Leblanc

Coordination ministérielle

Jocelyn Cantin

Yvon Bougie, secrétaire du Ministère

Direction de la planification

Daniel Bouchard

Direction des affaires juridiques

Huguette Pagé

DIRECTION GÉNÉRALE DES AFFAIRES RÉGIONALES

Sous-ministre adjoint

Jacques Landry

Directeur adjoint à l'acériculture

Richard Pelletier

Direction de l'analyse et de la coordination

Robert H. Verge

Direction de l'information de gestion et des taxes

Claude Tremblay (intérim)

Directions régionales

Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine

Ghislain Masson

Bas-Saint-Laurent

Luc Vézina (intérim)

Capitale-Nationale

Jacques Olivier

Chaudière-Appalaches

Étienne Pouliot

Centre-du-Québec

Luc Couture

Mauricie

Norman Houle

Estrie

Jacques Jubinville

Montréal, secteur Est

Gérard Boutin

Montréal, secteur Ouest

Marcel Normandeau

Outaouais-Laurentides

Yves Lévesque

Abitibi-Témiscamingue-Nord-du-Québec

Line Charland

Montréal-Laval-Lanaudière

Marcel Tremblay

Saguenay-Lac-Saint-Jean-Côte-Nord

Alain Dessureault

DIRECTION GÉNÉRALE DE L'ALIMENTATION

Sous-ministre adjoint et coordonnateur des mesures d'urgence

Gilles Vézina

Perfectionnement

Raymond Blouin

Centre ministériel de sécurité civile

Réal Laforge

Direction du développement de la main-d'œuvre du bioalimentaire

Nadine Girardville

Institut de technologie agroalimentaire de Saint-Hyacinthe

Jean-Yves Trudel

Institut de technologie agroalimentaire de La Pocatière

André Simard

Centre québécois d'inspection des aliments et de santé animale

Institut national de santé animale

Martine Dubuc

Direction des laboratoires d'expertises et d'analyses alimentaires

Yvan Lamontagne

Direction de la qualité et des services à la clientèle

Jean-Pierre Mailhot

Direction de l'inspection et des services régionaux

Hélène Jolicoeur (intérim)

Direction de la normalisation et de l'appui à l'inspection des aliments

Daniel Tremblay

Bas-Saint-Laurent-Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine-Saguenay-Lac-Saint-Jean-Côte-Nord

Jacques Ménard

Québec-Chaudière-Appalaches

Laurent Bolduc (intérim)

Mauricie-Centre-du-Québec-Estrie

Guy Caron

Montréal-Laval-Lanaudière

Yves Proulx

Montréal

Julie Saint-Pierre (intérim)

Laurentides-Outaouais-Abitibi-Témiscamingue

Laval Tremblay

* Cette liste n'est pas exhaustive et présente les principaux dirigeants de chaque direction générale.

**DIRECTION GÉNÉRALE DES PÊCHES
ET DE L'AQUACULTURE COMMERCIALES**

Sous-ministre adjoint

Serge Tourangeau

Coordination administrative

André Bédard

Centre de coordination des projets spéciaux

Denis Lacerte

Direction des analyses et des politiques

Abdoul Aziz Niang

Direction de la coordination à l'aquaculture

Jean-Paul Lussiaà-Berdou

Direction de l'innovation et des technologies

Lucien Poirier

**Directions régionales des pêches
et de l'aquaculture commerciales**

Gaspésie

Léon Després

Côte-Nord

Paul Morin (intérim)

Îles-de-la-Madeleine

Donald Arseneau

Estuaire et eaux intérieures

Paul Morin

**DIRECTION GÉNÉRALE DES POLITIQUES
AGROALIMENTAIRES**

Sous-ministre adjoint

Sylvain Boucher

**Direction du développement de la transformation
alimentaire et des marchés**

Gilles Hains

**Direction des politiques commerciales
et intergouvernementales**

Laval Poulin

**DIRECTION GÉNÉRALE DES AFFAIRES
ÉCONOMIQUES, SCIENTIFIQUES ET
TECHNOLOGIQUES**

Administrateur d'État

Marc Dion

**Direction des études économiques
et appui aux filières**

Pascal Van Nieuwenhuysse

Direction de l'innovation scientifique et technologique

Yvan Savole

Direction des politiques sur la gestion des risques

Hélène Brassard

**Direction des biotechnologies
et des changements climatiques**

Daniel Chez

**DIRECTION GÉNÉRALE
DE L'AGROENVIRONNEMENT**

Sous-ministre adjoint

Jacques Leblais

Direction des politiques agroenvironnementales

Hélène Doddridge

**Direction de l'environnement et du développement
durable**

Denis Sanfaçon

**DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES
À LA GESTION**

Directeur général

Serge Doyon

Coordination de la modernisation

Richard Paquet

Chargé de projet GIREs

Claude Munroe

Direction des ressources humaines

Léo Van Den Broek

**Direction de l'évaluation de programmes
et de la vérification interne**

André Gervais

Direction des ressources informationnelles

Rose-Marie Cloutier

Direction des ressources financières et matérielles

Michel Bonneau

Direction des communications

Lucie Trudel

ORGANISMES AGRICOLES

La Financière agricole du Québec

André Dicaire, président-directeur général

**Commission de protection du territoire agricole
du Québec**

Bernard Ouimet, président

**Régie des marchés agricoles et alimentaires
du Québec**

Gaétan Busque, président



Annexe 8

Liste des directions régionales de la Direction générale des affaires régionales

Bas-Saint-Laurent (région 1)

335, rue Moreault
Rimouski (Québec) G5L 9C8
Tél. : (418) 727-3615
Téléc. : (418) 727-3967

Saguenay-Lac-Saint-Jean-Côte-Nord (régions 2, 9)

801, chemin du Pont-Taché Nord, bureau 1.02
Alma (Québec) G8B 5W2
Tél. : (418) 662-6486
Téléc. : (418) 668-8694

Québec (région 3)

1665, boulevard Wilfrid-Hamel
Édifice n° 2, bureau RC-22
Québec (Québec) G1N 3Y7
Tél. : (418) 643-0033
Téléc. : (418) 644-8263

Mauricie (région 4)

91, boulevard Saint-Louis
Saint-Louis-de-France (Québec) G8T 1E5
Tél. : (819) 371-6761
Téléc. : (819) 371-6976

Estrie (région 5)

4260, boulevard Bourque
Rock Forest (Québec) J1N 2A5
Tél. : (819) 820-3001
Téléc. : (819) 820-3942

Montréal-Laval-Lanaudière (régions 6, 13, 14)

867, boulevard l'Ange-Gardien, C. P. 3396
L'Assomption (Québec) J5W 4M9
Tél. : (450) 589-5781
Téléc. : (450) 589-7812

Abitibi-Témiscamingue-Nord-du-Québec (régions 8, 10)

180, boulevard Rideau, bureau 2.01
Rouyn-Noranda (Québec) J9X 1N9
Tél. : (819) 763-3287
Téléc. : (819) 763-3359

Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine (région 11)

34, boulevard Perron Ouest, C. P. 524
Caplan (Québec) G0C 1H0
Tél. : (418) 388-2282
Téléc. : (418) 388-2834

Chaudière-Appalaches (région 12)

675, route Cameron, bureau 100
Sainte-Marie (Québec) G6E 3V7
Tél. : (418) 386-8121
Téléc. : (418) 386-8345

Montérégie, secteur Est (région 16)

1355, rue Gauvin, bureau 3300
Saint-Hyacinthe (Québec) J2S 8W7
Tél. : (450) 778-6530
Téléc. : (450) 778-6540

Montérégie, secteur Ouest (région 16)

177, rue Saint-Joseph, bureau 201
Sainte-Martine (Québec) J0S 1V0
Tél. : (450) 427-2000
Téléc. : (450) 427-0407

Outaouais-Laurentides (régions 7, 15)

Secteur Laurentides
617, boulevard Curé-Labelle, bureau 100
Blainville (Québec) J7C 2J1
Tél. : (450) 971-5110
Téléc. : (450) 971-5069

Outaouais-Laurentides (régions 7, 15)

Secteur Outaouais
999, rue Dollard
Buckingham (Québec) J8L 3E6
Tél. : (819) 986-8544
Téléc. : (819) 986-9299

Centre-du-Québec (région 17)

460, boulevard Louis-Frêchette, 2^e étage
Nicolet (Québec) J3T 1Y2
Tél. : (819) 293-8501
Téléc. : (819) 293-8446

*Liste des directions régionales de la
Direction générale de l'alimentation*

**Bas-Saint-Laurent-Gaspésie-
Îles-de-la-Madeleine-Saguenay-
Lac-Saint-Jean-Côte-Nord**

1600, rue Bersimis, bureau 2
Chicoutimi (Québec) G7K 1H9
Tél. : (418) 698-3530
Téléc. : (418) 698-3533

Québec-Chaudière-Appalaches

2700, rue Einstein, bureau F.1.106
Sainte-Foy (Québec) G1P 3W8
Tél. : (418) 643-6140
Téléc. : (418) 644-6327

Mauricie-Centre-du-Québec-Estrie

460, boulevard Louis-Fréchette
Nicolet (Québec) J3T 1Y2
Tél. : (819) 293-8509
Téléc. : (819) 293-2971

Montréal-Laval-Lanaudière

201, boulevard Crémazie Est, bureau 2.01
Montréal (Québec) H2M 1L4
Tél. : (514) 873-8101
Téléc. : (514) 873-9994

Montérégie

3220, rue Sicotte, C. P. 3500
Saint-Hyacinthe (Québec) J2S 7X9
Tél. : (450) 778-6542
Téléc. : (450) 778-6535

Ouataouais-Abitibi-Témiscamingue-Laurentides

999, rue Dollard
Buckingham (Québec) J8L 3E6
Tél. : (819) 986-8985
Téléc. : (819) 986-9793

*Liste des directions régionales de la
Direction générale des pêches et de
l'aquaculture commerciales*

Gaspésie

96, montée de Sandy Beach, bureau 2.06
Gaspé (Québec) G4X 2V6
Tél. : (418) 368-7631
Téléc. : (418) 360-8851

Côte-Nord

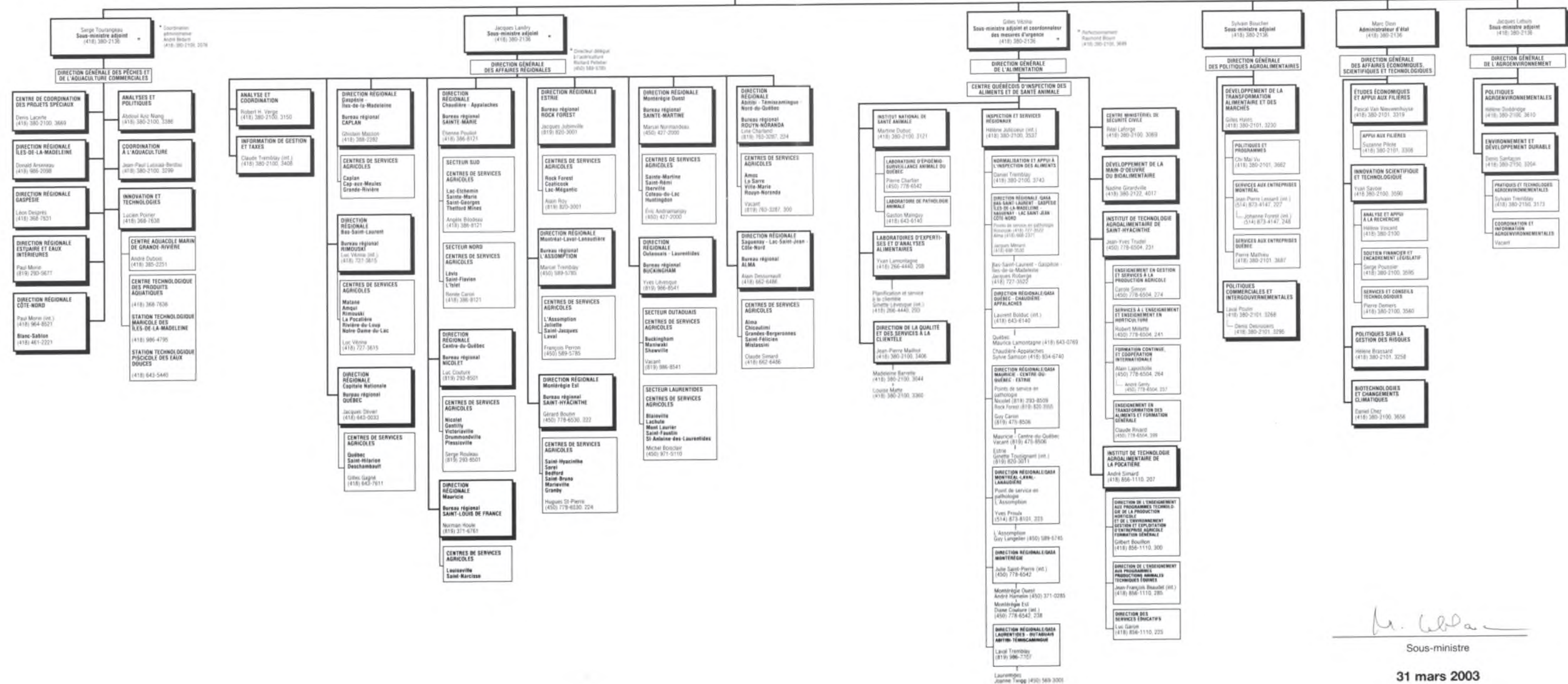
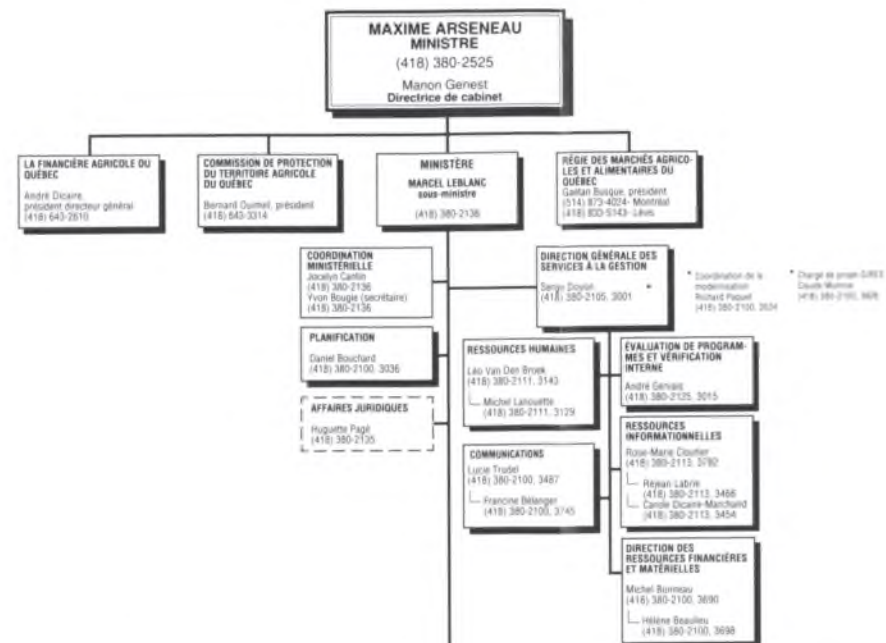
466, rue Arnaud
Sept-Îles (Québec) G4R 3B1
Tél. : (418) 964-8521
Téléc. : (418) 964-8744

Îles-de-la-Madeleine

Édifice Réjean-Richard
125, chemin du Parc, C. P. 338
Cap-aux-Meules (Québec) G0B 1B0
Tél. : (418) 986-2098
Téléc. : (418) 986-4421

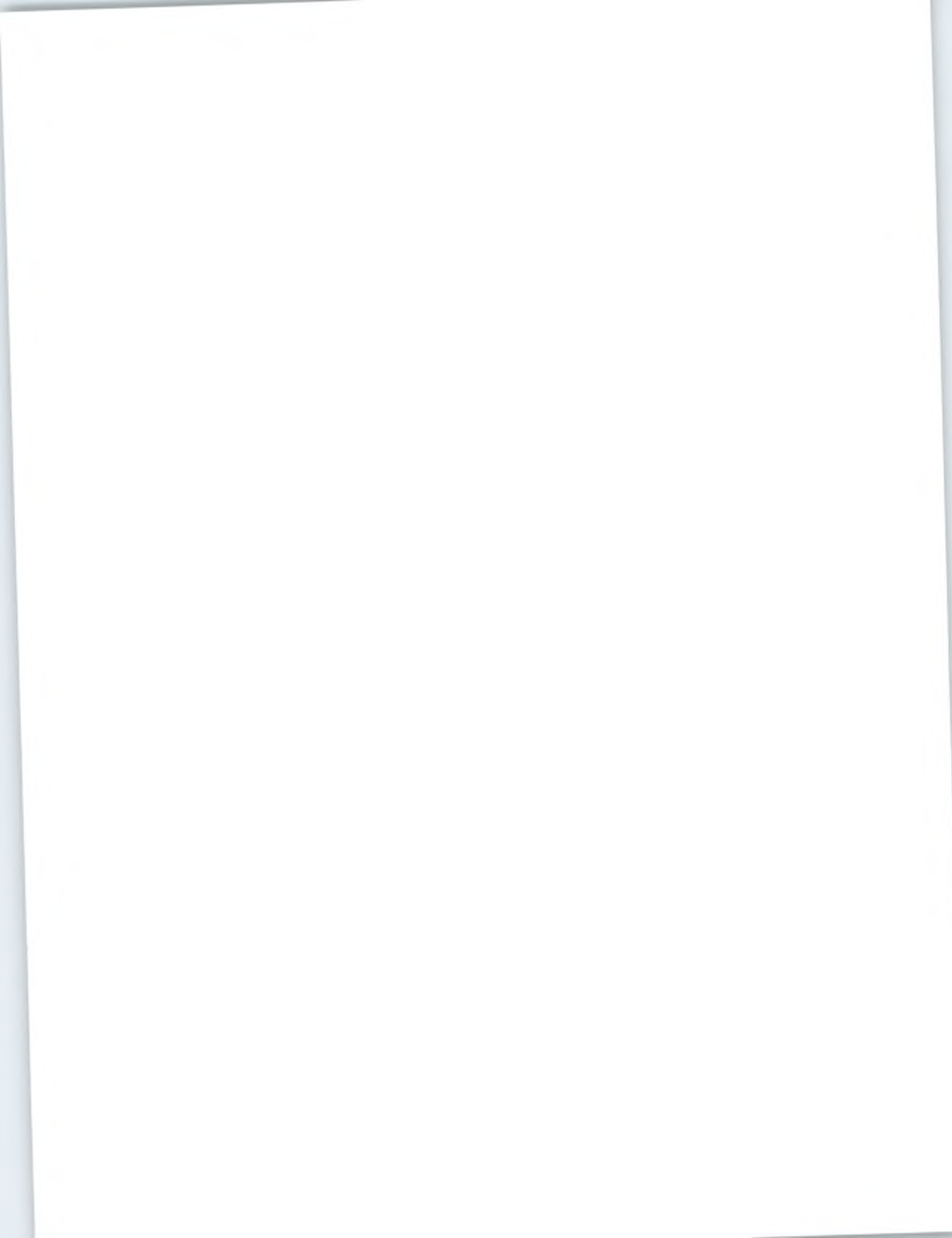
Estuaire et eaux intérieures

1773, boulevard Louis-Fréchette
Nicolet (Québec) J3T 1M4
Tél. : (819) 293-5677
Téléc. : (819) 293-8519



Sous-ministre

31 mars 2003



Agriculture, Pêcheries
et Alimentation

Québec



03-0178